

Premier surplus budgétaire en 13 ans
La surtaxe provisoire est maintenue



Le ministre des finances, M. Edgar Benson, qui avait cessé de fumer il y a tout près de cinq mois, a senti le besoin de reprendre cette vieille habitude lors de la préparation du budget qu'il a présenté hier soir.

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Dans un discours de politique budgétaire prononcé aux Communes hier soir, le ministre des finances, M. Benson, a annoncé:

• que l'excédent budgétaire du gouvernement prévu pour l'année en cours va passer de \$5 à \$250 millions,

• que, malgré cet écart, il a décidé, pour faire échec à l'inflation, de maintenir en vigueur jusqu'au 31 décembre 1970, les surtaxes frappant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, surtaxes qui, normalement, devaient disparaître en décembre de cette année.

• que les effets de cette dernière décision seront annulés dans les comptes budgétaires par ceux des réductions tarifaires importantes qui devaient, en vertu des accords Kennedy, s'échelonner jusqu'en 1972, mais qui entrent en vigueur ce matin même et qui doivent contribuer à régionaliser la lutte du gouvernement contre l'inflation.

Le surplus budgétaire sera le premier depuis les dernières années du gouvernement Saint-Laurent. Par son ordre de grandeur, il a pris tout le monde — et peut-être le gouvernement lui-même — par surprise, mais loin de s'en excuser, le ministre des finances estime qu'il aura un effet salutaire sur ce qui constitue le problème no 1 de l'économie canadienne, l'inflation.

Avant en effet décidé il y a quelques mois que l'inflation est un plus grand malheur que le chômage, le gouvernement paraît maintenant avoir acquis la conviction qu'il peut vaincre les deux maux à la fois.

Le ministre ne souffle pas un mot du problème que peut créer un surplus aussi considérable, au moment où les provinces réussissent à peine à joindre les deux bouts. Il précise bien qu'il s'agit moins d'augmenter les recettes du gouvernement que d'aider à stabiliser l'économie, mais il n'y a pas de doute que, se souvenant des précisions du comité du régime fiscal relativement aux surplus du fédéral à compter de 1970, les provinces vont reprendre la guerre des nerfs avec plus de vigueur.

D'autant plus qu'on ne retrouve nulle part dans le budget les sombres avertissements du premier ministre au sujet de coupures importantes dans les dépenses publiques, coupures qui toucheraient, disait-il, des droits acquis.

S'il est vrai que ces coupures devaient porter sur le budget de l'an prochain, il est évident que, dans une position de surplus, le gouvernement aura de la difficulté à exiger de nouvelles réductions de dépenses.

Les mesures fiscales annoncées par le ministre Benson hier n'ont rien à voir avec le surplus budgétaire qu'il prévoit. Au total, en effet, le maintien des surtaxes, les amortissements différés du coût en capital de la construction d'immeubles commerciaux et les réductions tarifaires entraîneront pour l'année courante une diminution de l'ordre de \$15 millions des recettes budgétaires qui s'établiront ainsi à \$12,025 millions, les dépenses devant varier entre \$11,850 et \$11,670 millions.

Le maintien de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés doit rapporter \$25 millions au cours de l'année et \$155 millions au cours de la prochaine année fiscale.

Les réductions tarifaires coûteront au gouvernement environ \$50 millions en revenu cette année.

Le surplus budgétaire considérable est donc largement le résultat des politiques annoncées plus tôt par le gouvernement. C'est pourquoi le discours du ministre est bien plus une mise au point de ces prévisions antérieures qu'une reorientation des finances publiques.

La véritable modification, a indiqué le ministre, c'est que l'effet général du budget a été déplacé pour nous permettre de contenir aussi efficacement que possible la montée des prix et des coûts.

Dans sa lutte à l'inflation, le ministre fait d'une pierre deux coups puisque, en même temps, il amorce une certaine régionalisation des politiques.

Voir page 2: Premier surplus

OTTAWA (DNC) — Voici les points saillants du budget présenté hier soir par le ministre des finances M. Edgar Benson.

• Le surplus budgétaire du gouvernement, c'est-à-dire l'excédent des revenus sur les dépenses passe de 5 à 250 millions compte tenu de la déflation de la quote-part fédérale du déficit de l'expo (environ 125 millions) et d'une réduction d'environ 15 millions des recettes budgétaires.

• Depuis octobre les prévisions de revenus sont passées de 11,675 millions à 12,040 millions, tandis que les prévisions de dépenses restent sensiblement au même niveau, 11,670 millions.

• Des dépenses supplémentaires seront faites cette année.

A) Au titre de l'aide d'urgence aux pêcheurs de Terre-Neuve, de l'éducation et du bien-être des Indiens.

B) Pour faire face aux augmentations des paiements de péréquation (39 millions) au Québec, aux provinces Atlantiques et au Manitoba.

• Le surplus aux comptes nationaux pour le gouvernement fédéral s'établira à \$75 millions et comme ils accusaient un déficit de 100 millions en 1968-69, il s'agit d'un déplacement de 700 millions consécutif à un déplacement de près de 1 milliard aux comptes budgétaires.

• Le ministre prévoit un accroissement de 9% pour l'année en cours du produit national brut, soit une hausse de 5% en volume et de 9% en valeur.

• La surtaxe de 3% frappant l'impôt sur le revenu des particuliers et la surtaxe sur le revenu des sociétés applicable aux années 1968 et 1969 continueront de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1970. Elles rapporteront 25 millions au cours de la présente année et 155 millions au cours de l'année prochaine. Normalement, la surtaxe aurait dû être éliminée à la fin de l'actuelle année fiscale.

Le gouvernement poursuit sa politique d'autofinancement des services publics. Après les services postaux, on l'applique maintenant aux transports. Les redevances imposées aux usagers des aéroports seront haussées, le gouvernement en imposera de nouvelles. Il imposera également une taxe sur le prix des billets ou sur d'autres frais (affrètement par exemple) qui rapporterait environ 20 millions par an.

• Le gouvernement annonce qu'entreront en vigueur ce matin toutes les réductions consenties par le Canada dans le cadre du Kennedy Round, de façon à réduire les pressions inflationnistes là où elles sont les plus fortes, c'est-à-dire dans le centre industriel du Canada.

• Des exemptions plus généreuses seront accordées à l'égard des marchandises ramenées par les

Voir page 2: Le budget

Caouette confirme que son parti sera dans la lutte aux élections du Québec

QUEBEC (PC) — Le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, a confirmé, mardi, que son parti sera dans la lutte aux prochaines élections provinciales dans le Québec.

M. Caouette a précisé, au cours d'une interview téléphonique, que son exécutif se réunira probablement la semaine prochaine, à Québec, pour fixer les modalités et les dates des congrès de mise en présentation des candidats.

Le leader créditiste a expliqué que le sondage effectué par son parti au Québec était plus que favorable à l'entrée créditiste sur la scène provinciale.

Les milliers de lettres reçues démontrent nettement que le RC serait le bienvenu au Québec, a dit M. Caouette, même si l'on considère généralement qu'il joue un rôle extrêmement important à Ottawa.

Selon le sondage, 1.310 personnes contre 683 ont demandé d'intervenir dans la politique provinciale, tandis que 1.943 contre 44 ont souligné l'importance de la présence des forces du ralliement dans la capitale fédérale.

D'autre part c'est dans une proportion de 1.775 contre 144

Voir page 2: Caouette

Réaménagement dans NORAD

Le Canada assume une part accrue de la responsabilité de la défense du territoire

OTTAWA (PC) — La région septentrionale du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) englobera à compter de septembre une partie additionnelle du territoire canadien, annonce des porte-parole du ministère de la défense.

Cette décision fait apparemment suite à la politique annoncée par le premier ministre le 3 avril, aux termes de laquelle le Canada assumera la responsabilité d'une plus grande part de la défense de son territoire.

Le quartier général septentrional de NORAD, situé à North Bay, exercera donc son autorité sur une portion du territoire dont la superficie est de 374.000 milles carrés.

portion qui relève actuellement du quartier général de la région centrale, laquelle sera abolie le 15 septembre.

Ce qui reste de la région centrale sera partagé entre les régions de l'Est et de l'Ouest. La quatrième région est celle de l'Alaska.

Donc, à compter de la mi-septembre, le commandement de NORAD comprendra non plus cinq mais quatre régions. En 1958, quand cette alliance a pris naissance, il y avait 11 régions.

Le redécoupage de la carte de la défense aérienne du continent fait passer sous l'autorité du quartier général de North Bay une vaste région qui va du sud de la Baie d'Hudson jusqu'aux Grands Lacs et aux rives de l'Atlantique.

Dans la salle de l'ancien Conseil législatif

Signature d'un accord culturel entre le Québec et l'Ontario

QUEBEC (DNC) — Les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, MM. Bertrand et Robarts, signent aujourd'hui, dans la salle de l'ancien Conseil législatif, un accord de coopération et d'échange en matière d'éducation et de culture entre les deux gouvernements.

Les deux premiers ministres l'ont annoncé simultanément hier dans leur capitale respective.

Qualifiant l'événement d'historique, M. Bertrand a dit qu'en signant cet accord portant sur des domaines de leur compétence propre, l'Ontario et le Québec posent un geste de collaboration d'égal à égal dans l'esprit d'un véritable fédéralisme.

Le premier geste de la nouvelle entente sera la mise sur pied, à compter de 1969-70, d'un programme de bourses, dix pour chaque province, destinées à de jeunes Québécois et Ontariens désireux de poursuivre leurs études dans la province voisine.

Les têtes de chapitre de l'accord portent sur les langues, l'administration publique, l'éducation et la culture.

Les deux gouvernements conviennent de fournir, dans les limites de leur compétence et là où c'est possible, les services gouvernementaux en français et en anglais, aussi de dispenser, dans la mesure du possible, aux étudiants du groupe minoritaire de langue anglaise ou de langue française l'enseignement

dans leur langue. "Nous mettrons en outre à leur disposition les moyens leur permettant d'acquérir une connaissance solide de la langue de la majorité."

Les deux gouvernements se communiqueront le texte de leurs lois et règlements et échangeront des publications gouvernementales touchant à l'administration publique.

Ils mettront en oeuvre un programme d'échange de fonctionnaires, se porteront assistance mutuelle en ce qui a trait à la formation de leur personnel respectif et procéderont à la publication de documents appropriés en français et en anglais.

L'éducation

Dans le secteur de l'éducation, le Québec et l'Ontario

conviennent, par l'accord, de:

• Echanger des renseignements sur les méthodes d'enseignement du français et de l'anglais; encourager l'échange de spécialistes en ces matières.

• Favoriser les échanges d'enseignants, d'administrateurs et d'étudiants à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

• Collaborer à la mise en oeuvre de programmes d'échanges visant à la formation et au perfectionnement des professeurs de langue.

• Collaborer à l'établissement de normes permettant la reconnaissance réciproque des programmes d'études.

• Encourager les échanges d'emplois d'été.

• Echanger des renseignements techniques et des émissions dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision éducatives.

La culture

Les deux gouvernements encourageront la coopération et les échanges dans l'ensemble du domaine artistique; ils favoriseront en outre des échanges "mettant en évidence l'apport de nos différents groupes ethniques".

La mise en oeuvre de l'accord sera confiée à une commission en vigueur dans les prochaines années.

En déposant hier à l'Assemblée législative ontarienne l'accord de coopération et d'échange en matière de culture entre le Québec et l'Ontario, le premier ministre John Robarts a rappelé que cette question avait fait l'objet de discussions entre lui et le premier ministre Jean-Jacques Bertrand ainsi qu'avec ses prédécesseurs, MM. Daniel Johnson et Jean Lesage.

"Chacun d'eux, a-t-il dit, voyait dans cet accord une étape importante dans le rapprochement non seulement de nos deux provinces mais aussi dans le rapprochement des communautés française et anglaise du Canada tout entier".

"Je suis du même avis qu'eux. Je crois que nous accomplissons un pas en avant qui peut laisser entrevoir d'autres accords et d'autres échanges entre gouvernements provinciaux".

Le premier ministre Robarts a ajouté que l'accord qu'il doit parapher, à Québec aujourd'hui permettrait de mieux organiser et de mieux administrer les nombreux programmes et projets en voie de développement et qui doivent être

Robarts entrevoit d'autres échanges

TORONTO (CP) — En déposant hier à l'Assemblée législative ontarienne l'accord de coopération et d'échange en matière de culture entre le Québec et l'Ontario, le premier ministre John Robarts a rappelé que cette question avait fait l'objet de discussions entre lui et le premier ministre Jean-Jacques Bertrand ainsi qu'avec ses prédécesseurs, MM. Daniel Johnson et Jean Lesage.

"Chacun d'eux, a-t-il dit, voyait dans cet accord une étape importante dans le rapprochement non seulement de nos deux provinces mais aussi dans le rapprochement des communautés française et anglaise du Canada tout entier".

"Je suis du même avis qu'eux. Je crois que nous accomplissons un pas en avant qui peut laisser entrevoir d'autres accords et d'autres échanges entre gouvernements provinciaux".

Le premier ministre Robarts a ajouté que l'accord qu'il doit parapher, à Québec aujourd'hui permettrait de mieux organiser et de mieux administrer les nombreux programmes et projets en voie de développement et qui doivent être

du gouvernement. M. Bertrand lui-même ne semble pas s'en faire et admet qu'il est bien fini le temps où un premier ministre était reçu en "triumphateur".

Tout ceci pour dire que M. Bertrand se refuse à faire des promesses formelles: "On vous en a trop fait dans le passé, et moi je n'y ai jamais cru".

Mais pendant qu'il cause familièrement avec les délégués au congrès, les ministres qui l'accompagnent écoutent avec attention les doléances particulières. Le plus "achalandé" d'entre eux est certes M. Fernand Lafontaine, ministre de la voirie, personnage clé de cette campagne, répétition de la campagne électorale.

Les autres ministres sont aussi fort courus: M. Gosselin, des terres et forêts, M. Loubier, du tourisme, M. Maltais, ministre associé de la justice, qui tous prennent note des griefs des partisans. Ces "bobos" se ramènent souvent à des choses qui, vues de loin et de haut, semblent bien frivoles, mais qui, sur place, prennent des proportions parfois graves.

Si les ministres y mettent le paquet, comme on dit familièrement, c'est bien sûr qu'ils ne veulent pas obtenir un vote de non-confiance au congrès — c'est ce à quoi, à leurs yeux, équivaldrait le choix de M. Cardinal — mais c'est surtout qu'ils pensent d'abord et avant tout au parti, lequel aura besoin de toutes ses troupes pour affronter l'élection, que ce soit dans six mois ou dans un an.

M. Bertrand prend visiblement un grand plaisir à rencontrer les militants, avec lesquels il cause familière-

Voir page 2: Bertrand

M. Bertrand demande aux militants de lui donner les moyens d'exercer pleinement le pouvoir

par Gilles Lessage

QUEBEC (DNC) — Plus que le leadership du parti, le règlement des problèmes locaux et régionaux préoccupe les militants de l'Union nationale dans les régions de la péninsule gaspésiennne, des Îles de la Madeleine et de la Côte-Nord; et cela pourrait bien priver M. Bertrand de l'unanimité qu'il veut obtenir des délégués de ces comités au congrès de leadership.

Le premier ministre et ses organisateurs comptent surtout sur l'appui des comités "ruraux" — base traditionnelle des appuis de l'Union nationale — pour donner à M. Bertrand la majorité éclatante qu'il recherche. Pour ce faire, ils ne misent pas sur l'enthousiasme que peut susciter un certain "glamour", ni sur l'attrait d'un homme nouveau, mais sur la réalité et la solidité du pouvoir qui seul permet de résoudre les problèmes.

Or, ces problèmes tels qu'ils lui ont été soumis en fin de semaine sont immédiats et quotidiens: dans toute la péninsule gaspésiennne, c'est le cancer de la route de ceinture qui rongé les espoirs des vainqueurs de juin 1966; dans Gaspé-Nord, c'est de plus le problème scolaire, l'encombrement des locaux et le transport des élèves; aux Îles, c'est la pêche qui est loin d'être miraculeuse; sur la Côte-Nord, ce sont les métallos en grève qui reprochent au ministre du travail, M. Bellemare, de déformer les faits et qui l'accusent, de même que M. Bertrand, d'être aussi antisindicaliste que M. Duplessis; ce sont aussi les enseignants qui en ont assez de négociations interminables.

Ces doléances et griefs, M. Bertrand les accueille avec calme et sympathie.

Au sujet de la route six, il demande: qu'ont fait vos ministres et députés de 1960 à 1966? Puis il admet que c'est pitoyable et qu'il faudra bien — "comme pour la guerre ou l'expo" — trouver l'argent nécessaire. Privement, un ministre confie que très bientôt un grand coup de barre sera donné et qu'un plan quinquennal de \$60 à \$75 millions sera mis en branle pour la réfection de la route.

Face aux problèmes scolaires, M. Bertrand dit en souriant qu'il en fera part à son collègue, ministre de l'éducation.

Aux Madelinots, il dit dans le plus pur style d'avant 1960 que l'Union nationale leur a fait faire de grands progrès et qu'ils devraient revenir au bercail.

Aux métallos de la Côte-Nord, le premier ministre répond que le gouvernement ne peut faire de miracles et qu'ils sont bien capables de régler leurs problèmes seuls, c'est-à-dire de s'entendre avec les patrons.

Pas de promesse

Mais de tous les groupes rencontrés en fin de semaine, ce sont les enseignants qui semblent les plus agressifs. Un petit groupe d'entre eux a chahuté M. Bertrand à Baie-Comeau, et quelques-uns l'ont même injurié, ce qui a suscité chez des membres de la suite du premier ministre des comparaisons amères entre l'accueil poli des métallos et le refus d'un leader des enseignants de serrer la main du chef

Un discours dominé par la hantise de l'inflation

Collaboration spéciale au "Devoir" de Claude LEMELIN, journaliste à "Présent"

OTTAWA — L'exposé budgétaire présenté hier par le ministre fédéral des finances est dominé par une préoccupation majeure et presque exclusive — on pourrait même parler d'une hantise: l'inflation.

Dès son entrée en matière, M. Benson rappelle la nécessité de raffermir les fondements économiques et financiers du pays. Il affirme un peu plus loin qu'à l'heure actuelle "le premier impératif de la politique économique consiste avant tout à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition — publiques et privées — pour lutter contre l'inflation". Et il évoque dans sa conclusion "l'injustice et la destruction" qui fondraient sur les Canadiens s'ils devaient céder à la tentation de laisser libre cours à la hausse des prix.

Tout se passe comme si, entre les deux objectifs apparemment contradictoires de la politique conjoncturelle — l'inflation et le plein emploi — le gouvernement Trudeau avait définitivement opté pour le premier. Et il se sent d'autant plus à l'aise pour faire cette option que ses experts prévoient pour 1969 un taux d'expansion fort satisfaisant. En projetant sur les mois à venir les résultats du premier trimestre, M. Benson prédit une augmentation en valeur de la production nationale de neuf pour cent. Le ministre des finances envisage même pouvoir vendre des obligations à la Commission d'assurance-chômage; ce qui implique que le marché du travail sera suffisamment tendu pour que la commission encoure un excédent des cotisations qu'elle perçoit sur les prestations qu'elle verse.

Cette hantise inflationniste a marqué toutes les mesures —

somme toute assez marginales — annoncées dans l'exposé d'hier. Mais ce qui est plus important encore, peut-être, elle a servi de fondement à la politique financière qui y est esquissée.

Un énorme surplus

Rappelons que les mesures annoncées dans le discours sur le budget d'octobre dernier visaient essentiellement à rétablir l'équilibre budgétaire. La taxe de progrès sociale, les modifications apportées au statut fiscal des sociétés d'assurance et des autres institutions financières, le coup de frein porté à la croissance des dépenses publiques devaient permettre au trésor fédéral de réaliser un léger surplus de \$5 millions. Or, constate maintenant M. Benson, le dynamisme de l'économie conjugué avec ces mesures, en gonflant les recettes fiscales prévues pour 1969-70, permettent à Ottawa d'aller bien au-delà de l'équilibre budgétaire. On estime, en effet, que les revenus du gouvernement central atteindront \$12 milliards plutôt que les \$11,7 milliards prévus en octobre, ce qui lui permettra, ses dépenses demeurant au niveau prévu alors, d'encaisser un surplus brut de \$390 millions.

Cette révision des prévisions de revenu peut être d'ailleurs la justification principale de cet excédent budgétaire que M. Benson jugeait superflue en octobre.

Peut-on parler d'une "erreur" des planificateurs de la rue Wellington? Il convient de rappeler ici le caractère rudimentaire des techniques de prévision du ministère des finances: c'est là un fait notoi-

Voir page 2: Un discours

suites de la première page

BERTRAND

ment. Il insiste sur son long enracinement au sein du parti: "Il y a vingt-et-uns ans que je suis à l'oeuvre, je ne suis pas facile à battre" dit-il.

Le Johnson de 1961

Bien que toute comparaison soit boiteuse, l'on peut dire que Bertrand est en quelque sorte en 1969 ce qu'était M. Johnson en 1961, et que M. Cardinal joue le rôle que tenait l'actuel premier ministre, il y a huit ans.

Si le poids du parti et de l'organisation pesait en 1961 en faveur de M. Johnson parce qu'il représentait une valeur plus sûre et la continuité, ce poids joue aujourd'hui — et encore plus au congrès — pour M. Bertrand.

C'est ce qui lui permettait de dire avec assurance aux délégués des Îles-de-la-Madeleine: "En 1961, vous avez voté en bloc pour M. Johnson, en 1969, c'est pour Bertrand qu'il faut être." Et cela est bien compris.

M. Bertrand ne mentionne qu'à la blague le nom de son adversaire: "Dans le parti, j'ai été vicaire, curé, évêque, cardinal, il ne me reste plus qu'à devenir pape." Cette boutade s'explique par l'insistance que met M. Bertrand à dire que c'est la dernière fois qu'il demande un appui comme celui-là.

Il est bien clair pour tous que s'il est défait, c'en sera fait de sa carrière politique. Et cela ajoute un élément dramatique à la lutte qu'il a voulu livrer.

Savoir où aller

Pourquoi a-t-il voulu cette lutte? On le perçoit plus facilement de jour en jour. Bien qu'il ait été choisi à l'unanimité par le caucus, il n'a jamais pu diriger la barque comme il l'entend, et contrairement à M. Johnson, qui se mouvait avec aisance dans le clair-obscur et qui savait déployer à l'occasion beaucoup de ruse, de charme et même un certain magnétisme, M. Bertrand aime les choses claires et sans équivoque. Il veut savoir où aller et comment y aller.

C'est en ce sens qu'il réclame un mandat qui équivaille à un référendum au sein du parti, afin d'assurer au chef une autorité incontestée, au parti la stabilité et la sécurité dont il a besoin et au Québec une direction ferme.

M. Bertrand a goûté au pouvoir et l'a trouvé bon; il veut exercer pleinement, ce qu'il n'a pu faire jusqu'ici, emporté dans des querelles du genre "Bill 85 ou Parc Forillon".

C'est aussi ce que M. Johnson voulait en 1961. Mais ce pouvoir au sein de son parti, l'ex-premier ministre ne l'a obtenu qu'à la suite des grandes assises de 1965, et surtout après la victoire de 1966. Il en sera encore ainsi pour le vainqueur du Colisée.

Lutte féroce

D'ici le 21 juin, la lutte deviendra chaque jour plus féroce. Déjà les deux camps manifestent une agressivité à plusieurs égards fort dangereuse pour l'unité du parti, quoi qu'on en dise. Le fossé s'agrandira sûrement jusqu'à ce que les deux factions s'affrontent au Colisée de Québec. Les plaies à soigner seront nombreuses et profondes.

Que quel soit le vainqueur, peut-être seule une élection générale permettra aux deux groupes de cesser de se déchirer mutuellement pour se lancer à l'assaut des adversaires réels: les autres partis.

impôts simplement pour offrir des recettes aux provinces sur un plan et, d'autre part, de respecter le principe fondamental de la responsabilité des gouvernements envers ceux qui les portent au pouvoir. Il s'est félicité de la collaboration des provinces dans la lutte contre l'inflation et de leur souci d'une coordination plus poussée des politiques fiscales.

Le ministre a en effet annoncé qu'il imposera aux usagers des aéroports des redevances plus élevées ou des redevances nouvelles et qu'en outre, il imposera, après discussion avec les entreprises de transport aérien, des taxes sur le prix des billets ou sur d'autres frais, comme l'affrètement, taxes qui pourraient rapporter environ \$20 millions par année mais dont le ministre ne peut dire maintenant, faute d'avoir consulté les entreprises concernées, quand elles entrèrent en vigueur.

Certains aspects du budget n'ont rien à voir avec la lutte du gouvernement contre l'inflation. C'est le cas des modifications tarifaires s'appliquant aux appareils de précision, à certains matériels didactiques, au matériel d'impression ainsi qu'à une large gamme d'appareils d'industries connexes.

Le ministre a pensé à ceux des touristes qui ont, comme lui, le moyen de voyager et de ramener des sacs pleins de cadeaux. Il leur accorde des exemptions plus généreuses, sans distinction (comme c'était le cas auparavant) des pays qu'ils ont visités.

Deux autres mesures importantes sont annoncées au budget: le gouvernement va rayer de ses livres sa part du déficit de l'Expo qui s'établissait environ à \$125 millions. C'est une des mesures qui, avec une réduction des recettes budgétaires, contribuent à maintenir à \$250 millions un surplus budgétaire qui se serait autrement établi à \$390 millions.

Le gouvernement étend jusqu'à la fin de 1970 les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu (elles devaient disparaître à la fin de l'année en cours) qui ont trait à la déflation portant sur deux ans du coût supporté par les entreprises pour l'installation d'équipements destinés à empêcher la pollution de l'eau.

Enfin, le gouvernement annonce des dépenses accrues principalement à cause de l'augmentation des paiements de péréquations (\$39 millions) des secours d'urgence aux pêcheurs de Terre-Neuve, et d'une aide supplémentaire à l'éducation et au bien-être des Indiens.

Au chapitre des prévisions économiques, le ministre estime à neuf pour cent en valeur l'accroissement du produit national brut, soit un accroissement de cinq pour cent en volume.

Puis, dans de brèves remarques au sujet des relations fiscales fédérales-provinciales, le ministre rappelle sa volonté bien arrêtée, d'une part de ne pas continuer à réduire les

MM. Bertrand et Lesage L'annonce de l'accord a été chaleureusement accueillie par les deux côtés de l'assemblée nationale.

M. Bertrand a noté que les échanges de toutes sortes sont déjà fort nombreux entre le Québec et l'Ontario, mais qu'il était temps de procéder de façon un peu plus systématique.

Le premier ministre a souligné que plusieurs personnes ont collaboré à la formulation et à l'engorgement de l'accord, mentionnant en particulier le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay, et les anciens ministres libéraux, surtout MM. Lesage, Laporte et Gérin-Lajoie qui, dès 1965, ont lancé l'idée d'une collaboration accrue entre les deux gouvernements.

Le chef de l'opposition, M. Lesage, a exprimé son appréciation et ses félicitations, se réjouissant de la "continuité de l'oeuvre gouvernementale" dans ce domaine. Evoquant aussi les liens nombreux entre le Québec et l'Ontario, l'ex-premier ministre a dit: "Dans ces liens qui nous unissent, nous trouvons, chacun de notre côté, un accroissement de force et de vigueur. Je suis sûr qu'en renforçant ces liens, ce facteur deviendra encore plus puissant."

CAOQUETTE seulement que les partisans ont répondu que le Québec peut se tailler une place et vivre en harmonie avec les autres provinces dans une Confédération vraiment canadienne.

Enfin, 1,689 personnes ont

LE BUDGET

Canadiens qui reviennent d'un voyage aux Etats-Unis ou dans un autre pays.

L'amortissement du capital investi par les sociétés dans les immeubles commerciaux construits d'ici 1970 dans les centres de plus de 50,000 habitants ne pourront être déduits de l'impôt sur leurs profits avant deux ans. Les grands centres urbains de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique

public fédéral avait au contraire encouru un "déficit économique" de \$100 millions — c'est-à-dire injecté autant de pouvoir d'achat dans l'économie.

Enfin si l'on combine le surplus économique d'Ottawa avec ceux des provinces et des caisses publiques de retraite (car les cotisations aux régimes de rentes du Québec et du Canada, comme les impôts, réduisent le pouvoir d'achat des gens), on arrive au chiffre absolument phénoménal de \$1.3 milliard. C'est la mesure de la saignée que les gouvernements infligeront cette année à l'économie.

Comment résistera-t-elle, cette économie, à pareille réduction de la demande globale? Peut-on vraiment s'attendre à ce que le léger fléchissement du chômage, (ailleurs qu'au Québec) amorcé le mois dernier se poursuive? Compte tenu d'une conjoncture économique internationale assez incertaine qui laisse planer une ombre sur l'évolution des exportations canadiennes, pareille rigueur financière ne frise-t-elle pas d'un peu trop près le risque d'une récession?

M. Benson admet, certes, que c'est là "un resserrement budgétaire fort substantiel qui restreint la demande globale dans notre économie". Mais il mise sur la relance exceptionnelle des investissements privés "ailleurs qu'au Québec" et sur l'habitation pour soutenir la conjoncture. Encore faudrait-il que cette confirmation de l'austérité n'incite pas les investisseurs à reviser en baisse leurs projets, c'est ce que l'on saura en septembre lorsque les résultats du sondage de mi-année du Bureau fédéral de la statistique seront publiés. Et quoi qu'il en soit, poursuit M. Benson, "le budget constitue un frein puissant à l'ensemble des forces inflationnistes qui relèvent les prix et les coûts".

Si la lutte contre l'inflation est la "majeure" d'un exposé budgétaire tout compte fait assez "atonal", l'atténuation des disparités régionales en est sans contredit la "mineure".

Déjà le Livre sur l'économie publié il y a une semaine témoignait de ce qu'Ottawa s'efforçait enfin rendu compte de l'impact très différencié de ses politiques économiques générales dans les diverses régions du pays. En période inflationniste, pouvait-on y lire, "les mesures prises afin d'accroître l'activité économique dans les régions où les ressources sont sous-utilisées doivent être différentes des politiques appliquées à la même fin pour l'ensemble du pays".

C'est dans cet esprit que M. Benson a proposé hier soir deux mesures pour combattre l'inflation.

En premier lieu, il souhaite qu'entrent en vigueur immédiatement les réductions tarifaires consenties par le Canada dans le cadre du Kennedy Round et qui ne devaient entrer en vigueur que le 1er janvier 1972. En accentuant la concurrence étrangère que devront désormais affronter les producteurs canadiens, estime-t-on, on réduira quelque peu la capacité qu'on ces derniers d'augmenter leurs prix. Et les difficultés d'ajustement que cette accélération des réductions tarifaires entraînera retomberont principalement sur les producteurs du centre industriel du pays, le foyer principal des pressions inflationnistes.

Selon M. Benson, ces réductions devraient naturellement profiter aux consommateurs, bien qu'elles aient pour objet principal de réduire les coûts de production. Ces réductions toucheront la viande en conserve, la confiserie, les biscuits, les céréales, les jus de fruits et quelques autres produits alimentaires.

D'autres toucheront des biens durables, tels machines à laver et à sécher, tondeuses à gazon mécaniques et appareils de télévision. Dans le secteur des textiles, les droits frappant les tissus et les vêtements en tricot sont désormais réduits ainsi que ceux frappant les étoffes en matière synthétique; mais M. Benson estime que ces réductions aideront l'industrie canadienne du vêtement à maintenir sa position concurrentielle. Enfin, le droit de \$0.30 la tonne perçu actuellement sur le charbon disparaît ainsi que d'autres frappant les produits semi-fins en métal non-ferreux.

En deuxième lieu, le ministre des finances a décidé de décourager temporairement la construction d'immeubles commerciaux (centres d'achat, immeubles à bureaux, banques et autres établissements financiers et commerciaux) dans les centres urbains de plus de 50,000 habitants, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, soit les provinces les plus riches, celles dont l'économie est le plus dynamique. Il compte y parvenir en ne permettant pas aux entre-

prises qui feront de pareils investissements d'en déduire l'amortissement de leur revenu imposable avant 1972. M. Benson a pris la peine de signaler que cette mesure sera appliquée avec beaucoup de souplesse, qu'elle ne sera en aucune façon rétroactive et que le règlement proposera une méthode claire et relativement simple de calcul dans le cas d'installations "mixtes", c'est-à-dire mi-commerciales, mi-industrielles par exemple — car cette mesure ne s'applique pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics ni aux établissements publics.

Le ministre des finances estime que le fait de retarder quelque peu la construction commerciale dans les grands centres des trois provinces les plus prospères réduira la demande de matériaux et de main-d'oeuvre. En plus de relâcher la pression sur les prix, cela devrait permettre selon lui de consacrer plus de ressources à des besoins essentiels — logements, écoles, équipement collectif — sans pour autant nuire à l'industrie de la construction.

C'est tout le neuf que recèle ce budget au chapitre de l'inflation. On y trouve certes une longue liste sur les méfaits de l'accélération de la hausse des prix et de la psychose inflationniste qui, au dire du ministre, a commencé de modifier les comportements économiques au pays. Mais il s'agit dans une large mesure d'une redite de ce qu'on a pu entendre lors des exposés budgétaires des dernières années.

M. Benson se porte aussi à la défense de la nouvelle Commission des prix et des revenus, organisme chargé d'étudier tous les aspects du phénomène inflationniste mais privé de tout pouvoir de contrôle et de réglementation. "Prétendre que le travail et l'impulsion de la Commission seront inefficaces, de rétorquer M. Benson, c'est prétendre que le Parlement, le gouvernement et les Canadiens eux-mêmes sont inefficaces!!"

Le gouvernement va étendre jusqu'à la fin de 1970 les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui ont trait à la déflation portant sur deux ans du coût supporté par les entreprises pour l'installation d'équipement destiné à empêcher la pollution de l'eau. Ces dispositions devaient expirer à la fin de la présente année fiscale.

Le gouvernement annonce qu'il maintient l'entrée en franchise du matériel d'impression et qu'il

supprime les droits sur un certain nombre d'appareils d'industries connexes. Il annonce des réductions tarifaires sur les instruments de précision et sur des articles "importés à des fins religieuses, éducatives, scientifiques, littéraires ou artistiques, ou au profit de personnes infirmes ou handicapées, ou pour leur produire des soins".

Le ministre des finances publiera au cours de l'été un livre blanc sur la réforme fiscale que seront invités à discuter avec lui, députés, partis politiques, gouvernements provinciaux.

Investissements universitaires de \$47,780,000 en 1969-1970

QUEBEC — Un arrêté en conseil du 21 mai 1969 a approuvé, sur proposition du ministre de l'éducation, le plan quinquennal d'investissements universitaires. Pour l'année 1969-1970, le montant total de ces investissements est de \$47,780,000 dont \$37,210,000 versés par le ministère de l'éducation (la différence provenant de fonds et dons et de projets qui s'autofinancent). En voici la répartition.

Université Laval: \$10,805,000 qui seront affectés princi-

palement aux projets en cours (centre d'éducation physique, résidence d'étudiants), aux nouveaux projets (locaux préfabriqués de médecine) et aux dépenses annuelles (ameublement, aménagement de terrain.)

Université de Montréal: \$13,275,000: projets en cours (immeuble sur le boulevard Mont-Royal), nouveaux projets (résidence d'étudiants), dépenses annuelles (ameublement, aménagement de terrain.)

Université McGill: \$12,165,000: projets en cours (résidence d'étudiants bibliothèque, géographie, mathématiques et informatique), nouveaux projets (sciences de l'éducation, résidence d'étudiants) et dépenses annuelles (ameublement).

Université de Sherbrooke: \$3,665,000: projets en cours (cantine, centrale d'eau réfrigérée), nouveau projet (complexe du droit) et dépenses annuelles (ameublement, aménagement de terrain.)

Ecole des hautes études commerciales: \$1,060,000: constructions d'un nouvel immeuble.

Ecole polytechnique: \$985,000: projet d'agrandissement et dépenses annuelles (ameublement).

Université Bishop's: \$195,000: aménagement de terrains et ameublement.

Université Sir George Williams: \$930,000: aménagement de terrains et ameublement.

Université du Québec: \$4,230,000 consacrés principale-

ment à l'achat du séminaire Saint-Antoine de Trois-Rivières.

L'Association coopérative d'habitation coo-habitat de Durocher: \$300,000.

Pour les cinq prochaines années, les prévisions des investissements universitaires approuvés par le présent arrêté en conseil sont les suivantes:

Table with 2 columns: Year, Amount. 1969-1970: \$47,780,000; 1970-1971: \$52,615,000; 1971-1972: \$40,315,000; 1972-1973: \$37,300,000; 1973-1974: \$28,300,000.

Les substituts du procureur général ne peuvent briguer les suffrages

QUEBEC (DNC) Le premier ministre et ministre de la justice, M. Bertrand, a déposé hier un projet de loi qui, notamment, limite le droit des substituts du procureur général à se porter candidat à des élections ou de se livrer à une activité partisane à l'occasion de telles élections.

Le "bill" vise à pourvoir à la nomination de ces substituts et à définir législativement leurs principales fonctions. Il prévoit que les substituts permanents devront s'occuper exclusivement du travail et des devoirs de leur fonction, et qu'ils ne seront pas considérés comme salariés pour les fins du code du travail.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for accountants including BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE; LUCIEN DAHMÉ, C.A.; PROVOST & PROVOST; VIAU & ROBIN.

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS 159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie Comptables agréés

1440 o., Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Hawkesbury - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant AIMÉ GALARNEAU & CIE Comptables agréés

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et l'extérieur dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables Agréés

List of names of accountants including Maurice Samson, Lucien P. Bélair, Léon Côté, etc.

MONTREAL - QUEBEC - RIMOUSKI Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115, 861-3741

CRÉPEAULT

Suite de la page 3

Au cours du même interrogatoire, le maire Crépeault a révélé qu'il avait déjà eu un radio-policier dans son automobile, au temps où les effectifs policiers étaient restreints, pour rendre service à la population en cas d'intempérie ou d'autre problème grave. Il précisa l'avoir enlevé l'an passé, alors qu'il ne s'en servait plus déjà depuis un an ou un an et demi.

"Avez-vous un tel appareil à domicile?" demande M. Bellemare. "Oui au début, répond M. Crépeault, par sécurité à la maison, et pour les besoins à l'occasion du feu, les policiers étant aussi pompiers." Il a précisé l'avoir

les MOTS CROISÉS du Devoir

Word search grid with numbers 1-12 and a grid of letters.

Horizontalement

- 1 - Vêtement de femme plus ou moins ajusté à la taille, et qui se porte par-dessus le corsage. - Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
2 - Projectile lancé par une bouche à feu. Couvert de poils rudes et épais (bot).
3 - Venir au monde. - Forte pièce en bois, taillée en pointe à un bout et ferrée à l'autre, constituant un pieu de piquets.
4 - Auteurs ou réalisateurs de films. - D'un verbe qui signifie se débarrasser de quelque chose.
5 - Ce qui frappe l'odorat. - Démonstratif.
6 - Le meilleur en son genre. - A lui. - Voix d'homme la plus élevée.
7 - Personne qui doit. - Marmite dans laquelle on fait bouillir la viande.
8 - Bruit d'une sonnette. - Qui a rapport à l'âne.
9 - Revenu annuel. - Coquille des mollusques.
10 - Habitude ridicule. - Petite erse.
11 - Notion que l'esprit se forme de quelque chose. - Individus.
12 - Clôre. - Sol en culture.

Verticalement

- 1 - Bague. - Addition.
2 - Faire descendre. - Poisson d'eau douce.

Solution d'hier

Word search grid with numbers 1-12 and a grid of letters.

Une nouvelle perquisition

QUEBEC (CP) — Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand a révélé hier que la demeure d'un autre employé de l'Office d'information et de publicité du Québec avait été perquisitionnée.

M. Bertrand n'a pas divulgué l'identité de cet employé mais a admis que la perquisition n'avait rien donné.



POUR TOUS
VOS PROBLÈMES
D'IMMEUBLES

EUGÈNE THÉRIEN

248 QUÉBEC, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL (TÉL.) 551-1152



Après un an d'absence l'URSS revient à Terre des hommes non plus cette fois avec un éventail de ses réalisations techniques mais avec quelque 200 dessins et aquarelles, œuvres d'enfants de 3 à 15 ans. M. Alexandre Andrev, directeur du pavillon soviétique et Mme Anna Chitkova, désigner de la présentation, montent ici quelques-unes de ces œuvres d'enfants, l'est l'Union soviétique elle-même que le visiteur verra à travers ses dessins," a dit M. Andrev.

Après un an d'absence l'URSS revient à Terre des hommes non plus cette fois avec un éventail de ses réalisations techniques mais avec quelque 200 dessins et aquarelles, œuvres d'enfants de 3 à 15 ans. M. Alexandre Andrev, directeur du pavillon soviétique et Mme Anna Chitkova, désigner de la présentation, montent ici quelques-unes de ces œuvres d'enfants, l'est l'Union soviétique elle-même que le visiteur verra à travers ses dessins," a dit M. Andrev.

La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises a reçu \$3,015,863 en 1968

par Jean-Pierre Proulx

La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, qui est membre fondateur de la Campagne des fédérations du Grand Montréal, a reçu de celle-ci pour l'année 68/69, la somme de \$3,015,863, soit le montant le plus élevé de son histoire. C'est ce qu'a annoncé hier soir, M. André Trudeau, président de la Fédération lors de l'assemblée annuelle de cet organisme, tenue au centre social de l'université de Montréal.

Précisons que ce montant provient de la campagne de 1968 et non de celle de 1969 dont on ne connaît pas encore les résultats exacts. M. Trudeau a expliqué que ce montant de \$3,015,863 est un revenu net, tous frais de campagne et de publicité déduits.

Une étude du rapport révèle que ce montant provient de la somme du produit net de la campagne 68 (\$2,752,235) et de l'octroi de la ville de Montréal (\$263,627). Il faut ajouter à ce montant des "remises diverses" (provenant de legs ou autrement) qui s'élevaient à \$105,289 ce qui donne un grand total de \$3,121,152.

Par contre en 1967, la campagne avait rapporté un peu plus qu'en 1968 soit \$2,816,286; la subvention de la ville de Montréal

s'élevait à \$236,456 et les "remises diverses" à \$122,365 ce qui donne un grand total de \$3,175,108, soit \$53,956 de plus qu'en 1968.

D'autre part, la Fédération a versé aux oeuvres en 1968 \$3,006,462 contre \$2,973,262 en 67. Les frais d'administration se sont élevés en 68 à \$48,023 contre \$104,198 en 67. En outre en 1967, la Fédération a versé \$22,500 dollars pour "éventualités" et a perdu \$11,754 en souscriptions non récupérées. Au total donc, les dépenses de la Fédération se sont élevées en 1968 à \$3,054,485 contre \$3,111,714 en 1967 ce qui donne, en 68, un excédent de \$66,666 contre \$63,393 en 67.

Signalons qu'en 1967, les revenus de la Fédération avaient diminué de \$31,873 par rapport à l'année précédente (66) mais que les souscriptions s'étaient accrues de \$36,483. Par contre en 1968, les souscriptions ont diminué de \$64,051 par rapport à 1967 et les revenus totaux sont de \$53,956 moins élevés qu'en 1967.

Nouvelles orientations

Au cours de son allocution, M. Trudeau a souligné "qu'à la suite de changement de politique de la part du ministère de la famille et du bien-être et d'une plus forte participation de l'Etat dans le financement des agences engagées dans le service social, nos agences et nous de la Fédération devons repenser et planifier nos politiques et notre orientation.

"Nous savons que la Fédération avec ses moyens limités ne peut accepter tout le fardeau financier des agences sociales et nous ne voulons pas cependant retarder le développement normal des agences.

"L'orientation est donc un problème très actuel pour nous mais il serait imprudent cependant de fixer immédiatement un programme précis."

M. Trudeau a alors exprimé le vœu que le comité d'orientation de la Fédération étudie la situation et conjointement avec le Conseil des oeuvres "contribue à bien conseiller les dirigeants de la Fédération".

M. Trudeau a aussi signalé les principales activités de la Fédération. Ainsi, on a commencé l'étude d'un projet recommandé par le Conseil des oeuvres et qui porte sur la mise sur pied d'une agence qui regrouperait, en les complétant, les services rendus par plusieurs organismes dans le secteur familial en vue de les rendre plus accessibles à la population. L'action est maintenant engagée en vue de réaliser ce plan.

On a aussi opéré la fusion du Centre de référence et de son homologue anglais l'"Information and Referral Service". On a mis sur pied un comité d'orientation qui a recommandé au conseil d'administration de subventionner la Fédération des Unions de familles inc. pour un montant de \$5,000 et de créer une clinique externe de consultation et d'orientation rattachée à l'Accueil des jeunes inc.

La Fédération a aussi subventionné un projet pilote d'animation sociale dans la paroisse Sainte-Clémentine, etc.

D'autre part, l'assemblée a élu le nouveau président de la Fédération, M. Jules Tourillon, qui est président et directeur général de David Lord Limitee.

Voici en terminant, un tableau des subventions accordées dans les différents secteurs en 1968 comparativement à l'année 67 et aux prévisions pour l'année 69.

	1968	1967	1969
● Famille	\$1,515,195	\$1,515,355	\$1,369,610
● Jeunesse	528,509	402,595	551,753
● Loisirs	70,310	89,449	73,306
● Handicapés	100,918	98,912	92,820
● Migrants et immigrants	75,000	93,963	63,000
● Personnes seules	360,737	403,893	330,000
● Soins à domicile	149,912	218,233	104,610
● Information	58,778	44,249	86,660
● Formations, recherches, coordinations	123,295	109,700	120,545

On remarque une diminution dans les secteurs familles, migrants et immigrants, personnes seules, soins à domicile. Cette diminution s'explique en général par le fait que l'Etat assume de plus en plus ces secteurs.

Le Conseil interprofessionnel demande à être entendu avant l'adoption du bill 23

Le Conseil interprofessionnel du Québec s'oppose vivement au projet de loi du gouvernement québécois d'exempter les fonctionnaires membres des chambres professionnelles des sanctions que pourraient prendre à leur égard ces or-

ganismes privés à propos des actes qu'ils peuvent poser dans l'exercice de leurs fonctions. Le Dr Jean-Marie Dionne, président du conseil interprofessionnel, a déclaré mardi que les organismes qu'il représente ont été institués pour

"assurer la qualité des services professionnels prodigués au public".

Le Québec, a poursuivi le Dr Dionne, "ne devrait pas s'exposer à recevoir des services professionnels de second ordre, ce qui serait l'une des

conséquences de l'adoption intégrale du Bill 23."

Le conseil a fait parvenir un télégramme au gouvernement au nom des vingt associations membres, dans lequel il demande à être entendu avant l'adoption du Bill.

A l'enquête sur Anjou

Le maire Crépeault déclare conserver toute sa confiance dans le chef de police

par Jean-Claude Leclerc

Même si le directeur du service de la police d'Anjou, M. J.-Antoine Di Croce, a un dossier judiciaire portant deux condamnations — dont une alors qu'il était chef de police — le maire de cette banlieue, M. Ernest Crépeault, lui conserve toujours sa confiance, en raison du succès remporté par les dirigeants de la police dans leur lutte contre la "pénétration des forces du mal" qui tentaient d'envahir cette municipalité naissante.

Tel est le témoignage que le maire d'Anjou a rendu hier au directeur Di Croce, alors qu'il était interrogé pour la première fois au cours de l'enquête présentement en marche sur l'administration de cette ville entre 1962 et 1968. La semaine dernière, le chef de police avait fait sensation en affirmant qu'il n'avait reçu aucun document officiel le nommant à la tête du service. Un des avocats accompagnant M. Crépeault, Me Pierre Durand, a déposé hier quatre résolutions municipales établissant le statut de M. Di Croce.

Avant la naissance d'Anjou, alors que M. Crépeault était secrétaire de la municipalité alors connue sous le nom de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, c'est ce conseil qui avait engagé M. Di Croce comme "constable spécial" pour la moralité.

Puis, la ville d'Anjou étant créée, le conseil présidé par le maire Crépeault, a nommé le 5 mars 1966 M. Di Croce "chef de police", à \$1,25 l'heure. Par une résolution en date du 1er août 1960, le con-

seil a promu ensuite M. Di Croce "directeur" du service de la police. Enfin, par résolution en date du 31 mars 1964, le conseil d'Anjou créait un état-major de la police et des pompiers.

Étaient alors nommés membres et officiers permanents de cet état-major MM. J.-A. Di Croce, Eugène Perreault et Elmen Tremblay.

M. Di Croce, d'après le dossier déposé devant les enquêteurs, le juge André Surprenant et M. Gaston Laurent, et suivant le témoignage même de l'intéressé, a plaidé coupable en 1947 à une accusation d'avoir complété pour causer des lésions corporelles, et, cette fois en 1958, a été trouvé coupable de voie de faits avec lésions corporelles.

"Étiez-vous au courant de ces condamnations?" demande un des procureurs de la commission d'enquête. Me Jacques Bellemare. Le maire Crépeault répond que durant la période électorale, vers 1958-60, il l'avait appris "par les journaux", ajoutant que M. Di Croce a été engagé "en raison de ses services".

Puis, après plusieurs questions de Me Bellemare, et une intervention de Me Durand, M. Crépeault finit par préciser qu'il avait appris la première condamnation "par les journaux" et la deuxième en y étant mêlé, "l'incident étant arrivé au poste de police". M. Di Croce avait été bénéficiaire d'une "sentence suspendue".

"Nous avons vérifié, explique alors le maire Crépeault. Le chef est venu s'expliquer. J'ai demandé l'avis des avocats. Ils nous ont dit qu'en raison des services rendus — Anjou est une ville propre — il était difficile pour un con-

temp où il était secrétaire municipal. "On ne peut pas dire que j'ai recommandé," répond M. Crépeault. Ce sont les membres du conseil qui ont proposé."

"M. Di Croce a-t-il déjà travaillé pour vous, directement ou indirectement?" Le maire répond que le chef n'a pas travaillé pour lui "dans une entreprise commerciale. Dans des parties de cartes ou d'huitres, peut-être. Il n'a jamais été mon employé."

Puis, se tournant vers les journalistes, M. Crépeault précise en souriant qu'il s'agit bien de parties de cartes "paroissiales".

M. Bellemare a également demandé à M. Crépeault s'il avait recommandé l'engagement de M. Di Croce, au

temps où il était secrétaire municipal. "On ne peut pas dire que j'ai recommandé," répond M. Crépeault. Ce sont les membres du conseil qui ont proposé."

"M. Di Croce a-t-il déjà travaillé pour vous, directement ou indirectement?" Le maire répond que le chef n'a pas travaillé pour lui "dans une entreprise commerciale. Dans des parties de cartes ou d'huitres, peut-être. Il n'a jamais été mon employé."

Puis, se tournant vers les journalistes, M. Crépeault précise en souriant qu'il s'agit bien de parties de cartes "paroissiales".

Suite à la page 2

Les contribuables de Laval échapperaient à une hausse de la taxe foncière

D'après l'analyse des états financiers de la ville de Laval, présentés à la dernière séance du conseil municipal de cette ville, toute perspective d'augmentation des taxes à Laval semble éliminée.

Selon les chiffres publiés en effet, l'exercice financier 1968 à Laval se solda par un surplus de \$841,696. Le maire Tétreault a expliqué cette situation par le fait que les revenus en 1968 avaient dépassé les prévisions budgétaires de \$1,626,716 alors que les dépenses pour la même période

ne s'étaient élevées qu'à \$928,489 de plus qu'il n'avait été estimé lors de la présentation du budget.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier '68 est de \$697,716 mais il faut y ajouter le revenu des taxes des années antérieures, soit \$143,980.

Au chapitre des revenus les taxes (foncières, spéciales, affaires, vente) ont rapporté \$1,229,400; les frais de services \$134,400; administration et surveillance des travaux réglementés \$91,000; les inté-

rêts \$198,000; amendes et frais de cour \$96,000; les octrois \$136,000 et revenus divers \$96,000.

Quant aux dépenses, elles ont excédé de \$928,489 les prévisions. La deuxième ville du Québec a dépensé, durant le dernier exercice financier, \$30,856,629. L'excès de dépenses est surtout dû aux services de greffe et de génie.

En 1968, les immobilisations à Laval étaient de \$160,445,000, et les autres actifs de \$9,700,000. Disponibilités de \$2,037,000.

J.-Noël Lavoie est prêt à quitter son poste de député s'il redevient maire de Laval

Le député libéral de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, abandonnera son siège à l'Assemblée nationale pour se porter candidat à la mairie de Laval, lors des élections municipales du 2 novembre prochain, si dimanche il est choisi chef du nouveau parti de l'Action Laval.

L'ancien maire a fait cette promesse hier lors d'une conférence de presse. Officiellement, le congrès de fondation de ce nouveau parti municipal doit avoir lieu dimanche, sur convocation de MM. Roch Boivert, médecin de Sainte-Rose, et Jacques Me-

Cann, de Duvernay. Ce sont ces deux citoyens qui demandent au député de prendre la tête de leur parti contre l'administration actuelle de Laval, dominée par le parti du maire Tétreault.

"Je m'engage, a déclaré Me Lavoie, à remettre ma démission en tant que député avant le 2 novembre 1969 si je suis élu chef de l'Action Laval. Le premier magistrat de la deuxième ville du Québec ne peut pas assumer un double mandat, à savoir celui de maire et celui de député."

Me Lavoie a ajouté qu'il avait pris cette décision lors

de la présentation du bill de Laval au comité des bills privés en mai dernier. "Tout le monde a pu se rendre compte, dit-il, de l'insuffisance de l'équipe au pouvoir dans Laval. Le bill donnait l'impression d'avoir été rédigé par des enfants; il ne s'en dégageait aucune idée directrice pour l'avenir de Laval".

Me Lavoie entend, s'il est élu maire, simplifier le régime fiscal des citoyens de l'île Jésus et l'alléger grâce à des investissements productifs, notamment en développant le parc industriel de Laval.

aujourd'hui

A 15h, conférence de presse sur le congrès annuel de géologie et de minéralogie, à l'université de Montréal; à la salle 2403 du pavillon des sciences sociales.

Dîner des clubs Richelieu au restaurant Saint-Hubert. BRQ de Pont-Viau, à 18h30. L'invité est M. Réal Caouette, chef du Ralliement des Crédiés.

A la bibliothèque Atwater, 4023 Tupper, à 20h15 se tient la 5e assemblée annuelle de l'aide aux insuffisants visuels du Québec Inc. et élection d'une partie du bureau.

A 20h30, au Club Saint-Denis, 257 est, Sherbrooke, a lieu la 23e assemblée annuelle de la Société d'orientation et de réhabilitation sociale et la remise du prix Sauvé-Boivin à une personnalité qui s'est distinguée dans le domaine de la prévention du crime et de la réhabilitation du délinquant.

A compter de 20h30 au nouveau pavillon de la faculté de droit de l'université de Montréal, le doyen Me Jean Beetz invite les anciens de la faculté à une visite du pavillon, dans le cadre du cinquantenaire de l'université de Montréal.

Aujourd'hui et demain, à Montréal, la Grande loge de Québec célèbre le centenaire de sa constitution.

AYEZ UN BUREAU À ROME

Nous nous occupons de recevoir et de retransmettre votre courrier. Service de secrétariat et de messages téléphoniques.

Renseignements à:
U.A.I.C.I.
Piazza Pasquale
Paoli 18,
00186 Roma, Italia.

INTER CONTINENTAL
Tours et Voyages
2118 est, rue Jean-Talon
729-5264

HÔTEL NEGRESCO



TUNISIE, CÔTE D'AZUR ET PARIS

Voyage de 3 semaines. Le prix comprend: Avion, hôtels de 1ère classe, (Nice Hôtel Negresco), petits déjeuners et transferts. Départs à partir du 23 mai.

\$497 U.S.

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6900, RUE SAINT-DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445, 0, RUE JEAN TALON
274-7595

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES "PRIMEAU"
Galvanisées • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

ASSURANCE INCENDIE
L.M. DESILETS INC.
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

L'Institut de Formation Sociale du Québec
COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance à domicile, en cercle d'étude.
Études sociales, politiques, de formation générale. Au-delà de 3700 adultes inscrits depuis 10 ans. Pour renseignements:
Institut de Formation Sociale, 230 ouest, rue King, local 202, Sherbrooke, P.Q. Tél. Montréal: 351-6020

M. Cardinal perd-il la tête?

La question est brutale. Et pourtant, elle vient spontanément à l'esprit quand on entend les propos que M. Jean-Guy Cardinal tient, depuis quelque temps, sur les rapports entre hauts fonctionnaires et ministres dans notre régime démocratique.

Il y a quelques semaines, dans une interview qu'il accordait au Devoir, M. Cardinal avait abordé la question au niveau des principes généraux. Dimanche, au Lac-Saint-Jean, il s'en est pris directement au rôle que jouent les hauts fonctionnaires au sein de son propre ministère. Dans le premier cas, le ministre avait tenu des propos difficilement acceptables. Dans le second cas, il a été démagogique et injuste.

A une question que lui posait Michel Roy, M. Cardinal répondait, le 14 avril, qu'il se préoccupait grandement des rapports entre technocrates et hommes politiques.

"Concrètement, disait le ministre, je vois trois paliers: le ministre, son cabinet, son ministère. Le ministre devrait être dans l'ordre politique d'abord, son cabinet qui l'entoure devrait être d'abord dans l'ordre politique et, ensuite, la technocratie qui devrait être dans l'ordre administratif".

Le ministre n'entendait pas éliminer les technocrates (l'expression est malheureuse, parce que péjorative, mais c'est celle qu'employa M. Cardinal) de l'élaboration des politiques. Il entendait plutôt les réduire à un rôle d'étude, de recommandation et d'exécution. Mais la manière dont il entendait le faire soulevait de graves difficultés: "Leur lien avec le ministre, précisait-il en parlant des techniciens, c'est par son cabinet".

On savait déjà que M. Cardinal avait des rapports plutôt distants avec ses principaux fonctionnaires. C'était toutefois la première fois qu'on l'entendait ériger cela en théorie de gouvernement. Or, pareille théorie n'a pas de sens dans le contexte québécois.

Depuis neuf ans, tout l'effort de redressement de l'administration publique a consisté à vouloir donner une solidité plus grande aux cadres supérieurs de l'administration, afin que ceux-ci, indifférents aux changements de la politique, puissent assurer la qualité continue du service aux citoyens. Dans cet esprit, on a nommé aux postes-clés des hommes compétents et respectés. On leur a donné des responsabilités réelles. On les a fait participer étroitement à l'élaboration des politiques. On a voulu, en somme, que la compétence ait le pas sur l'ami-

tié politique dans le développement des grandes politiques gouvernementales.

Or, à quoi nous ramènerait, si nous y pensons bien, le système des "conseillers politiques" que préconise M. Cardinal? Il entraînerait, à brève échéance, deux conséquences: l'asphyxie des cadres supérieurs de la fonction publique et la politisation à outrance de tâches qui doivent être remplies dans un climat d'objectivité.

Le ministre a besoin d'avoir dans son entourage immédiat quelques conseillers à vocation plutôt politique. Il est cependant faux et ridicule de soutenir que les rapports du ministre avec ses hauts fonctionnaires doivent se faire par l'intermédiaire de ce personnel politique. La clé d'un ministère qui fonctionne bien, c'est une collaboration directe, quotidienne entre le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère. Quand cette clé fait défaut, tout le rouage est faussé. Le ministre, dans notre régime, n'est pas seulement un politicien. Il est aussi un administrateur, le chef d'un secteur de l'administration publique. A ce dernier titre, il doit être en rapport intime, cordial et constant avec les principaux fonctionnaires supérieurs de son ministère. Aucun intermédiaire ne doit être autorisé à assumer cette responsabilité en son nom.

Dimanche, à Dolbeau, M. Cardinal a délaissé la théorie pour aborder le même thème sous des aspects plus concrets.

"Je suis à la merci de mes fonctionnaires", "Sommes-nous au pouvoir depuis 1966?" "Il est devenu intolérable qu'un ministre bleu soit à la merci de fonctionnaires rouges qui font la pluie et le beau temps". Ces affirmations ont été, rapporte Normand Lépine, reprises à plusieurs endroits différents. Lundi soir, à Montréal, M. Cardinal a parlé dans le même sens, faisant état d'une "prise du pouvoir politique par des hauts fonctionnaires".

De telles affirmations sont graves. Elles laissent entendre que des personnes non élues usurperaient des responsabilités qui ne doivent échoir qu'aux représentants du peuple. Elles donnent à croire que des fonctionnaires, agissant de connivence, ont mis les bâtons dans les roues de l'autorité politique quand celle-ci a voulu agir. Elles sont, comme l'a justement compris le journaliste du Devoir, une mise en accusation à peine voilée d'hommes qui sont censés être les principaux collaborateurs du ministre Cardinal. Or on se pose tout de suite à ce sujet deux

questions fondamentales. Premièrement, les accusations sont-elles fondées? Deuxièmement, le ministre était-il justifié de soulever le problème de la façon dont il l'a fait?

Sur la première question, il appartiendra au ministre de fournir la preuve de ce qu'il a avancé. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation ne sont pas des êtres infailibles. Il se peut que certains d'entre eux aient fait des erreurs, que d'autres soient parvenus à un point où un changement d'affectation serait salutaire pour eux-mêmes et pour le gouvernement. Tout indique, cependant, que ces hommes se sont acquittés de leur tâche de façon parfaitement honorable et loyale sous au moins deux ministres de couleur politique différente. Pourquoi auraient-ils changé radicalement de comportement sous un troisième ministre? Que des hauts fonctionnaires aient offert quelque résistance à certaines idées personnelles du ministre, cela est concevable, normal et sain. Que cela soit allé jusqu'à prendre la forme d'une obstruction ou d'une domination systématique, nous en doutons fortement.

Si le ministre avait des griefs contre ses hauts fonctionnaires, il disposerait de l'autorité voulue pour en saisir soit le cabinet, soit l'Assemblée nationale. Voilà les deux tribunes où il eût dû porter ses griefs. Pourquoi a-t-il choisi de préférence la sécurité relative d'une assemblée partisane pour faire ce qu'il n'avait point daigné tenter aux endroits appropriés? Seul M. Cardinal pourra le dire. Mais on ne peut s'empêcher de noter que la manière dont M. Cardinal a ouvert ce dossier trahit, chez lui, une conception fort étrange de l'art du gouvernement des hommes.

M. Cardinal a énoncé une théorie boiteuse. Il a formulé des accusations graves. Sur l'un et l'autre plan, ses propos, par des chemins différents, tendent à détruire l'un des acquis les plus importants de la politique québécoise au cours des dernières années. A moins qu'il ne nuance considérablement ses propos ou qu'il ne les prouve, M. Cardinal aura montré qu'il n'est pas mûr pour diriger maintenant un gouvernement. Cet homme a une façon de parler "du ministre" qui fatigue vite l'oreille. Quand cette importance excessive qu'il accorde à son personnage se traduit par une jalousie méprisante à l'endroit de ses collaborateurs, le sommet de l'inconvenance est atteint.

Claude RYAN



- Faut dire qu'il a un bon matelas !

LIBRE OPINION

Le rôle du psychologue dans la société québécoise

par Purushottam JOSHI

La situation de la psychologie, ici dans la province de Québec, semble assez délicate, imprécise et alarmante si on la compare sous certains aspects à la reconnaissance dont elle jouit aux Etats-Unis, en d'autres régions de l'Ouest canadien et en Europe, où elle profite non seulement d'un essor accru mais aussi d'un statut bien défini, reconnu et accepté. Ici, la psychologie est encore considérée par certains comme une branche auxiliaire de la médecine, et par d'autres, moins avertis, comme une branche de la philosophie. De ce fait, elle ne possède pas d'identité propre auprès des gens et des gouvernements. Au niveau des départements universitaires, il s'ensuit un manque de fonds néces-

saires au développement et à la recherche. Car si le développement d'une discipline et l'essor d'un département, dans un domaine particulier, dépendent en bonne part du dynamisme qu'on y met, ce développement est aussi tributaire du rayonnement social de la discipline. de la valeur que la société y trouve et de la nécessité de son rôle dans la société.

Vaut-on des techniciens ou des chercheurs?

Telle qu'elle est, la présente situation nous mène à un affaiblissement à plus ou moins long terme de la psychologie au Québec. N'étant pas reconnu chez lui et ne jouissant pas des disponibilités et des facilités lui permettant de faire du bon travail, le jeune diplômé aura tendance bientôt à s'expatrier aux Etats-Unis ou ailleurs au Canada où de meilleures conditions de travail prévalent (Brain Drain). En même temps, nous verrons entrer dans la province, de plus en plus, des personnes d'autres pays pour occuper les postes importants, au niveau du gouvernement et de l'enseignement universitaire. La situation dans laquelle se trouve le développement de la recherche, l'amélioration des bibliothèques et autres instruments de travail - fera que, peu à peu, on formera des techniciens en psychologie plutôt que des penseurs et des chercheurs.

Le contraste est frappant entre cet affaiblissement et les besoins que la société a ou aura dans quelques années de bons psychologues, et ce, dans les différentes sphères de l'activité sociale. Bienôt, avec l'établissement d'un service de santé national, le seul secteur de service qui ne sera pas offert au peuple sera celui de la santé psychologique. Au niveau des gouvernements, comme on l'a vu aux Etats-Unis, les services du psychologue se sont avérés utiles pour la planification et l'édification des politiques sociales ou individuelles. Ici au Québec, on n'a pas encore atteint ce point, et les politiques ne sont souvent, dans le domaine de la sécurité sociale, que des politiques de cataplasme parce que justement l'on oublie les transformations de la société et la réaction de l'individu à ces transformations. On oublie justement l'individu... en essayant de le servir.

Que seraient les rôles que pourrait jouer le psychologue dans la société actuelle québécoise? Si la situation actuelle se poursuit, le psychologue jouira d'une fonction curative: il sera thérapeute, clinicien. Et cette tendance à insister surtout sur cet aspect de la psychologie fera que, peu à peu, nos universités ne feront plus de recherche et les hommes que nous y formerons ne seront bons qu'à réparer les pots cassés.

La société essaiera ainsi de se disculper d'être ce qu'elle est, de produire des mésadaptations et des troubles chez certains individus, de ne pas permettre à tous de vivre heureux et adoptés, en fournissant aux personnes malades toute une armée de cliniciens pour leur permettre de se réadapter. Mais cette situation sera dévalorisante pour l'individu: il sera la pièce de mécanique qui ne fonctionne pas et pour laquelle on aura formé des techniciens "diplômés" pour la réparer. Ce sera le régime des cataplasmes. Et l'on voit que la société y perdrait à la longue.

L'optique préventive serait plus intelligente. Car si la psychologie est capable de réparer, elle est aussi capable, comme toute science, de prévoir. Et c'est ce rôle qui n'a pas encore été mis en évidence ici au Québec. La tendance des gouvernements à créer commission d'enquête sur commission d'enquête pour étudier une politique déjà en cours démontre bien qu'on avance souvent à tâtons quand il s'agit de l'édification d'une politique sociale valable. (C'est la technique du "Trial and Error" dont le contribuable est le premier à souffrir.)

Ce rôle préventif du psychologue doit être soutenu par une recherche constante dans le domaine qu'il a choisi. Ici, aucune recherche à grande échelle n'est faite, et ce, dans des domaines qui pourraient être de nature à servir, non seulement les intérêts immédiats de la profession, mais aussi dans l'intérêt des agences gouvernementales pour qui les applications immédiates de la psychologie peuvent être très importantes.

Il y a donc, au départ, un acte de foi à poser dans la psychologie et un investissement à faire, que cet investissement rapporte des fruits dans l'immédiat ou seulement plus tard. Cet acte de foi n'a pas encore été fait ici au Québec.

Docteur en psychologie de la Sorbonne, de Paris, M. Purushottam Joshi est actuellement professeur de psychologie sociale à l'université Laval. Originaire de Beaurivage, près de Nouvelle-Delhi, en Inde, il a fait, pendant deux ans, de la recherche post-doctorale et de l'enseignement à l'université d'Alberta.

■ pensées pour notre temps

"Je sais que dans toutes les provinces les conditions sont maintenant bien meilleures et que, sur la question des langues, on est en train de réparer les injustices passées. Rendons grâce au fait. Mais ces injustices, on les a commises, et elles ont duré longtemps. L'histoire explique largement pourquoi tant de Canadiens français s'identifient avec le Québec plutôt qu'avec le Canada: c'est qu'au Québec seulement ils se sentaient effectivement libres d'être eux-mêmes. Nous héritons d'une succession d'amertume et de suspicion. Bien plus, certains Franco-Québécois scrutent ce que nous avons fait dans le passé et se demandent s'ils ne devraient pas maintenant agir de la même manière."

(Murray G. Ballantyne, article sur "Les deux nations" publié dans la revue l'Action Nationale, numéro de mars 1969)

La part de Hull dans la capitale canadienne

par Paul Sauriol

Le ministre de l'expansion économique régionale, M. Marchand, a annoncé jeudi dernier aux Communes un programme de développement de la région de la capitale nationale selon lequel la ville de Hull deviendrait un important centre d'emploi du gouvernement fédéral au cours des vingt-cinq prochaines années. Ce programme comporte non seulement la construction de plusieurs édifices fédéraux mais aussi une aide pour l'installation des services essentiels: aqueduc, égouts, réseaux de transport, de même que des mesures pour corriger la pollution de l'air et de l'eau.

Même si la ville de Hull est considérée depuis longtemps comme une partie de la région de la capitale, les activités de la Commission de la capitale nationale du côté québécois ont porté principalement jusqu'ici sur l'embellissement, la construction de routes, l'aménagement de parcs. Le gouvernement fédéral, malgré des promesses répétées, trouvait toujours des raisons de ne pas

installer de ministères ou de services à Hull et continuait de tout centraliser à Ottawa. En fait d'édifices fédéraux, Hull n'avait, à part le bureau de poste, que l'imprimerie nationale.

Le nouveau programme annonce donc la correction d'une vieille injustice: si la capitale du Canada doit s'étendre des deux côtés de l'Outaouais et aux territoires des deux provinces centrales, il n'y a pas de raison pour que tous les édifices et les ministères du gouvernement fédéral soient centralisés à Ottawa. Bien que la décision du gouvernement fédéral soit plutôt tardive, il y a lieu de s'en réjouir.

M. Marchand a rappelé que lors de la conférence fédérale-provinciale de février dernier, les premiers ministres ont approuvé à l'unanimité la résolution portant sur la nécessité d'étendre le cœur de la capitale aux deux secteurs: Hull et Ottawa. Si cela représente un changement notable par rapport à l'attitude du gouvernement fédéral dans le passé, il faut tout de

même noter que le partage demeurera inégal.

Ottawa part évidemment avec une avance considérable. Or, le ministre a annoncé que durant les prochaines années, Hull obtiendra quelque 25 p. 100 de la construction des édifices administratifs. Pour ne pas alarmer les gens d'Ottawa, le ministre a ajouté que durant la même période plusieurs nouveaux édifices seront construits dans le secteur ontarien, notamment le ministère des affaires extérieures et celui des transports. Hull aura la Main-d'œuvre et l'Immigration, les Pêches et Forêts, la Consommation et les Corporations.

Avec la construction d'autres édifices, le ministre prévoit que les services fédéraux établis à Hull emploieront 36.000 fonctionnaires, et que la population de la ville augmentera en moyenne de 9.000 familles chaque année durant 25 ans, en tenant compte des investissements privés que Hull obtiendra par suite de cette activité et aussi grâce à l'amélioration projetée des services publics urbains.

Des études effectuées ces dernières années indiquaient que les activités de la CCN en matière d'embellissement à Hull et aux environs avaient eu un effet défavorable quant à l'établissement de nouvelles industries parce que le terrain disponible pour ces fins était fort restreint. Le programme exposé par M. Marchand vise à corriger cette situation et à supprimer les inégalités locales en vue d'assurer une croissance harmonieuse dans toute la région de la capitale. Il faudra que cette politique nouvelle puisse être poursuivie assez longtemps pour donner les résultats espérés.

Au moment où M. Marchand parlait aux Communes, la CCN enregistrait un avis d'expropriation sur quinze acres de terrain au cœur de la ville de Hull, en vue de l'aménagement éventuel d'un secteur d'édifices fédéraux. Cette façon de procéder est peut-être inévitable dans le contexte actuel, mais elle appelle tout de même des réserves sérieuses.

Le Parlement canadien a accordé à la Commission des pouvoirs d'expropriation qui s'étendent à une superficie de 1.800 milles carrés, dont 750 milles carrés en territoire québécois. La Cour suprême a confirmé la validité de cette législation, mais on peut considérer tout de même qu'il s'agit d'une extension injustifiée des pouvoirs d'expropriation dont dispose le gouvernement fédéral.

L'aménagement du territoire est une fonction provinciale à laquelle le pouvoir d'expropriation est rattaché. Ce n'est donc qu'à titre exceptionnel que le gouvernement central peut exproprier, et en particulier pour la construction d'édifices utilisés par les ministères et les services fédéraux.

Le gouvernement fédéral peut exproprier pour les fins relevant de sa compétence, et selon certaines interprétations il disposerait alors d'une entière liberté, sans avoir à tenir compte des programmes provinciaux d'aménagement du territoire, ni même des règlements de zonage municipaux. Cela comporte un danger, comme on le constate dans le choix de l'emplacement de l'aéroport international de Montréal. Il vaudrait mieux qu'en cas de conflit, ces pouvoirs fassent l'objet d'un arbitrage.

Dans le cas de Hull, l'intervention de la CCN a vraisemblablement pour but de permettre un réaménagement du secteur en cause. Des négociations sont en cours entre le gouvernement fédéral et les deux gouvernements provinciaux intéressés en vue de la création d'un régime spécial

pour la capitale nationale et l'on peut espérer qu'une formule permettra de sauvegarder les prerogatives des deux provinces sur leurs secteurs respectifs tout en assurant la coopération et la coordination nécessaires.

Les droits du Québec

Le rapport Dorion, rendu public à Québec en janvier dernier, a recommandé la création d'une commission (provinciale) d'aménagement de l'ouest du Québec qui représenterait la province dans un organisme tripartite de la capitale nationale. De plus, on recommandait que le Québec entreprenne des démarches pour obtenir la cession des terrains actuellement possédés par la CCN en territoire québécois, et que ce transfert soit inconditionnel et sans compensation financière.

Cette demande est légitime, mais ne s'appliquerait pas aux terrains expropriés par la construction d'édifices fédéraux.

A propos de cette recommandation, M. Marchand avait déclaré que ce serait nuisible à la ville de Hull car le gouvernement fédéral se verrait contraint d'oublier certains projets prévoyant la construction d'édifices fédéraux dans cette ville. C'était une objection futile, car le gouvernement fédéral n'a pas besoin de la CCN pour exproprier des terrains destinés à des édifices fédéraux; il le fait dans toutes les villes du pays.

La différence entre les expropriations annoncées jeudi dernier et d'autres qu'a effectuées la CCN est évidente. Car dans la plupart des cas, il s'agissait d'embellissement, d'aménagements de parcs, de routes touristiques, toutes fonctions qui relèvent de l'aménagement du territoire et donc de la province. Tandis que pour construire des édifices fédéraux, l'autorité du gouvernement central est indiscutable, même si on peut souhaiter qu'elle soit subordonnée aux programmes provinciaux et municipaux d'aménagement.

Le programme formulé par M. Marchand pour la ville de Hull, y compris l'aide fédérale pour les services urbains et la contribution du gouvernement central à la correction des inégalités locales, est fort intéressant. Mais il doit être réalisé dans le cadre de notre régime fédéral, c'est-à-dire en respectant les prerogatives des deux provinces. Pour cela, il vaut mieux que la CCN, qui ne relève que du pouvoir central, cède sa place à des commissions provinciales qui représenteraient le Québec et l'Ontario dans un organisme groupant les trois gouvernements concernés.

■ lettres au DEVOIR

Les juifs francophones ont des écoles à Montréal

Dans la mise au point qu'il a voulu faire au sujet du discours de M. Gérard Pelletier à la "Jewish Immigrant Aid Services of Canada", M. Henri Acoca reprend une idée qui semble chère aux Juifs francophones qui prétendent être obligés d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglo-protestantes.

La vérité est toute autre. Il existe à Montréal, depuis 1956, des écoles protestantes françaises et, ayant pris une part importante dans le soutien apporté à la création et au développement de ces écoles et des premières années, j'ai essayé d'informer, par l'intermédiaire du Cercle Juif de langue française et d'autres personnalités juives, les familles juives de l'existence de ces écoles ouvertes à tous les non-catholiques, donc aux Juifs. Les enfants de familles juives françaises auraient pu permettre d'ouvrir

des écoles françaises. La Commission scolaire protestante du grand Montréal était favorablement disposée. Mais je me suis toujours posé la question: pourquoi les familles juives n'ont-elles pas envoyé leurs enfants dans les écoles protestantes françaises, et ont préféré les écoles anglaises, alors que les enseignants juifs, eux, sont nombreux dans les écoles protestantes françaises? Il y a là un phénomène difficile à expliquer, sinon par le désir des familles juives d'angliciser leurs enfants.

Le problème des distances si souvent invoqué n'en est pas un. Avec le nombre des sections françaises auraient pu être ouvertes dans différents secteurs de la ville, et, quand l'expérience a commencé, des familles protestantes qui désiraient fortement une ins-

truction en français et qui habitaient Saint-Laurent n'ont pas hésité à envoyer leurs enfants à Pointe-aux-Trembles.

Il existe maintenant trois écoles élémentaires protestantes françaises dans trois secteurs différents de la ville et des services d'autobus qui desservent toute la ville: une au 931, rue Jean Talon est; une dans le quartier de Maisonneuve, et la 3e au 1822, Ouest de Maisonneuve. Il y a d'autre part une école secondaire située au 421, rue Saint-Urbain.

J'aimerais savoir pourquoi il y a si peu de Juifs dans ces écoles, et j'aimerais qu'une fois pour toutes les Juifs de langue française se prononcent clairement.

ANDRÉ POULAIN, Pasteur
Montréal, 22-5-69

À la défense de M. Louis Valcke

Monsieur Gaëtan Dostie, directeur, Le Campus estrien, Université de Sherbrooke.

Mon collègue Louis Valcke posait dans LE DEVOIR du 20 mai une question redoutable et pertinente: "En fermant ses terrains aux organisateurs de la manifestation du 24 juin à laquelle était invité le premier ministre du Canada, l'Université de Sherbrooke s'inclina-t-elle devant un chantage à la violence?" Le 27, vous exprimez dans le même quotidien des vues dont les perspectives bizarres appellent rectification.

Cette "approbation de la majorité de (vos) confrères étudiants" dont vous faites état est un grand coup d'épée dans l'eau. Si cette majorité existe quelque part, per-

sonne ne croit plus que LE CAMPUS en soit une expression valable... surtout pendant les vacances, alors que l'équipe de rédaction est dispersée et que le journal a cessé de paraître régulièrement.

Monsieur Valcke a vécu sept ans au Québec, dans l'enseignement supérieur, après avoir subi en Belgique des régimes de terreur. Son expérience n'est-elle pas aussi recevable que celle d'une toute jeune pensée récemment arrivée à l'agitation nationaliste? A vous entendre, n'importe quel Québécois peut parler de la violence politique avec plus de réalisme et d'autorité que n'importe quel Européen: la belle rigueur intellectuelle que voilà!

Il existe plusieurs Québécois,

imaginez-vous! qui ne voient pas mieux que Louis Valcke les "embourbements" et les "asservissements" dont ronfle votre texte; qui n'ont pas mieux que lui la subtilité leur permettant de distinguer les "positions apolitiques plutôt que politiques", de percevoir comment "loin d'être soumise aux fluctuations politiques, notre université a choisi de s'impliquer plutôt dans son milieu".

La question de Louis Valcke a été posée; je suis de ces esprits pour qui elle demeure entière. Faire semblant de l'ignorer ne la chassera jamais de notre horizon universitaire.

RICHARD JOLY,
professeur et doyen,
Université de Sherbrooke.
28-5-69

des idées

des événements

des hommes

En marge d'un teach-in sur "l'université utopique" Réflexions sur la doctrine "uni-dimensionnelle" et ses aboutissements

par Léon DION
(collaboration spéciale au Devoir)

● Professeur au département de science politique de Laval, spécialiste des idéologies politiques, Léon Dion a suivi, samedi dernier, le teach-in-radio sur l'université utopique. Il a tiré, de cette expérience, des réflexions qu'il livre en exclusivité aux lecteurs du Devoir aujourd'hui et demain.

1 - La contestation étudiante : son objectif, ses sources

Ceux qui ont suivi le teach-in radio "L'université utopique" entre 11.30 et 18 heures, le 31 mai, ont eu, je crois, un bon exemple de la sorte de dialogue qui se poursuit depuis un an entre administrateurs et professeurs et un certain nombre d'étudiants des CEGEP et des universités. La principale question ne consiste pas à se demander quelle fraction de l'ensemble de la population étudiante représentent ceux qui se sont exprimés à l'Ermitage. En effet, bien que certainement peu nombreux, ces étudiants existent et se manifestent bruyamment par leurs interventions verbales et leurs actes.

Par-delà les ptereries d'un "maître" vaniteux

Ils ont assimilé à leur manière la révélation de maîtres dans le vent, tel Henri Lefebvre qui fut grand naguère mais qui a vanité longtemps frustrée contraint maintenant à s'attirer, au prix de pitoyables ptereries, l'approbation tapageuse de ces jeunes gens. Henri Lefebvre et autres ne sont pas en réalité les maîtres de la contestation étudiante. Ils en sont plutôt les haut-parleurs et les profiteurs. Le mode de communication qu'ils adoptent pour se faire entendre les oblige à se faire eux-mêmes la caricature du maître qu'ils furent il n'y a pas si longtemps. Ils amplifient tous les tics du professeur "magistral" et "paternel" grâce auxquels ils se sont si longtemps maintenus en selle. Ils sont, cependant, de si bons acteurs, ils remplissent avec tant de perfection leur rôle caméléon, que les étudiants qui les entendent, outre le fait que le spectacle les amuse follement, s'offrent à peu de frais le bain périodique de "dépendance envers le maître" dont ils ont encore bien besoin tout en prétendant hautement n'en plus vouloir. Ceux qui ne sont pas dans le coup, ceux qui sont "obligés" d'administrer écoles ou universités ou de pratiquer le métier d'enseignants — ceux qui font en définitive qu'il y a des étudiants — ne peuvent pas se faire entendre par cette fraction d'étudiants. Les voies de communication ont été coupées. Pourquoi? Comment? La réponse à cette question relève autant de la psychiatrie que de la sociologie. Pour un certain temps encore, professeurs et étudiants coexistent sans, dans d'assez nombreux cas, se rencontrer intellectuellement ni humainement. C'est là une situation qui est aujourd'hui vécue de part et d'autre comme un drame — un drame dont l'issue est inconnue.

Ce n'est pas dans l'intention de me rallier ces jeunes gens qu'à la suite de l'événement de l'Ermitage je me suis résolu à m'expliquer par écrit sur le phénomène dit de contestation. Je continuerai à rechercher leur compagnie et à penser que même leurs attaques expriment de leur part la recherche inconsciente d'un dialogue. Mais il y a, par ces jeunes gens et leurs aînés qui réussissent à mettre en "système" leur vague à l'âme, leurs angoisses et leurs ressentiments, une société qui est mise en question, jugée et condamnée. Que les durs griets que ces jeunes se croient justifiés de formuler soient tous fondés ou non a moins d'importance à mes yeux que le fait qu'ils aient été depuis un an énoncés une fois, dix fois, cent fois sans qu'on ait réussi à saisir leur sens ni à prévoir leurs conséquences de façon satisfaisante pour ceux qui, par leur position, ne perçoivent formellement de la contestation que quelques-unes de ses manifestations extérieures, c'est-à-dire les parents et, en général, tous ceux qui estiment servir les meilleurs intérêts de la société. C'est à ces personnes que je m'adresse plutôt qu'ici non pas certes dans le dessein de leur produire des réponses et des solutions — il n'y a pas de réponses ni de solutions connues aux problèmes que je vais aborder — mais plutôt de faire une brève description de l'action contestataire pour m'attacher surtout à la présentation et à l'interprétation de la "philosophie" qui la reflète et qui veut la légitimer. Il est évident que toute analyse de la situation et de la pensée contestataire est éminemment "contestable". Aussi n'ai-je, dans ce qui va suivre, d'autre but que celui d'introduire cette question et de stimuler de plus amples et meilleures réflexions à partir soit de la littérature ou soit encore du vécu.

L'objectif de la contestation étudiante

Les mouvements qui en 1968 au cours des derniers six mois, ont secoué dans leurs assises même plusieurs pays — dont la France, l'Italie, la Tchécoslovaquie — qui se sont infiltrés ailleurs, notamment en Amérique latine, aux États-Unis et qui n'ont pas épargné le Québec, expriment la nausée ressentie par un certain nombre à l'égard des structures globales considérées comme asphyxiantes des sociétés contemporaines. Ces mouvements expriment la ferme intention d'aller au-delà des revendications et des pressions à l'intérieur du "système" existant. Ils se présentent comme l'aube d'une révolution totale.

Ces mouvements, désignés sous le terme de "contestation", n'épargnent aucun groupe ni aucune institution. Ce n'est toutefois pas par l'effet du hasard que ce sont les universités qui aient, ces derniers

temps, subi les assauts les plus redoutables. Dans la contestation étudiante il faut distinguer plusieurs aspects qui ne découlent pas tous de la même cause mais qui conjugués néanmoins leurs effets. Il y a d'abord un problème élémentaire de discipline dû au fait qu'on accède plus jeune à l'université; il y a ensuite un malaise résultant de l'accroissement du nombre des étudiants, de la plus grande hétérogénéité de formation préparatoire et de l'impersonnalisation progressive de la vie académique; il y a encore la mise en question des méthodes pédagogiques et de tout l'appareil académique et administratif de ces institutions au nom d'une idéologie cogestonnaire; il y a enfin et surtout le refus de l'institution universitaire elle-même en tant que symbole, complice et instrument d'une société "répressive". La responsabilité de l'université serait même première du fait que c'est dans son giron que se fabriquent, sanctionnent et propagent les concepts "aliénants" et que se forment les technocrates, ces agents de l'organisation sociale "aliénante". L'objectif visé par la contestation étudiante consiste à convertir l'université d'instrument de statu quo en agent d'une révolution libératrice. Sous certaines de ces manifestations, la contestation juge même inutile ou

naïf tout effort de reconstruire l'université sous quelque forme que ce soit une fois qu'elle aura été détruite, parce que l'université en soi aurait perdu toute raison d'être.

A l'origine, Marcuse et les dénonciateurs de "l'unidimensionnel"

Le mouvement contestataire s'est trouvé un certain nombre de porte-parole qui s'en disent à titres divers les prophètes, les interprètes ou les guides. Ces porte-parole souvent détestés pour leurs noms acconnés les uns aux autres: une orientation de pensée néomarxiste souvent jointe à des sympathies freudiennes se cherche à obtenir sur la clientèle des contestateurs les philosophes des contestations — Herbert Marcuse, Henri Lefebvre, Louis Althusser et autres — s'entendent pourtant fort bien pour formuler sur la société libérale contemporaine un diagnostic tellement sévère que, s'il est sans faille et ne comporte pas d'alternative, on doit conclure que la civilisation occidentale est atteinte d'un mal incurable.

2 - La dénonciation du totalitarisme "unidimensionnel"

Selon la vision tragique, de cette philosophie, les sociétés libérales contemporaines assument spontanément et presque joyeusement les formes d'un totalitarisme intégral au profit du petit nombre de ceux qui monopolisent les ressources de l'argent et du savoir et qui utilisent l'État, l'entreprise, l'université, les médias de communication de masse comme instruments d'oppression. Cette forme de totalitarisme, je vais la désigner par un terme devenu populaire emprunté à Marcuse: "l'unidimensionnel". L'"unidimensionnel" comporterait plusieurs incarnations, la plus apparente se situant au plan du travail.

L'homme enfermé dans un réseau de besoins factices

La société industrielle contemporaine a déjà satisfait par un grand nombre les besoins physiques et intellectuels à l'origine du projet occidental de liberté et d'égalité et, ce faisant, elle a vidé ces notions de contenu concret. La société industrielle produit et met virtuellement à la portée de tous une telle quantité de biens et de services que les anticipations marxistes ont perdu leur attrait même parmi les couches défavorisées. Tout comme la démocratie "libérale" procure le contenu des libertés individuelles sans qu'ait été conquise la liberté elle-même, la société industrielle, parvenue au stade de l'"affluence", réalise Marx sans le marxisme, c'est-à-dire sans qu'ait été surmontée l'aliénation des travailleurs dans le processus de production. La forme capitaliste de production n'a pas seulement survécu, elle s'est trouvée consolidée par ses extraordinaires succès. Or, ceux-ci représentent finalement sur un aliéné du travailleur d'aujourd'hui plus pernicieuse qu'elle s'étend maintenant au travailleur intellectuel et qu'elle est devenue librement consentie, selon désiré.

Dans le cours de l'évolution qui conduit de l'artisanat à la manufacture et de celle-ci à l'automation, l'homme s'est trouvé converti de bête à pro-

duction en bête à consommation. L'acte producteur, socialement utile, absorbe une fraction de moins en moins de contribuer par ses réalisations au retrécissement de l'homme. De nombreux essais d'anticipation du monde de demain d'après une prospective technologique font voir un univers où calculateurs, ordinateurs, lasers, holographes et autres "machines" dont on connaît mal la nature et les possibilités ont anéanti toute vie privée et même dépassé les facultés critiques de l'individu. Le projet millénaire de l'homme d'acquiescer la maîtrise sur la nature et sur la société aurait donc lamentablement échoué. Dans notre monde déjà si complexe et qui le deviendra chaque jour davantage, la maîtrise n'appartient pas à l'individu en chair et en os mais aux détenteurs de la rationalité scientifique: les technocrates. Nees religieux, ces derniers finissent bureaucratiques.

La technocratie devient une réalité à partir du moment où le pouvoir politique de fait passe aux mains des détenteurs de la rationalité scientifique. Par la conversion des "loisirs" en actes "économiques" la société de consommation empêche l'individu d'accéder à des seuils plus élevés d'aspirations personnelles et s'oppose à l'émergence de l'ordre supérieur de civilisation que l'accroissement de la productivité du travail a rendu possible. En même temps le caractère aliénant du travail s'est encore aggravé. Car, aux conditions et aux modes erronés du travail sous le régime capitaliste, s'ajoute la perte de toute finalité authentique du travail industriel et intellectuel lui-même, quel que soit par ailleurs le régime de production.

Bref, les sociétés industrielles avancées sont ainsi aménagées que, par de savants artifices, elles maintiennent les individus fermement cloués à un niveau de préoccupations qui conserve toute l'apparence des soucis élémentaires d'antan et qui exerce sur eux des contraintes analogues. Un réseau serré de structures enferme l'homme dans l'horizon clos de besoins factices et souvent auto-destructeurs qui le sollicitent constamment à produire des objets de peu de valeur intrinsèque ou dont la valeur s'épuise rapidement après leur production.

Un mal répandu dans toutes les parties du corps social

En effet, et c'est là le second niveau de la critique "unidimensionnelle", les rouages créateurs et consolidateurs d'une organisation sociale toute orientée vers la consommation ne se concentrent pas dans un secteur spécifique de la population. Ils s'étendent à toutes les parties du corps social. Ils animent tout particulièrement les institutions responsables de la socialisation de l'homme, la famille, l'école, les partis et les médias d'information. Ce phénomène constituerait l'aspect le plus grave de la situation présente. Comment réorienter les sociétés quand les individus ont été préalable-

ment façonnés pour se sentir à l'aise au sein de structures essentiellement aliénantes? D'après cette manière de voir, le drame de la société contemporaine ne résiderait pas dans la disparition des groupes médiateurs. Au contraire, ils foisonneraient aujourd'hui plus que jamais et l'emprise de certains d'entre eux sur les individus se serait même accrue. Le drame résulte plutôt du fait que par leurs caractères et leurs buts, les groupes sanctionnent et favorisent les modes de vie aliénants en préparant de longue main l'homme à se conformer aux types d'attitudes et de conduites requis pour le maintien de la société de consommation. En devenant ainsi des mécanismes de conformisme intégral, les groupes médiateurs trahiraient leur vocation qui consiste à favoriser le développement des facultés critiques et créatrices chez leurs membres par la conscience qu'ils sont censés leur communiquer de leur identité sociale propre au sein de la collectivité entière et en les engageant dans la réalisation de projets concrets liés à une profession, une classe ou une nation.

L'aliénation par la technocratie et les symboles

Autre aspect de la critique, l'induration des sociétés se produit à un moment où survient, grâce surtout au progrès dans le domaine de l'électronique, un essor technologique sans précédent. Captif de structures figées, le génie inventeur risque à son tour de contribuer par ses réalisations au retrécissement de l'homme. De nombreux essais d'anticipation du monde de demain d'après une prospective technologique font voir un univers où calculateurs, ordinateurs, lasers, holographes et autres "machines" dont on connaît mal la nature et les possibilités ont anéanti toute vie privée et même dépassé les facultés critiques de l'individu. Le projet millénaire de l'homme d'acquiescer la maîtrise sur la nature et sur la société aurait donc lamentablement échoué. Dans notre monde déjà si complexe et qui le deviendra chaque jour davantage, la maîtrise n'appartient pas à l'individu en chair et en os mais aux détenteurs de la rationalité scientifique: les technocrates. Nees religieux, ces derniers finissent bureaucratiques.

La technocratie devient une réalité à partir du moment où le pouvoir politique de fait passe aux mains des détenteurs de la rationalité scientifique. Par la conversion des "loisirs" en actes "économiques" la société de consommation empêche l'individu d'accéder à des seuils plus élevés d'aspirations personnelles et s'oppose à l'émergence de l'ordre supérieur de civilisation que l'accroissement de la productivité du travail a rendu possible. En même temps le caractère aliénant du travail s'est encore aggravé. Car, aux conditions et aux modes erronés du travail sous le régime capitaliste, s'ajoute la perte de toute finalité authentique du travail industriel et intellectuel lui-même, quel que soit par ailleurs le régime de production.

DECÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

DAVID J. Emilien. À Montréal, le 2 juin 1969 à l'âge de 74 ans, est décédé, J. Emilien, époux de Léone Lafond, résidant à 8372, Place Châteaux, Ville d'Anjou. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses fils Jean, professeur au MacDonald College, Raymond, vice-président de Radio-Canada, Dr André de l'Hôpital Notre-Dame, Dr Claude de l'Hôpital Le Gardeur, Dr Paul Robert de l'Institut de Cardiologie, et ses filles Jacqueline (Mme Jean-Paul Gauthier), Renée (épouse de Dr Pierre Larocque), Marcelle (Mme Gaston Boulanger) ses frères Paul, Lucien, René, Roland, Maurice, Gaston, et ses sœurs Emilienne, Irène, Béatrice, Mariette ainsi que 32 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 6 courant. Le convoi funèbre partira du Salon J.A. Guilbault Inc. No 5369 11e avenue, Rosemont à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Fondation Dr Yvon Charlier pour le perfectionnement des résidents en médecine hospitalière Notre-Dame, seraient appréciés.

GAUVIN Camilla. A Victoria C.B. le 31 mai 1969, est décédée Mlle Camilla Gauvin, autrichienne de Montréal, sœur de Charles Edmond, Claire, Lucien, Evelyn, Jean. Les funérailles auront lieu à Victoria, mardi le 3 juin.

ROUSSEAU Georges. A Montréal, le 2 juin 1969 à l'âge de 70 ans, est décédé, Georges Rousseau, avocat époux de Germaine Radzicki, demeurant au 5065 Boul. Gouin, est frère de François, ingénieur civil, Dr Jacques, de l'Université Laval, Claude, industriel de Montmagny, André, industriel de St-Jean Port-Joly, Bernard, chimiste de Québec, Thomas père, Blanc, Dr Marie Rousseau de Québec, Mme Georges Reinhardt (Pauline), Beau-frère de Mme Pierre Rousseau, Mme Marc Rousseau, Paul Radzicki d'Ottawa, Jeanne Radzicki de Montréal, Mme John Liley (Simone) d'Ottawa, Mme Gaston Lalonde (Stella), Mme James Hartley (Madeleine) de Beauséjour et Gaston Radzicki de Greenfield Park. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Roland Blisson Eng. No 11.117, Boul. St-Vital, Montréal-Nord, à 11 heures 30, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciés.

Selon le point de vue "unidimensionnel" l'avènement de la technocratie se traduit par l'érection d'un mur épais entre l'homme et les centres de décisions qui pourtant décident de sa vie quotidienne. Du coup, les possibilités pour l'homme et les centres de décisions qui pourtant décident de sa vie quotidienne. Du coup, les possibilités pour l'homme d'accéder à l'air et à la lumière deviennent encore plus restreintes et l'atmosphère de sa prison encore plus soporifique. La société se transforme en une organisation géante parfaitement planifiée jusque dans ses plus petites ramifications. Individus et groupes ne servent des fins utiles que dans la mesure où ils se comportent conformément aux directives dictées d'en haut à chacun d'eux. Pour masquer cette aliénation par rapport aux décisions qui pourtant engagent les individus tout entiers et à chaque moment de leur vie, les institutions traditionnelles sont en apparence maintenues et les sollicitations pour une participation populaire accrue aux actes accomplis au sein de ces institutions se font de plus en plus pressantes. Les maîtres de l'heure n'ont rien à craindre d'ailleurs de ce côté: le pouvoir réel, qu'ils maîtrisent, est ailleurs.

Toujours selon les philosophes de l'"unidimensionnel", le pouvoir technocratique consacre une autre forme d'aliénation grâce à laquelle il se serait d'ailleurs édifié à l'origine: l'aliénation par les symboles, les termes, les concepts mêmes dont l'homme se sert pour communiquer ses sentiments et ses idées et pour construire en esprit le monde où il vit. Des symboles comme ceux de drapeau, couronne, présidence, constitution, des termes comme ceux de groupe, classe, nation, d'église, raison, égalité, liberté, des concepts comme ceux d'organisation, structure, système, n'expriment pas ce que laisse entendre le langage. Ils constituent un écran entre ce que les individus croient voir et les choses elles-mêmes. Plus grave encore, ils se substituent dans la conscience à la réalité

de fait, on leur prête souvent plus d'excellence ontologique qu'aux individus comme lorsque l'on demande à celui-ci de se "sacrifier" pour la "patrie" présentée sous les traits d'une personne collective qui transcenderait infiniment les personnes individuelles concrètes.

La "réification" par les sciences de l'homme

Ce transfert d'attributs humains à des symboles, termes ou concepts est de soi une conséquence plus ou moins obligée du processus de traduction du concret à l'abstrait que représente toute démarche philosophique ou scientifique. Les efforts récents de théorisation dans le domaine des sciences de l'homme auraient toutefois procuré à ce phénomène beaucoup plus d'ampleur. Les préoccupations se tournent vers l'élaboration de "systèmes" et de "modèles" et obligent à la formulation de concepts dits "opérationnels", c'est-à-dire de concepts dont la signification se confond avec les opérations sur la réalité d'où ils tirent leur contenu. L'accomplissement des opérations qui "réalisent" le concept constitue en même temps l'élaboration et la validation du "système" ou du "modèle". Pour le théoricien, le réel consiste dans les résultats des opérations prévues par le concept ou, plutôt, le réel se confond avec le "donné" du concept; les idéaux, les aspirations, les besoins de l'homme sont transposés en éléments du "système" et en composantes du "modèle". L'individu dans le groupe est perçu comme une unité dans une distribution statistique, un numéro dans une série. L'homme devient une machine à comportements, tous mesurables, tous mesurables. La réification est ici totale.

En outre, les "opérations" excluent par définition la question de "ce qui doit être". Ce genre de préoccupation est d'ailleurs fort justement condamné — étant donné l'op-

tique par rapport à laquelle on se situe — comme d'orientation "anti-systémique" ou "anti-modèle". Tout au plus peut-on soulever de telles questions dans les recherches sur les attitudes. Mais on interprétera forcément les résultats, dans la mesure où ils indiqueront l'existence de tendances négatives par rapport à ce qui est, comme des dysfonctions qu'il faut résorber ou corriger plutôt que comme des données en bonne et due forme du réel. Mais, par cette démarche, l'analyste confond de fait la réalité existante avec la norme ou plutôt il se trouve à prêter la réalité existante la valeur d'une norme absolue. Qu'il le veuille ou non, du moment qu'il construit des modèles destinés à procurer une vision scientifique de la réalité, il penche de tout son poids du côté du statu quo, il devient un allié des pouvoirs de fait. Il sera même d'autant plus propagandiste de conservatisme social et politique qu'il sera meilleur analyste.

Pour Marcuse, seul le passage d'une sociologie analytique à une sociologie critique s'appuyant sur des concepts "transitifs" permettra d'échapper à ce piège. Par concepts "transitifs", il entend des outils d'analyse construits à partir d'une vision d'un monde qui a surmonté l'aliénation et qui englobe le réel sous tous ses aspects, ceux qui s'inspirent du non-conformisme aussi bien que ceux qui correspondent au conformisme. Dans la pensée de Marcuse, de tels concepts affranchiront la science des horizons bornés des "structures", des "modèles" et des "systèmes" — ces succédanés rationalistes du réel — pour la faire accéder aux vastes espaces du réel total aux dimensions d'une pensée inspiratrice d'actes humains affranchis. Seule une sociologie critique créatrice d'une praxis nouvelle serait susceptible de restituer à l'homme les puissances d'imagination et de création qu'il serait en train de perdre.

Demain: Les aboutissements logiques de la doctrine des contestataires

Mâcon les Jumelles

Maintenant au Québec! Un autre grand vin rouge de la prestigieuse famille Chauvenet... Mâcon les Jumelles. Une cuvée réservée des meilleurs crus du Mâconnais. Essayez-le, son prix modique aussi vous enchantera. — Réf. 428-B.



Chauvenet
le prestige des vins de Bourgogne depuis 1853
F. CHAUVENET, Nuits-Saint-Georges, France

**DEVENEZ TRADUCTEUR
COURS PAR CORRESPONDANCE
OU À L'ÉCOLE**

Améliorez immédiatement votre situation pour aussi peu que \$68.

Afin d'assurer des résultats concrets, tout élève devra subir un examen.

**Examen d'admission:
Les samedis 7 et 14 juin à 9 heures du matin.**

Le nombre d'inscriptions est limité.

Prière de téléphoner pour réservation

735-2636
INSTITUT 222 INC.
4970, chemin Reine-Marie
chambre 21, Montréal

•SIDE•
Service et
Sélection
d'Information.

**"Vous vous demandez
peut-être pourquoi
nous sommes
tous réunis..."**

Qu'il s'agisse d'une réunion d'affaires ou d'un événement social, la Sheraton Mt-Royal vous offre le maximum de confort. Notre personnel à la compétence pour trouver la solution à tout problème qui pourrait se présenter. Nous mettons à votre disposition un choix de salons où vous pouvez recevoir de 5 à 1200 personnes. À votre disposition également, l'équipement audio-visuel le plus moderne. Enfin, un tunnel commode relie l'hôtel à la station Peel du Métro. Nous vous donnerons tous les renseignements par téléphone 842-7777.

**L'Hôtel
Sheraton Mt-Royal**
1455, rue Peel, à Montréal.
Un service international.

FAMEUX CIGARES

DE CUBA POR LARRANAGA SIMON BOLIVAR BELINDA EL REY DEL MUNDO H. UPMANN ROMEO Y JULIETA JOSE L. PIEDRA	DU BRÉSIL SUERDIECK DANNEMANN	DE LA JAMAÏQUE ROYAL JAMAICA DON EDMUNDO
---	--	---

Grand choix de tabac, bloques, pipes, briquets, et accessoires de fumeurs

TABAC
LANE DE NEW YORK
NOBEL DE COPENHAGUE
CHARATAN DE LONDRE
EICKEN DE HAMBURG

PIPES
ORLIK
KRISWILL
BARLING
CHARATAN

**henri
boupard**
depuis 1905

1331 ouest, rue Ste-Catherine
842-5794

Informations

Londres dépose un livre blanc sur la Rhodésie

LONDRES (AFP) — Les propositions constitutionnelles formulées par M. Ian Smith, premier ministre de Rhodésie, dans son discours

du 7 mai dernier à Salisbury, "détruisent toute possibilité de règlement du problème rhodésien conforme aux six principes du gouvernement britannique, dont celui du gouvernement à terme de la majorité africaine", déclare un mémorandum du gouvernement britannique, en date du 14 mai dernier et publié hier à Londres dans un livre blanc.

Le Biafra aurait exigé une rançon

LAGOS (AFP) — Le général Ojukwu cherche à obtenir du gouvernement italien une rançon de un million de dollars américains pour la libération des 18 ingénieurs récemment capturés par les troupes biafraises, a affirmé hier, dans un communiqué publié à Lagos, une organisation humanitaire nigérienne récemment créée sous le nom de "Comité nigérien pour la sécurité des étrangers".

Le communiqué déclare que le Biafra a exigé du gouvernement italien que cette somme soit versée à son crédit en Italie.

La sentence de mort prononcée contre les ingénieurs, ajoutée au communiqué, a pour but de justifier le "meurtre" commis par les troupes biafraises sur les personnes des onze autres ingénieurs, dont un Jordanien.

De plus, la presse nigérienne a condamné hier violemment le gouvernement d'Owerri pour le "massacre" des ingénieurs et la condamnation à mort des survivants, en indiquant que ces actions ne peuvent qu'ébranler la sympathie que certains pays étrangers portent aux "sécessionnistes".

Entre-temps, les quatorze techniciens pétroliers italiens condamnés à mort par la justice biafraise sont toujours vivants et attendent que leur sort soit fixé. C'est ce qu'a déclaré lundi soir M. Bernhardt, de nationalité américaine, directeur du bureau de Genève chargé des "relations publiques" du Biafra, à un rédacteur du quotidien de Florence "La Nazione".

"Je considère comme dénués de tout fondement les bruits répandus par certains journaux selon lesquels les détenus européens auraient été exécutés lundi à l'aube, a ajouté M. Bernhardt. Le général Ojukwu établira personnellement si les sentences doivent être exécutées ou suspendues mais je pense qu'il consultera les autres membres du gouvernement biafrais.

Le quotidien romain "Il Tempo" rapporte, d'autre part, selon des rumeurs circulant dans certains milieux de la capitale, que "des unités de la flotte italienne — parmi lesquelles le croiseur lance-missiles "Andrea-Doria" et le contre-torpilleur "Alpino", tous deux dotés d'hélicoptères — croiseraient vers le Nigeria". Il ajoute: "Si cette nouvelle, qui cependant n'a pas trouvé confirmation, était vraie, il est évident qu'elle entrerait dans le cadre d'une initiative à titre de précaution en vue de préparer l'éventuelle évacuation de la communauté des travailleurs au Nigeria".

Par ailleurs, l'affaire des 18 techniciens pétroliers prisonniers des Biafrais est suivie avec la plus grande préoccupation par le gouvernement français, précise-t-on dans les milieux autorisés.

M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, est en relations constantes et étroites, ajoute-t-on, d'une part avec le gouvernement italien et d'autre part avec les gouvernements des deux Etats francophones qui ont reconnu le Biafra: la Côte d'Ivoire et le Gabon.

Ce document comporte la correspondance officielle échangée entre Londres et Salisbury depuis novembre 1968, c'est-à-dire depuis la dernière visite en Rhodésie de M. George Thomson, ministre chargé de la question rhodésienne.

"Au cours des divers échanges avec le gouvernement de Salisbury, le gouvernement britannique a clairement établi qu'il ne pourrait envisager aucun règlement susceptible de porter atteinte à ces six principes, qu'il considère comme le préalable fondamental à la création d'une société multiraciale dans laquelle les Rhodésiens de toutes races pourront vivre et travailler dans la liberté, la dignité et la paix", déclare le gouvernement de Londres dans son mémorandum.

Toutefois, précise le document britannique, le gouvernement de Londres "espère sincèrement" qu'avant de s'engager dans la voie indiquée par M. Smith le premier ministre du "régime illégal" et ses collègues réfléchiront aux possibilités qui leur restent de parvenir à un accord avec Londres.

Le livre blanc britannique déclare que les obstacles qui subsistent entre les gouvernements britannique et rhodésien portent essentiellement sur: la nécessité d'un blocage contre tout amendement des clauses d'une constitution assurant les droits de la population africaine; la forme que pourrait revêtir un tel mécanisme de blocage; les modalités d'inscription des Africains sur les listes électorales.

Le livre blanc rejette catégoriquement les allégations du gouvernement de Salisbury, contenues notamment dans un aide-mémoire en date du 16 avril dernier, et selon lesquelles le gouvernement britannique aurait introduit dans la discussion des conditions qui ne sont pas justifiées par les six principes; en outre, dans ce mémorandum, le gouvernement rhodésien faisait part de son "scepticisme" quant au désir réel du gouvernement britannique de parvenir à un règlement "honorable".

Israël autorisera la réparation de l'oléoduc

JERUSALEM (AFP) — Le gouvernement israélien autorisera la réparation de l'oléoduc de la Tapline s'il reçoit des garanties qu'un sabotage ne se reproduira plus, a déclaré en substance, hier à Jérusalem, au cours d'une conférence de presse, Mme Golda Meir, premier ministre israélien.

Le chef du gouvernement israélien a ajouté que la Tapline devrait être en accord avec le gouvernement israélien des mesures de sécurité pour parer à l'avenir à tout danger de pollution des eaux de cette région.

Retour au calme en Amérique latine

BUENOS AIRES (AFP) — La ville de Cordora a repris un visage normal après la levée du couvre-feu intervenu lundi. Dans les rues de la grande ville argentine (800.000 habitants) située à 500 milles au nord-est de Buenos-Aires, seules les façades de certains immeubles portent encore les marques des affrontements violents de ces jours derniers.

Cependant, si les magasins et les cafés sont ouverts et si les moyens de transports fonctionnent sans entrave, la plupart des noctambules préfèrent rentrer plus tôt qu'avant. On peut y voir l'indice d'un certain malaise psychologique.

D'autre part, dans les autres provinces d'Argentine, le sort des détenus arrêtés lors des récentes manifestations "ouvriers-étudiants" semble dépendre de plus en plus des tribunaux militaires.

MONTEVIDEO — Le quartier "Cerro" de Montevideo a retrouvé hier matin, un calme relatif, après une journée de violents affrontements entre forces de l'ordre et ouvriers des entreprises frigorifiques, soutenus par les étudiants.

Alors que des unités de l'armée patrouillent dans les rues, les commerçants ont rouvert leurs portes dans ce quartier qui présente mardi un aspect de désolation avec ses rues couvertes de débris et ses arbres arrachés. La circulation a été rétablie, mais les autobus ne peuvent pénétrer dans les limites du "Cerro".

LA HAYE — M. C. Cathalina, leader du parti gouvernemental au parlement des Antilles néerlandaises, a introduit hier une motion devant l'Assemblée demandant au gouvernement de M. C. Kroon de dissoudre la Chambre et de procéder à de nouvelles élections, apprend-on à La Haye.

Cette initiative politique fait suite à l'ultimatum lancé par les syndicats locaux pour demander la démission du gouvernement, et aux événements sanglants provoqués par des manifestations d'ouvriers revendiquant de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaires.

M. C. Bakker, vice-président du conseil néerlandais, qui est chargé des questions relatives aux territoires d'outre-mer, a fait une déclaration hier devant le parlement pour indiquer que le gouvernement ne voulait pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Antilles et que les troupes mises à la disposition des autorités de Curaçao étaient sous le commandement du chef de la police de Willemstad.

Le gouvernement a cependant été sévèrement critiqué par la plupart des partis politiques sur sa décision d'envoyer des troupes aux Antilles.

Selon l'économiste J. K. Galbraith

Les EU devraient étatiser les gros fournisseurs du Pentagone

WASHINGTON (AFP) — Le professeur John K. Galbraith a préconisé hier la nationalisation des grosses entreprises américaines travaillant principalement pour la défense nationale.

M. Galbraith, qui enseigne l'économie politique à Harvard après avoir été ambassadeur du président Kennedy en Inde, a fait cette suggestion dans une déposition devant la sous-commission parlementaire sur les économies dans le gouvernement, qui a ouvert une série d'auditions sur "le budget militaire et les priorités économiques nationales".

"Nous devons renoncer maintenant au mythe selon lequel les gros fournisseurs de la Défense sont quelque chose d'étranger à la bureaucratie publique", a-t-il dit. "La nationalisation assurerait que de telles entreprises soient soumises aux règles strictes de la responsabilité publique". Le professeur Galbraith a précisé qu'une entreprise devrait être nationalisée dès qu'elle fait 75 pour cent de son chiffre d'affaires avec le gouvernement pendant au moins cinq ans.

Les membres libéraux du congrès poursuivaient hier sur deux plans leurs attaques contre le "complexe militaro-industriel" et l'énormité du budget de la Défense aux Etats-Unis.

La sous-commission économique mixte des économies dans le gouvernement a commencé une série de dix jours d'auditions sur le "budget militaire et les priorités économiques nationales" en entendant deux adversaires convaincus de "l'établissement" militaire, l'économiste John Kenneth

Galbraith et l'ancien directeur du Budget dans l'administration démocrate, M. Charles Schultz.

D'autre part, la commission des forces armées du Sénat a repris le dossier du transporteur géant "C-5A", le plus gros avion du monde, dont la construction par la société "Lockheed" aurait coûté environ 2 milliards de dollars de plus que ne le prévoyait le contrat. Le président de la commission, le sénateur démocrate John Stennis, a demandé au secrétaire à l'aviation, M. Robert Seamans, de venir expliquer un aussi énorme dépassement de crédits.

En ouvrant hier matin les auditions de la sous-commission économique mixte, son président, le sénateur démocrate William Proxmire, a déclaré: "Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, notre budget fédéral a été basé implicitement sur le fait que la priorité numéro un des Etats-Unis est la défense ou la sécurité nationale. Le budget militaire a absorbé plus de la moitié de tous les impôts que nous payons. Dans cette série d'auditions, nous allons examiner la taille du budget militaire par rapport aux autres besoins nationaux".

Le sénateur Proxmire, qui est un des plus farouches adversaires du "complexe militaro-industriel" a accusé le Pentagone de gaspiller les ressources nationales au détriment des programmes sociaux intérieurs.

"Il existe encore des incertitudes et des dangers sur le plan international, nous sommes aussi confrontés chez nous par des problèmes majeurs. Nos villes surpeuplées et dégradées, nos pauvres, nos minorités raciales et nos étudiants réclament l'attention de la nation". La liste des témoins appelés par la sous-commission est largement dominée par des adversaires de l'"établissement" militaire. Mais plusieurs hauts fonctionnaires du Pentagone viendront la semaine prochaine défendre le budget militaire.

Chef de file des conservateurs

M. Lubomir Strougal devient le dauphin officiel de M. Husak

PRAGUE (AFP) — Pour la première fois hier le président du comité central du PC Tchécoslovaque a fait de M. Strougal, président du Bureau du PC pour la Bohême et la Moravie (qui depuis le dernier plénum n'est plus qualifié de "provisoire"), le "dauphin" officiel de M. Husak.

Le communiqué citant les attributions respectives des secrétaires du comité central précise en effet que M. Strougal, qui conserve la présidence du Bureau pour les terres tchèques "remplace également le premier secrétaire" jusqu'à présent M. Strougal était le premier nommé des secrétaires du comité central, mais il ne s'était encore jamais vu confier officiellement ces fonctions "intérimaires".

C'est donc auréolé d'une importance nouvelle au sein du PC Tchécoslovaque que M. Strougal — chef de file des conservateurs — est parti hier soir pour Moscou en compagnie de M. Husak.

Autre victoire du principal rival de M. Husak: la démission du dernier des "grands libéraux" qui conservait encore une fonction importante au sein du parti, M. Bohumil Simon, secrétaire du PC pour la ville de Prague, qui avait été éliminé du présidium du comité central le 17 avril dernier en même temps que M. Josef Spáček, contrairement à ce qui s'est passé pour M. Spáček ("libéré" de ses fonctions de secrétaire régional" du PC pour la Moravie du

sud le 26 mai dernier) le présidium tout entier du PC pour la ville de Prague s'est solidarisé avec son secrétaire: c'est le seul cas de démission collective d'un présidium régional avec celui de Bohême du sud.

Il se confirme ainsi que la montée des conservateurs au sein du PC tchécoslovaque est inexorable. M. Gustav Husak, que l'on considérait il y a un mois encore comme le maître absolu de la Tchécoslovaquie, est maintenant flanqué d'un encombrant second qui ne lui facilitera pas la tâche.

Voici les nouvelles responsabilités au sein du secrétariat du parti, telles qu'annoncées hier par l'agence CTK: le secrétaire, M. Gustav Husak, à la direction des départements d'Organisation et de Défense et sécurité; Lubomir Strougal, adjoint de M. Husak; Vasil Bilak; direction du département de Politique internationale; Alois Indra; direction du département chargé des liaisons avec les administrations de l'Etat et les grandes organisations sociales; Jozef Lenart; direction du département économique; Josef Pene; direction de l'activité du parti dans l'industrie, les transports et les télécommunications; Jarolim Hettes; direction du département chargé de la politique agricole; Josef Kempny; direction de l'activité idéologique et de la politique du parti dans le domaine de la presse écrite et parlée, de l'enseignement, de la science et de la culture.

Rockefeller se dit satisfait de sa mission en Amérique latine

NEW YORK (AFP) — "Ma deuxième mission en Amérique latine n'a pas été une déception" a déclaré lundi soir M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York en arrivant à l'aéroport Kennedy.

L'envoyé spécial du président Richard Nixon a dit aux nombreux journalistes venus l'accueillir: "Nous avons appris ce que le président nous avait demandé d'apprendre au cours de notre voyage et j'estime personnellement que cette mission est un succès".

Interrogé au sujet des difficultés qu'il avait éprouvées de se rendre comme prévu au Venezuela, M. Rockefeller a répondu qu'il se rendait régulièrement dans ce pays depuis quelque temps. Il a rappelé à ses auditeurs qu'il y possède un ranch et qu'il y retournera. "Mon voyage, a-t-il dit, n'a pas été annulé. Il a tout simplement été remis à une date ultérieure".

Cette deuxième mission, a ajouté le gouverneur, n'a fait que renouveler mon enthousiasme et mon affection pour les peuples de l'Amérique latine".

M. Rockefeller a alors tenu à souligner à la presse qu'il entreprendrait sa troisième mission comme prévu le 16 juin pour se rendre au Brésil, au Paraguay et en Uruguay.

Le gouverneur a indiqué qu'il s'attendait à des difficultés avant son départ et que celles-ci avaient été confirmées par les services de renseignements américains. La faute principale de l'agitation déclenchée dans les pays où il s'est rendu, a-t-il déclaré, revient à des groupes étudiants qui cherchent à tirer profit de ces missions pour

semer le trouble. A cela, il faut ajouter les influences étrangères à cet hémisphère, a dit le gouverneur. Il a précisé qu'un jeune étudiant suisse de 22 ans, qui avait d'ailleurs participé à l'agitation universitaire en France, était apparu en divers endroits au cours de sa mission. Ces manifestations, a dit M. Rockefeller, ont été organisées par des minorités pour saboter mon voyage.

M. Rockefeller a reconnu néanmoins l'existence de sérieux problèmes entre les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine. "Il ne s'agit pas, a-t-il dit, de critiquer les nobles objectifs de l'Alliance pour le progrès, mais il est clair qu'elle a créé des espérances qui sont au-delà des moyens des pays latino-américains et de ceux des Etats-Unis.

Le gouverneur a enfin déclaré qu'il ferait des déclarations plus détaillées à la presse après avoir fait son rapport au président Nixon à l'issue de sa quatrième et dernière mission.

Nixon prône le retour aux valeurs traditionnelles

MADISON, Dakota du Sud (AFP) — Condamnation des "tentatives d'insurrection dans les villes et les collèges américains" et de ceux qui "préfèrent la coercition à la persuasion", réaffirmation des valeurs pour effectuer des réformes dans le calme. Tels sont les thèmes du discours prononcé hier après-midi par le président Nixon au "général Beadle College" de Madison, dans le Dakota du Sud.

"Nous vivons des temps profondément troubles, marqués par la révolte dans les universités, la discorde raciale, l'opposition au système de recrutement militaire, la drogue et le crime", a déclaré M. Nixon qui a cependant ajouté que le pays, pour parer à ces menaces, devait réaffirmer les valeurs traditionnelles américaines: "Modération, bienséance civique, respect pour le droit des autres".

- ANGLAIS
- FRANÇAIS
- ESPAGNOL
- JAPONAIS

Privés. Groupes réduits.

COURS DE LANGUES "DE LASALLE"
7225, rue Marie-Victorin
Montréal

Tél.: 665-6775
665-6840

JUIN
5
12 - 9 P.M.

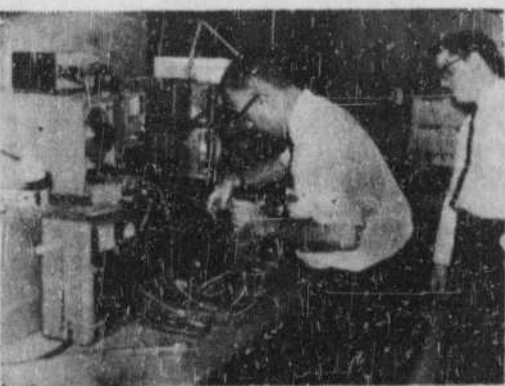
GRATIS

JUIN
6
12 - 9 P.M.

CLINIQUE D'AMPLIFICATEURS

Aujourd'hui tous les amplificateurs sont excellents.

A en croire la publicité et les vendeurs, n'importe quel appareil à transistors est une merveille et vous donnera satisfaction pour la vie, et tout cela sans aucun service.



COMMENT VRAIMENT SAVOIR ?

Comment vraiment savoir ce que vous avez acheté ou ce que vous devriez acheter ?

Pour la quatrième fois, AUDIO SHOP VOUS OFFRE le moyen de savoir.

Durant notre CLINIQUE D'AMPLIFICATEURS, un ingénieur testera une quantité d'unités différentes. Vous pourrez à loisir comparer les différents graphiques et, le plus important, vous saurez exactement combien de distorsion votre propre amplificateur produit.

Combien devrez-vous payer pour le test et le graphique que vous apporterez avec vous ? \$15.00 ? \$20.00 ? — ABSOLUMENT RIEN !

Cette clinique est ENTIEREMENT GRATUITE.

P.S. L'année dernière, nous avions 50 clients à la file continuellement, méfiez-vous, arrivez de bonne heure. Tout modèle d'ampli-préampli ou kit sera accepté.

THE **AUDIOSHOP** LTD

2029 rue PEEL 842-9171
(AU NORD DE MAISONNEUVE)

Un hommage du Devoir à l'occasion de l'ouverture de TDH

LE DEVOIR INVITE SES LECTEURS À ASSISTER GRATUITEMENT AU FESTIVAL DU PEUPLE À TERRE DES HOMMES

À partir d'aujourd'hui Le Devoir donnera deux passeports d'un jour valant \$2.50 chacun pour LE FESTIVAL DU PEUPLE les 12 et 13 juin prochains à Terre des Hommes.

Pour recevoir vos billets, il suffit de nous envoyer le coupon suivant accompagné d'une enveloppe retour adressée et affranchie. Le nombre des billets étant limité les premiers arrivés seront les premiers servis.

COUPON DE PARTICIPATION

Le Devoir, Terre des Hommes,
434 est. rue Notre-Dame,
Montréal 127.

Nom

Adresse

Ville

Projet du ministre Jamieson

Marine marchande: étude par 3 firmes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral vient de retenir les services de trois firmes à qui il a demandé de faire une étude sur la possibilité de doter le pays d'une marine marchande.

Ces trois sociétés, Hedlin, Mensies et Associés de Winnipeg, Toronto et Vancouver, George G. Sharp Inc. de New York et Gibson Transportation Ltd. de Vancouver et Montréal doivent se mettre à l'oeuvre immédiatement.

Le ministre des transports M. Don Jamieson, qui a fait part, hier, aux Communes de cette décision, a relevé que cette étude serait un prélude à une autre portant sur la construction possible au Canada de navires de haute-mer.

Le ministre a précisé que le travail des trois firmes sera fait au cours des 12 prochains mois et a soutenu qu'il convenait d'examiner tous les aspects de la question volume de cargaisons, prix de transport, marché, etc.) avant de constituer une flotte océanique.

Les partis opposés ont généralement bien accueilli cette annonce, bien qu'ils aient déploré le temps que le gouvernement a pris pour prendre cette décision.

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a rappelé que le Canada, à la fin de la seconde guerre mondiale, avait

"l'une des plus belles marines marchandes du monde".

Il a déploré que les gouvernements n'aient rien fait, par la suite, pour empêcher que

cette flotte ne se détériore.

Il a noté que les Canadiens dépensent actuellement \$500,000,000 pour le transport maritime de marchandises et

a soutenu que le Canada pouvait devenir un constructeur de navires de haute-mer.

Il a dit qu'une telle industrie au Canada aiderait grandement

à réduire le chômage, en plus de tous les autres avantages qu'elle comportait.

Pour sa part le leader créditiste, M. Réal Caouette, a

déclaré: "Ce qui est malheureux, c'est qu'on attend toujours d'être au bout de la corde avant de nommer une commission d'étude".

Il a souligné que l'on parlait de marine marchande canadienne depuis 1896 et que l'on venait à peine de prendre la décision d'étudier cette question.

La commission étudiera durant 12 mois pour présenter des conclusions que nous connaissons déjà, a-t-il dit en substance, notant que "ce n'est pas d'étude que nous avons besoin mais d'action".

"C'est très bien une commission, mais ça n'établira pas une marine marchande," a-t-il déclaré, notant qu'il était plus que temps d'agir notamment à la suite de la fering, à Lauzon, l'an dernier, et de celle des chantiers maritimes de la Canadian Vickers, à Montréal.

Quant au porte-parole conservateur, M. Wallace Nesbitt, il a souligné que la décision du fédéral représente un grand encouragement pour l'industrie de la construction de navires



Leonard Wills, nouveau président de l'Association des manufacturiers canadiens, a invité hier le gouvernement canadien à couper ses dépenses, en vue d'empêcher l'inflation de progresser au pays. Selon M. Wills, si le courant actuel persistait, les produits canadiens deviendraient non concurrentiels sur les marchés mondiaux. (Téléphoto PC)

Trudeau et le rôle des municipalités

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau, a laissé entendre hier devant les délégués à la 32e conférence annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités que les étapes ultérieures de la révision constitutionnelle pourraient bien comporter une étude en profondeur du rôle des municipalités dans un Etat fédéral.

Souhaitant la bienvenue aux délégués, le chef du gouvernement canadien a dit que "les orientations nouvelles" de la révision constitutionnelle soulèvent toute une série de questions connexes "dont chacune justifie une étude et un débat approfondie".

M. Trudeau a cité ces trois problèmes:

1. Comment s'assurer que la présence du gouvernement fédéral dans de nombreuses municipalités, sous forme d'aéroports, d'équipement portuaire, de chemins de fer et de tout un éventail d'agences gou-

vernementales, contribuent de manière positive au développement urbain?

2. Quel mécanisme permettrait à l'intérêt national, défini par le Parlement, d'influencer une décision prise au niveau local et dont les incidences s'étendent à tout le pays?

3. L'accroissement énorme

des responsabilités politiques et des charges financières des municipalités exige-t-il de nouvelles dispositions constitutionnelles?

Le premier ministre a ajouté qu'aucun individu ni aucun groupe n'avait encore apporté de solutions satisfaisantes à ces problèmes.

"Le gouvernement fédéral, pour sa part, est très conscient de la nécessité de dégager de telles solutions. Nous sommes présentement à réorganiser les ministères fédéraux pour en améliorer le fonctionnement et pour nous permettre de jouer, dans l'expansion urbaine, un rôle plus efficace. Nous travaillons également à mettre au point de nouvelles propositions en regard de la révision de la constitution".

M. Trudeau a souligné l'importance qu'Ottawa attache aux études faites par la Fédération et annonce que des observateurs du gouvernement fédéral assisteront jeudi à la séance du congrès qui portera sur les "collectivités locales et la constitution".

Les métallos font le point

Après avoir déclaré mardi que les négociations n'étaient pas rompues mais que rien de neuf n'était en vue et qu'aucune date de rencontre n'était prévue entre le syndicat des métallos sur la Côte Nord et la partie patronale, M. Emile Boudreau, coordonnateur des métallos unis d'Amérique tiendra une conférence de presse ce matin à Montréal. Il fera le point sur une situation qui menace de s'éterniser.

Il se pourrait que ce voyage du chef syndical à Montréal

Education permanente

La direction générale de l'éducation permanente du ministère de l'éducation révèle qu'en 1968-69 environ 30,000 adultes se sont inscrits à des cours de niveau collégial. De ce nombre, plus de 6,000 ont bénéficié des subventions accordées pour suivre des cours de formation professionnelle.

Les 30,000 adultes étaient inscrits dans les CEGEP, les collèges privés et les écoles normales. Les cours offerts par 20 des 23 collèges publics faisaient partie de différents programmes. Ceux qui étaient proposés par la direction générale de l'enseignement collégial aux jeunes étudiants réguliers ont aussi recueilli 16,658 inscriptions parmi les adultes. Le programme du B.A. pour adultes a pour sa part totalisé 1,888 inscriptions. Les cours d'appoint ou les cours hors cycle ont reçu 3,090 adultes et les programmes particuliers, 2,702.

Projet de subventions aux municipalités

QUEBEC (PC) — Plusieurs mesures gouvernementales annoncées dans le discours sur le budget du ministre des finances, M. Paul Dozois, seront présentées d'ici quelques jours aux membres de l'Assemblée nationale, sous forme de projet de loi.

Le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier, a fait inscrire hier, en annexe au feuilleton de l'Assemblée nationale, un avis de motion annonçant qu'il présentera bientôt un projet de loi visant à accorder des subventions spéciales aux municipalités de 50,000 âmes et plus.

On se souvient que dans un discours sur le budget, M. Dozois disait que les municipalités de 50,000 à 100,000 âmes auront droit à une subvention spéciale annuelle équivalente à 5 pour cent de la part municipale de taxe de vente perçue dans leur propre territoire au cours de l'exercice financier précédent.

Dans le cas des municipalités de plus de 100,000 âmes, la subvention spéciale devrait correspondre à 10 pour cent de la part municipale.

Selon M. Dozois, cette aide aurait été en 1968-69, si elle avait existé en 1968-69, si elle avait existé alors, pour Montréal, de \$3,700,000; pour Québec, de \$618,000; pour Laval, de \$314,000; St-Laurent, de \$185,000; Sherbrooke, de \$88,000; Trois-Rivières, \$71,000.

D'autre part, le ministre du revenu, M. Raymond Johnston, a inscrit à son nom trois projets de loi, dont l'un vise à modifier la loi de l'impôt sur la vente au détail.

Cet amendement à la loi permettra aux municipalités de recevoir une plus forte tranche du produit de la taxe de vente, puisque le minimum sera porté de \$2.50 à \$5.00 par personne.

Droits de successions

Un second projet de loi inscrit modifie des droits de successions de façon à exempter d'impôt toutes les successions en ligne directe de \$75,000 et moins.

Ce projet de loi permettrait de plus qu'aucun droit ne soit perçu sur la valeur capitalisée des rentes provenant des fonds de pension ou de plans d'épargne-retraite approuvés, lorsqu'elles sont léguées à des héritiers en ligne directe.

Enfin, dans le cas où les deux tiers d'une succession se composent d'immeubles et d'actions de compagnies, le paiement des droits successoraux pourra s'étendre sur une période de quatre ans.

Le troisième projet de loi soumis par M. Johnston modifie la loi de l'impôt provincial sur le revenu. Selon les observateurs, cette modification viserait à prolonger pour une autre année la surtaxe de 6 pour cent imposée l'an dernier.

Les médecins veulent être consultés sur le bill 30

La loi de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (bill 30) déposée et adoptée à l'Assemblée nationale il y a quelques jours soulève la plus grande méfiance de la part des médecins qui ne cachent pas leur crainte de n'être jamais consultés dans l'élaboration et la mise en vigueur d'un système d'assurance-maladie au Québec.

Les présidents de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et de la Fédération des médecins spécialistes du Québec ont convoqué la presse, hier, pour faire part de leur crainte notamment au sujet des articles 2, 7 et 14 du bill 30.

D'après l'article 2, l'élaboration et la mise en place des mécanismes administratifs nécessaires à l'instauration du régime d'assurance-maladie peut se faire par la Régie sans la collaboration de médecins dûment mandatés par les associations qui les représentent. Aux termes de l'article 7, la Régie sera formée de 11 membres dont quatre seront nommés "parmi les fonctionnaires du gouvernement ou ses organismes". Quant à l'article 14, il y est stipulé que le président de la Régie "est responsable de l'administration de la Régie dans le cadre de ses règlements".

Les Drs Gérard Hamel, président de la FMOQ, et Raymond Robillard, président de la FMSQ, ont fait valoir que tel que présenté et surtout en vertu des articles susmentionnés rien ne permettait de présupposer que les médecins participeraient à l'élaboration du régime d'assurance-maladie. "La Régie est investie de pou-

voirs discrétionnaires", a dit le Dr Robillard, ajoutant que les médecins n'entendaient aucunement discuter de la méthode législative mise en évidence par la rédaction du bill 30 mais qu'ils espéraient simplement s'assurer une représentation dans la mise en place du régime.

Aussi les médecins, par la voie de leurs fédérations, suggèrent-ils des amendements aux articles 2, 7 et 14. A l'article 2 ils demandent qu'on stipule: "La Régie doit, sous réserve des ententes que le ministre de la santé doit conclure avec l'association représentant les médecins omnipraticiens du Québec et l'association représentant les médecins spécialistes du Québec, faire la réglementation requise, de concert avec le ministre de la santé et le ministre du revenu, pour l'élaboration et la mise en place du régime". L'article original ne prévoit que l'élaboration et la mise en place des mécanismes administratifs de concert avec le ministre de la santé et le ministre du revenu.

Quant à la structure administrative de la Régie, (article 7) les médecins suggèrent que la Régie soit formée de 9 membres plutôt que de 11 en sous-trayant 2 des 4 fonctionnaires prévus. A l'article 14 on demande qu'il soit précisé qu'il s'agisse bien de "règlements internes" dont est responsable le président.

On sait que d'après le bill 30 tous les mécanismes administratifs du régime d'assurance-maladie au Québec devront être mis en place avant le 1er juillet 1970. "C'est certainement un coup de force, de dire le Dr Hamel, mais c'est possible".

Quant à l'argumentation qui explique la grande méfiance des médecins du Québec, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens la formule ainsi: "Si le gouvernement n'a pas cru bon de nous consulter pour préparer le bill 30 comment peut-on espérer qu'il demande notre avis sur l'élaboration et la mise en place du régime d'assurance-maladie?" Pour le moment aucune pression n'a été faite auprès du ministère de la santé par les deux fédérations mais les médecins rencontreront cette semaine le sous-ministre de la santé pour faire les suggestions qu'ils jugent pertinentes.

Bell (Canada) ne fait pas de recherche sur "l'interception"

OTTAWA (PC) — La société Bell Canada ne fait aucune recherche sur le matériel électronique d'interception, a déclaré lundi M. A. G. Lester, vice-président du planning et de la recherche.

"Nous n'avons effectué aucun travail de recherche sur l'interception", dit-il en réponse à une question posée par M. Paul Martineau, conseiller du gouvernement du Québec, dans le cadre d'une réunion de la Commission canadienne des transports qui examine une demande introduite par la Bell pour l'autoriser d'augmenter ses tarifs téléphoniques.

M. Lester a ajouté que la Bell n'intercepte guère les

communications téléphoniques, sauf quand il s'agit des opérations de routine consistant à vérifier le fonctionnement des installations.

Les gouvernements du Québec et de l'Ontario, ainsi que la Fédération canadienne des maires et municipalités sont hostiles à toute augmentation des tarifs de la Bell Canada.

M. Lester a insisté sur l'importance des travaux de recherche effectués au Canada dans le domaine des télécommunications, pour faire face notamment aux besoins croissants au cours des 10 prochaines années.

L'usage du rayon laser et du téléphone visuel ne va pas tarder à entrer dans nos moeurs, dit-il. Mais le coût de la recherche est très élevé au Canada, car l'évolution dans le domaine de l'électronique est trop rapide pour un marché relativement restreint comme celui du Canada, contrairement au marché, beaucoup plus vaste, des Etats-Unis.

Le Dr Robert E. Olley, professeur adjoint d'économie à l'université de Saskatchewan, a soumis à la commission une analyse comparative de la productivité de la Bell Canada.

Selon lui, la Bell a accru sa productivité à un taux plusieurs fois supérieur à celui des autres secteurs de l'économie canadienne, au cours des années 1958 à 1967.

Son analyse tendait à prouver qu'en augmentant ses tarifs.

Le Dr Olley affirme que le

rendement moyen de la société a été de 44 p.c. pour chacune des 15 dernières années.

ABONNEMENTS - VACANCES

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnement vacances sont les suivants:

	CANADA	ÉTATS-UNIS
2 semaines	\$2.00	2.50
3 semaines	3.00	3.75
4 semaines	4.00	5.00
5 semaines	4.50	6.00
6 semaines	5.00	7.00
7 semaines	5.50	8.00
8 semaines	6.00	9.00

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins trois jours à l'avance à 434 est, Notre-Dame, Montréal 127.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste par porteur Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre sans frais additionnels durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée. (Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle)

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement vacances de semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement vacances de semaines.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

LOUEZ

VOTRE AUTOMOBILE où vous l'achèteriez en toute confiance...

à l'enseigne du SERVICE INTÉGRAL

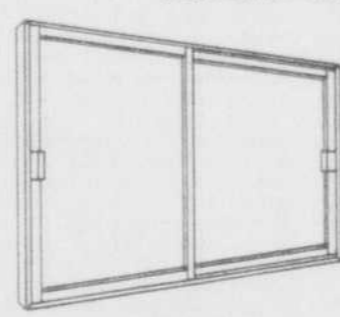


GOYETTE

Pontiac - Buick - Beaumont Acadian - Firebird

Chambly Téléphone: 861-0181 658-8723

Auvent en Fibre de Verre et en Extrusion (le Baron)



- Estimation gratuite
- Garantie de 5 ans

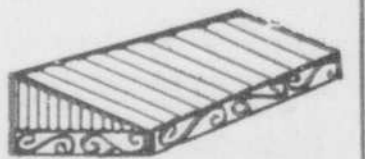
Fenêtre d'Aluminium

A 3 rainures (Email cuir, 16 couleurs)

Parte en Aluminium

Double isolement très fort

1 1/4 - 1 1/8 - 1 1/2 - 2"



Auvent 50% de rabais du pied carré

Fenêtres panoramiques GP3 approuvées par C.M.H.C.

Revêtement de Corniche et de Maison

Avec Aluminium



Revêtement Alcan

Garantie 20 ans

J.A. Poirier Aluminium

279-8182 7293 rue Casgrain



OÙ EST LEUR CADILLAC?

Dans leur garage... Car MONSIEUR a redécouvert la joie de conduire grâce à la...

RENAULT 10

qu'il avait offerte à MADAME.

Automobiles RENAULT Canada Ltée prie les lecteurs du DEVOIR en sa Succursale de Vente et de Service de Côte de Liesse

COMPÉTENCE COURTOISIE COMPÉTITIVITÉ

6875 Côte de Liesse (Sortie Hickmore)

735-1331

arts

et

spectacles

A la Ville Rencontre des écrivains

L'écrivain maudit existe-t-il toujours?

par Jean-Pierre Tadros

SAINTE-ADELE - La ville, naturellement - retrouvait durant la fin de semaine dernière ses écrivains. Redevenue pour trois jours le cadre de la Ville Rencontre des Écrivains, on y voyait s'y presser professeurs, étudiants, critiques (littéraires!), et des écrivains (il fallait s'y attendre), tout le monde ravi de se retrouver en si bonne compagnie.

La marginalité impossible

Tout ce qui prend figure d'excentricité ou de marginalité se trouve à court terme récupéré par notre société justement dite de consommation. Ainsi nous dit Marcel St-Pierre, qui fut le premier à s'adresser à l'assemblée, on voit succéder aujourd'hui à l'humanisme "une culture sans opposition à la société".

Une littérature orale

M. Pierre Pagé, critique et professeur, prendra ensuite la parole pour regretter qu'on parle d'entrée de jeu de la mort de l'écrivain maudit. Il s'agit plutôt, dit-il, d'étudier la situation faite à l'écrivain par l'avènement des mass media.

Par l'avènement des moyens de diffusion massive, l'écrivain se trouve aujourd'hui déchargé de sa fonction d'information.

Ainsi, "de même que l'avènement de la photographie a conduit à une redéfinition de la peinture, la radio, la télévision et le journalisme font prendre conscience à l'écrivain que certaines avenues sont désormais superflues, et qu'il doit donc se consacrer à créer une oeuvre d'art."

Une mystification

Pour Robert Melançon, qui est étudiant et qui par ce fait même connaît mieux la valeur des livres dits de poche, la mise à la portée du grand nombre des oeuvres littéraires ne relève pas d'un appauvrissement de la culture mais bien au contraire d'un certain enrichissement.

Le romancier maudit

N'était-ce d'ailleurs pas un peu le romancier maudit plutôt que l'auteur d'une oeuvre "maudite" qu'on attendait de voir parler lorsque Hubert Aquin devait, pour terminer, prendre la parole? "La mort de l'écrivain maudit... voilà donc un vœu s'empresse-t-il de faire remarquer. On ne s'étonna pas d'ailleurs de voir son exposé prendre un tour plus personnel, je veux dire plus québécois."

DÉFENSE DE LA PIÈCE D'EUGÈNE CLOUTIER

Une lectrice, mécontente du compte rendu d'André Major sur "Hôtel Hilton, Pékin", prend la défense d'Eugène Cloutier. Voici donc sa lettre que nous publions en extenso.

En dépit de la critique de M. Major, je suis allée voir la pièce de M. Cloutier, "Hôtel Hilton, Pékin". Je ne l'ai pas regretté. Hélas, trop de gens se seront arrêtés à la critique. M. Major insiste sur le soi-disant caractère superficiel de la pièce. Que dire alors de sa critique, qui ne comporte aucune analyse véritable? C'est qu'"Hôtel Hilton, Pékin" n'en valait pas la peine, répondra-t-il.

Note de l'Accusé: - L'opinion de Mlle Legendre vaut bien la mienne, mais j'aurais aimé qu'elle me prouve objectivement qu'elle a raison contre moi. Je continue de croire que la pièce de Cloutier ne va pas loin, qu'elle va nul part, et que son sens est pour le moins ambigu.

théâtre du rideau vert Ce soir, 20h.30 Dimanche, 19h.30 Danièle Dorice, chanteuse Du 2 au 14 juin Nick Martin et son orchestre Danse continuëlle Réservations: 861-3511

Du Centre National des arts à Ottawa

Petit, Xenakis et Vasarely: le premier souffle

de notre envoyé spécial

Jean Basile

OTTAWA - Le gouverneur général, le premier ministre salués, dès son entrée dans le hall de l'opéra par la foule et les flashes, les ambassadeurs, la foule en robe longue et en habit, les cent critiques habituels: tel fut, lundi soir, la soirée d'ouverture du Centre national des arts, à Ottawa.

Des réserves, il en est toujours. Compte tenu de son très jeune âge, un jour exactement, le complexe outaouais se présente avec gloire et élégance, en attendant que le temps lui donne ce vernis, cette patine que seuls les jours qui passent assurent aux monuments construits par les hommes pour les hommes.

Ce soir-là, le Ballet National s'était assuré les concours d'un illustre trio français pour insuffler le premier souffle de vie au grand théâtre: Roland Petit, Xenakis, Vasarely. Les artistes ont conçu un ballet dont le titre est "Kraanerg". Selon le programme, ce titre se compose de deux mots de la Grèce antique: "Kraan" signifie perfectionnement, accomplissement, "Erg" signifie énergie.

DERNIER SOIR: CE SOIR! ELVIRA MADIGAN à 6.35 (français) et 9.40 (v.o.) et TANTE ZITA (fr.) 8.15 - prix d'entrée: 99¢ des DEMAIN Richard LESTER et les BEATLES à 8.15 et 9.45 à HARD ROCK NIGHT 8.30

tains ne contestent pas l'importance: l'âme. Quelles que soient les réserves que l'on doit faire sur l'oeuvre, il faudra dire sans tarder plus que les danseurs du Ballet National l'ont très bien interprétée. On se doute des difficultés rythmiques de la partition de Xenakis et des difficultés de style de la chorégraphie de Petit. Tout cela est assimilé et rendu avec une bonne foi dont on ne saurait limiter l'importance.

En couleurs POUR TOUS PRIX SPÉCIAL DU JURY ou FESTIVAL DE VENISE 68 CE SOIR 7.30 - 9.30 EN COULEURS L'ASTRAGALE 11e SEMAINE EN COULEURS DAUPHIN CE SOIR 7 h. 30 - 9 h. 30

Une représentation seulement vendredi 6 juin 8.30 p.m. L'Ensemble MIKIS THEODORAKIS Compositeur de: ZORBA LE GREC Internationalement acclamé! LONDRES: "Puissance et dignité" ROME: "La voix de l'amour et de l'espoir" PARIS: "La voix du courage" VIENNE: "Un message poétique de la lutte" BERLIN: "Expérience irrésistible" MOSCOU: "L'âme de la Grèce" NEW-YORK: "Beau, magnifique, profond, excitant" SOLISTES: Maria Farantouri, Antonis Kalogiannis SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Concours international de violon • 4 candidats sont éliminés • Ceux qu'on entendra aujourd'hui

En cours depuis samedi soir à la salle Claude-Champagne, le Concours International de violon de Montréal qui, rappelons-le, est un des plus prestigieux dans le monde entier, suscite l'enthousiasme de nombreux mélomanes. Sur 18 candidats en lice, quatre ont été éliminés (deux Japonais, un Allemand et un Israélien), mais l'affrontement se poursuit.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI "Le Hôte" - du mardi au dimanche à 20.30 COMEDIE CANADIENNE: "Hôtel Hilton, Pékin" - 20.30 RIDEAU VERT: "Un fil à la patte" de Feydeau mardi à samedi à 20.30, dimanche à 19.30 THEATRE DE QUATROIS: "Poi T. V." - 20.30

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE ABLEQUIN - "Le Détective" et "Le Chat croque les diamants" BULOZ - "Fruits amers" CANADIEN - "Le Miracle de l'amour No 2" et "Princesse d'un jour" CINEMA V - "Adolphe" 7.30 - 9.30 Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 CHAMPLAIN - "La Party" et "Les rêves érotiques de Paula Schultz" CHATEAU - (Voir Français) CINEMA DE PARIS - "Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages" 1.30-3.30 - 5.30-7.30 CARMAGNE - (Voir Champlain) DARPHIN - Salle Renou. "Le mandat" 7.30 et 9.30 Salle McLaren: "L'Astragale" 7.30 et 9.30 ELECTRA - "Faites sauter la banque" et "La Pampa sauvage" ELYSEE - Salle Kléberstein: "Pierre et Paul" 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 am.) FLEUR DELYS - Voir Cinéma de Paris FRANCAIS - "La cible dans l'œil" et "Le tigre qui saute sa mère" GRANADA - (Voir Français) JEAN-TALON - "Le Gendarme se marie" et "Alexandre le bienheureux" MERCUR - (Voir Electra) MIDWINTER - "La Première fois" et "Les Soudaines à Paris" (ce dernier en fr. et anglais s.t. français) MONTROSE - "Le rouge et le noir" OUTREMONT - "Thérèse et Isabelle" et "Le mépris" PAPINEAU - "Thérèse et Isabelle" et "77 Espionnage à Tanger" PARISIEN - "Valérie" 10.00 - 12.00 - 2.15 4.20 - 6.45 - 8.60 PIGALLE - (Voir Midwinter) PLAZA - (Voir Canadien) RIVOLI - "La Canonnière du Yangtze" 8.00 - 10.00 mer., sam. et dim. à 2.00 ST-DENIS - "Le Réveil de la chair" et "Hold-up pour Laura" VERDI - "Elvira Madigan" - 6.35, "Tante Zita" - 8.15

EN LANGUE ANGLAISE ALOUETTE - "2001 a Space Odyssey" 2.15-11.15 Mangez du beurre MY COUNTRY fabrique par Landmark

4e semaine SALLE RESNAIS "MYSTÉRIEUSEMENT PUISSANT" - N.Y. Daily News un film de Pier Paolo Pasolini TEOREMA V.O. sous-titré anglais PIERRE PAUL

Bijou Une action drue, dépouillée, vigoureuse! GRAND PRIX DU CINÉMA FRANÇAIS 2e Semaine EMMANUELE RIVA BEBA LONCAR LAURENT TERZIEFF ROGER GOGGIO

11e semaine "Je veux vivre!" un film de DANIELE DUMMET GUY GODIN 5e Semaine LE PARISIEN

LA DIRECTION DU CINÉMA MONTROSE VOUS INVITE À ASSISTER AU PREMIER GRAND FESTIVAL DE FILMS DE L'INCOMPARABLE GÉRARD PHILIPPE Festival GÉRARD PHILIPPE Mercredi et jeudi les 4 et 5 juin Beauté du Diable avec Gérard Philipe et Simone Valère. Une réalisation de René Clair. Aussi: Montparnasse 19 avec Gérard Philipe et Lili Palmer, un film de Jacques Becker. Beauté du Diable: 12.45 - 4.29 - 8.13 Montparnasse 19: 2.25 - 6.09 - 9.53 MONTROSE 3180 av. Bélanger 727-1990 - St. gratuit

39e SEMAINE "VOUS FASCINE" Par son audace! 18 ANS Adultes JEUX DE NUIT V.O. SUEDOISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING "MAI ZETTERLING NE MANQUE SEMAINE: 7.30 - 9.30 DIMANCHE: 1.30 - 3.30 CERTES PAS DE TALENT!" Le film 5.30 - 7.30 - 9.30 FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE STATION BEAUDRY - 525-8600

2 Grands films EN COULEURS Le GENDARME se MARIE alexandre le bienheureux LOUIS DE FUNES JEAN-TALON MAISONNEUVE JEAN-TALON: À L'EST DE PEUX - 725-7000 3019 E. SHEPPARD - 525-2174

14 ans 4e et dernière semaine FAUT PAS PRENDRE LES ENFANTS DU BON DIEU POUR DES CANARDS SAUVAGES EN COULEURS HORAIRE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS 900 OUEST, STE-CATHERINE TEL: 861-2996 858 EST, STE-CATHERINE TEL: 288-3303

4e Semaine "Une Belle femme, sa très jolie fille, et il n'avait même pas à choisir." adélaïde EN COULEURS EN SEMAINE: 7.30 - 9.30 DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30 MONTROSE 3180 av. Bélanger 727-1990 - St. gratuit

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

Nomination au Trust Royal



La Compagnie Trust Royal fait part de la nomination de M. H. E. Trenholme au poste de directeur général de l'expansion de ses marchés internationaux et corporatifs.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

ADMINISTRATEUR BANQUE DE MONTREAL



La nomination de M. Donald J. McParland au poste d'administrateur de la Banque de Montréal a été annoncée par M. G. Arnot, président du Conseil d'administration.

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS ont le plaisir de faire part de leur association avec TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART et FORTIER HAWK & CIE

Denrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier. Beurres: arrivages courants, 92 64, 93 85. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Cours des changes

Table of exchange rates for various international currencies.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

BOURSE CANADIENNE

Advertisement for PRISI Fiducie PRÊT ET REVENU, featuring a large percentage sign and text about 8% interest on deposits guaranteed for 5 years.

l'information

sportive

Finale de la série Can-Am à B-B

En plus des deux courses qui mettront en présence les conducteurs féminins pour la dernière tranche du championnat, les amateurs pourront assister à la finale de la série Can-Am.

Cette dernière étape de la série Can-Am offrira une alléchante bourse de \$24,000 et réunira un peloton d'au moins sept chevaux dont une entrée de l'écurie de Billy Haughton. Six tranches ont déjà été disputées sur des pistes américaines et canadiennes et ce sont les participants qui ont accumulé le plus grand nombre de points qui seront de la finale dimanche après-midi à Blue Bonnets.

Depuis quatre ans, cette compétition est ouverte aux amateurs de trois ans seulement qui n'ont pas gagné plus de \$15,000 à titre de trois ans.

Pour sa part Billy Haughton a trois de ses protégés

qui sont éligibles à la finale. Cependant il n'y en a que deux qui prendront le départ. Billy devra choisir entre Mizelle's Mickey, Nardin's Grand Slam et Adnev.

Hal's Joy des écuries W. D. Spriggs est celui qui a accumulé le plus gros comp-

te en banque jusqu'à présent. Il a amassé \$13,750. Hot Shot Henry de l'écurie de Stanley Dancer, Dixie Beau Patch, Francis T. Leary et Frontier Bruce seront aussi de la compétition.

Bye Bye Sam, le gagnant

du Messenger New York, a participé à seulement deux tranches et par conséquent n'est pas éligible à la finale.

Le Can-Am sera couru à la huitième course alors que la cinquième et la neuvième ont été réservées pour la finale de la Mondiale des

conducteurs féminins. Les participantes italiennes sont arrivées à Montréal lundi et elles commenceront leur entraînement ce matin. Au cours des deux premières tranches à Brandywine et à Monticello, trois victoires sont revenues aux Italiennes

et une à une Nord-Américaine.

Bobbe Huntress, avec deux deuxième positions en poche, détient actuellement la tête du classement Marini Mascalchini et Loredana Moretti suivent un seul point derrière.

Si vous êtes vraiment dynamique, travailleur, si vous possédez une voiture, si vous aimez les contacts humains, **REPRÉSENTEZ** notre maison d'éditions franco-québécoise qui offre situation d'avenir. Formation assurée par nos soins. Clientèle de choix. Collections hors commerce. Exclusivité totale.

Écrire d'urgence en joignant photo et curriculum vitae aux:

Éditions Mortinsart-Québec Inc.,
2105 est. Fleury,
Montréal 360, P.Q.

CARRIÈRES ET PROFESSIONNELS

Classement des conducteurs à B.B.

Jusqu'au (1 juin 1969) inclus

Départ	1er	Moyenne
WHITE Roger	124	319
FELON Henri	107	29 403
COTE Benoit	228	43 361
BROSEAU Marcel	82	19 229
LACHANCE Gilles	185	26 329
MARTINEAU J.J.	69	8 283
HERBERT Jacques	95	10 280
BOUCHER André	168	25 278
GRISE Serge	134	16 276
BOUTHILLIER Rosaire	62	11 275
HANNA Albert	133	18 266
BROSEAU Jean Guy	94	15 264
LACHANCE Michel	166	22 261
BOURBON Wilfrid	94	13 255
BARBIER Normand	67	7 254
McTAVISH DONALD	122	17 253
PELLETIER Claude	106	13 243
ROBILLARD Percy	242	26 237
FELON Raymond	102	13 236
REDAHD Adrien	200	41 232
GAMACHE Yvan	67	4 214
TURCOTTE Melvin	164	20 213

Inscrits à B.B.

PREMIÈRE COURSE:
TROT - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,200
4-W T. Dantin M. Bessière 3-1
1-Delbow Roy J. Bourcier 7-2
3-Lob Ranger J. P. Gagnon 4-1
2-Mr. Tyson M. Turcotte 9-2
5-Capitola B. Y. Gamsche 6-1
4-Landrew A. Bédard 5-1
7-Scapp Mir. Pas nomme 8-1
8-High Guy S. Gisé 8-1

DEUXIÈME COURSE:
AMBLE - A réclamer \$3,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,400
6-Free Way Adams J. G. Brossard 2-1
3-Winning Ace N. Bardier 7-2
2-Missouri D. MacTavish 4-1
4-Tara Blackstone P. Robillard 9-2
5-Tom Dyer C. Pelletier 5-1
7-Scott Chance M. Lachance 6-1
1-Tara Field Play A. Hanna 8-1
8-Treasure Mir. A. Bédard 8-1

TROISIÈME COURSE:
AMBLE - Non-gagnants de \$1,500 en 1969, qui n'ont pas gagné \$20,000 en 1968-69. BOURSE \$2,400
2-Easy Puk A. Bédard 3-1
1-Captain Forever Y. Gamsche 7-2
4-Senator Butler J. C. Martineau 4-1
3-Leban Tarabian S. Brisson 9-2
5-Direct M. Adus Y. Desjardins 5-1
6-Style Fashion M. Turcotte 6-1
7-Father Loni Hen Filion 8-1

QUATRIÈME COURSE:
TROT - A réclamer \$4,000 - \$4,500-\$5,000 - Handicap Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,700
8-Lobo Hanover J. Jolin 3-1
7-Newport Rocket J. J. Martineau 7-2
6-Vint Hanover L. St-Jacques 4-1
3-Poplar J. M. D. MacTavish 9-2
2-Sergeant Hum C. Bourgeois 5-1
4-Ham Head S. Brisson 6-1
1-Dutch Bardia A. Hanna 8-1
4-Kawartha Calls P. Dussault 15-1

CINQUIÈME COURSE:
AMBLE - 2-3 et 4 ans seulement. Non-gagnants de \$2,000 à vie. Ou, novices. BOURSE \$1,300
4-Burn Master P. Robillard 3-1
1-Intrepid Dundee B. Livernache 7-2
7-Mar Cox Karen Pas nomme 4-1
5-Farver Ed D. MacTavish 9-2
6-Fish Flecks Y. Bourgeois 5-1
2-Roger Drummond M. Lachance 6-1
3-Comme Belle J. M. Bédard 8-1

SIXIÈME COURSE:
AMBLE - Non-gagnants de \$2,000 en 1969, qui n'ont pas gagné \$10,000 en 1968. BOURSE \$1,600
5-Kawartha Beatie Y. Gamsche 3-1
3-Cine Mare Chantre J. Dabert 7-2
4-H. M. Pace C. Poulin 4-1
2-Whirled A. Hanna 9-2
1-J. W. A. Boucher 5-1
7-Mr. Eton M. Lachance 6-1
8-Adios Great J. C. Martineau 6-1
4-Mayhem Alize P. Robillard 15-1

SEPTIÈME COURSE:
TROT - Non-gagnants de \$2,000 en 1969, qui n'ont pas gagné \$10,000 en 1968. BOURSE \$1,600
5-Oldtown J. Hébert 2-1
4-Perfert Mir. C. Pelletier 7-2
4-Pame N. Fortane C. Poulin 4-1
2-Mr. Media A. Boucher 9-2
7-Floresden M. Turcotte 9-2
3-Mr. Madison J. Jolin 5-1
1-Aces Prie A. Bédard 5-1
6-Dee Vie G. Bouvette 6-1

HUITIÈME COURSE:
AMBLE - Non-gagnants de \$2,000 en 1969, qui n'ont pas gagné \$10,000 en 1968. BOURSE \$1,600
3-Oneda Jessie M. Lachance 5-5
1-Novae Scott Y. Bourgeois 9-5
8-Precision Mir. J. Hébert 4-1
5-Ski Bun J. Foley 8-1
6-Silver Champ M. Gagnier 10-1
7-Shady Valley A. Lavalley 12-1
2-Connecticut Adion A. Bédard 15-1
4-Beatie Mir. Hen Filion 15-1

NEUVIÈME COURSE:
AMBLE - SPECIAL LIBRARIAN CONVENTION - Non-gagnants de \$3,500 en 1969, qui n'ont pas gagné \$12,000 en 1968. A. E. Non-gagnants de \$2,500 à vie. BOURSE \$2,300
4-Howard Mir. G. Guindon 2-1
1-Captain Hanover R. Pouton 5-2
7-Meadow Bender K. Waples 3-1
8-Royal Bachelor B. Giza 9-2
5-Shadydale Summit P. Robillard 5-1
4-Knight Surprise A. Hanna 6-1
2-Francoise R. White 8-1
3-Active Chief Pas nomme 10-1

DIXIÈME COURSE:
AMBLE - A réclamer \$2,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,300
7-Wu Lee Dolly N. Bardier 3-1
2-Easy Abe P. Caldwell 7-2
4-King C. Desjardins 4-1
8-De Goodie Time A. Bédard 9-2
1-Dell Caval Pas nomme 5-1
5-Herby Chief A. Boucher 5-1
3-Adam Hanover P. Barkley 6-1
6-Wonderful Girl A. Adin 8-1

En bref
Les Lions de Detroit, de la LNF, affronteront les Patriots de Boston, de la LAF, le 25 août dans la soirée et les Giants de New York rencontreront les Steeiers de Pittsburgh, de la NLI, le 11 septembre dans la soirée, lors de matches hors-concours présentés au parc Jarry, domicile des Expos de Montréal, de la LNB.

L'École Commerciale Lussier Inc. de St-Hyacinthe

recherche pour septembre prochain:

- un professeur de FRANÇAIS
- un professeur d'ANGLAIS

parfait bilingue pour 11e et 12e années commerciales.

Ces deux postes sont offerts à des personnes de l'un ou l'autre sexe qui doivent posséder Brevet A, 2 années d'expérience minimum. Enseignement à des filles seulement.

Veillez adresser curriculum vitae à:

C. L. Lussier,
2290, rue St-Joseph,
St-Hyacinthe, P.Q.

LE CONSEIL SCOLAIRE DU COMTÉ DE WELLAND

recherche des PROFESSEURS BILINGUES

La Ville de Welland est située au cœur de la péninsule du Niagara à proximité de 4 centres universitaires. La population française d'environ 10,000 est bien organisée, y compris des écoles de la maternelle à la 13e.

A. ÉCOLE SECONDAIRE (9e à la 13e)

1. Français
2. Histoire
3. Culture Physique (garçons)
4. Latin et Histoire
5. Commercial (Sténographie Pitman)

N.B. L'Anglais s'enseigne comme langue première.

B. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (1re à la 8e)

Français (7e et 8e)
Autres niveaux

RÉMUNÉRATION:
\$6,800 à \$14,000 - Secondaire
\$5,200 à \$14,000 - Élémentaire

Selon qualifications et expérience. Excellents bénéfices marginaux. Augmentation \$400. par année.

ENTREVUES:
Montréal - Hôtel Bonaventure,
Mercredi le 4 juin - 10.00 - 20.30
Jeudi le 5 juin - 10.00 - 20.30

Veillez vous adresser au bureau de réception de l'hôtel et demander M. Raymond.

Prière de faire parvenir demandes écrites à:

J.G.M. Raymond,
Surintendant des écoles bilingues,
250 ouest, Chemin Thorold,
Welland, Ontario.
Bureau: 416-732-1361
Domicile: 416-735-3812

TRAITEMENT JUSQU'À \$19,462

FONCTIONS: Agir à titre de conseiller ministériel en pédagogie et dans d'autres domaines connexes à l'enseignement élémentaire et secondaire, dans les établissements de défense, au Canada et en Europe; planifier et élaborer des programmes visant à dater en personnel les services scolaires du ministère de la Défense nationale en Europe et assurer un personnel d'environ 500 surveillants, administrateurs et professeurs; diriger et orienter quelque 400 commissions scolaires canadiennes qui participent ou s'intéressent aux programmes de dotation en personnel des services scolaires outre-mer, de temps à autre, s'acquitter de tâches spéciales.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire et longue expérience de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire; expérience de la direction scolaire; vaste connaissance de l'enseignement élémentaire et secondaire.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage pour ce poste.

MODALITÉS D'INSCRIPTION: Les intéressés doivent remplir la formule de demande d'emploi PSC 367-401 et l'envoyer aux CADRES SOCIO-ECONOMIQUES, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, TOUR "A" PLACE DE VILLE, OTTAWA 4 (ONTARIO).

Veillez mentionner le numéro de référence 69-4441

DIRECTEUR DES SERVICES SCOLAIRES

SERVICES DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

OTTAWA

Fonction publique du Canada

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Traitement initial jusqu'à \$20,000.

Le Défi...

Une importante société manufacturière requiert les services d'un administrateur qui assumera la direction de son service des relations industrielles. Il travaillera en étroite collaboration avec la direction des services d'exploitation et de la commercialisation et sera responsable de la mise en oeuvre de politiques et programmes de recrutement, de formation et de perfectionnement, de recherche, de rémunération, de relations de travail et de communications. On pourra également lui confier la responsabilité des relations publiques de l'entreprise. Lieu de travail: Montréal.

Le Candidat...

Âgé de 30 à 40 ans et de bonne formation académique, il a acquis une solide expérience de la gestion du personnel dans l'industrie des produits de consommation. Il est familier avec les récents développements dans son domaine et il est en mesure d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes ayant pour objectif l'utilisation efficace des ressources humaines de l'entreprise. C'est un homme dynamique et compétent qui recherche un défi intéressant et qui désire contribuer à l'essor d'une importante société.

Vous référant au dossier JB11 - 295-F, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTREAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

Bureau des Services Psychologiques

Collegiate Institute Board d'Ottawa

PSYCHOLOGUE

Le Collegiate Institute Board est à la recherche d'un psychologue d'expression française. Les candidats doivent être expérimentés et pouvoir exercer leurs fonctions à titre de conseiller indépendant en orientation pour les écoles et la communauté. Son rôle en général consistera à améliorer les chances des étudiants d'école secondaire de profiter de leurs expériences, de développer au maximum leurs aptitudes. Sous ce rapport, il (ou elle) travaillera en étroite collaboration avec les étudiants, les professeurs, les parents et divers organismes consacrés à la santé mentale.

Qualifications:

- Agréé en Ontario ou pouvant l'être. Agrégation temporaire serait acceptable au conseil scolaire.
- Intérêt marqué sur les méthodes de changement de comportement, en insistant plus sur les moyens préventifs que thérapeutiques.
- S'intéresser à la recherche appliquée, particulièrement aux problèmes éducatifs.

Échelle de salaire: Psychologue II, \$15,000 - \$18,000.
Psychologue I, \$13,000 - \$16,500.

Autres avantages: deux mois de vacances, plan de retraite, assurance de santé avec P.S.I. et O.H.M.S., assurance de groupe, congé de maladie, allocation d'automobile.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Dr K. M. Bonneti-Fuchs, Directeur des services psychologiques.

Faire demande par écrit à M. L. McCarthy, surintendant des écoles secondaires, Collegiate Institute Board d'Ottawa, 662, rue Lyon, Ottawa 1, Ontario.

La Municipalité Scolaire Catholique de St-Lambert

recherche les services d'une DIRECTION D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

18 classes: de la maternelle à la 7e année. Expérience et connaissance de l'enseignement des méthodes actives requises. Esprit ouvert au renouveau pédagogique.

Adressez demande d'emploi et curriculum vitae à:

34, avenue Lorne,
St-Lambert, Cté de Chambly, P.Q.

LE COLLÈGE DE JOLIETTE

recherche

- UN CONSEILLER EN ORIENTATION
- UN INFORMATEUR SCOLAIRE (Documentaliste)

Doit posséder une licence en orientation ou un diplôme équivalent.

Doit posséder un diplôme universitaire reconnu.

L'un et l'autre travailleront sous la juridiction du Directeur des Services aux Étudiants.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur Général,
Collège de Joliette,
C.P. 130,
Joliette, P.Q.

COLLÈGE DE JOLIETTE (C.E.G.E.P.) ANIMATEUR

L'animateur devra travailler sous la direction du Directeur des Services aux Étudiants, en collaboration avec le responsable des activités socio-culturelles.

FONCTIONS:

- assurer une présence continue dans le milieu étudiant, en particulier dans les salles de repos;
- aider les étudiants à développer et à maintenir les organismes et les activités qui favorisent la vie du collège;
- susciter et encourager les initiatives étudiantes qui sont propres à améliorer l'atmosphère du collège;

QUALIFICATIONS:

- Être âgé d'au moins 21 ans et posséder un diplôme de fin d'études collégiales.
- La préférence sera accordée à ceux qui ont une expérience pertinente dans l'éducation ou qui sont diplômés en techniques des loisirs.

N.B. Envoyer curriculum vitae avant le 15 juin au:

directeur général
Collège de Joliette
Case postale 130
Joliette, P.Q.

CARRIÈRES DANS LA GESTION DU PERSONNEL

RELATIONS DE TRAVAIL FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE PLANIFICATION ET PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Des Agents du Programme de la direction de la Commission de la Fonction publique seront à Toronto et à Montréal les 17 et 18 juin, pour s'entretenir des occasions de carrières à la fonction publique avec les candidats qui ont une formation professionnelle et de l'expérience dans une de ces disciplines. Ces entrevues sont susceptibles d'être suivies de nominations à des postes comportant un traitement maximum de \$23,500, avec possibilité d'avancement dans les années à venir. Les postes sont de nature à intéresser ceux dont les traitements actuels dépassent \$17,000 par année.

Les conditions de candidature sont les suivantes: diplôme en humanités et (ou) en sciences sociales ou expérience pertinente dans ou dans une des disciplines mentionnées de gestion du personnel; compétence professionnelle allée à des aptitudes de gestion, qui permettrait au candidat d'apporter une contribution importante à l'efficacité des programmes de gestion du personnel qu'en ce moment on met en place à la Fonction publique du Canada. Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles sera à l'avantage des candidats.

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer par téléphone ou par écrit avec M. F.A. DAVIDGE, COORDONNATEUR DE PROGRAMME, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, CASE POSTALE 8, CENTRE TORONTO DOMINION, TORONTO 111 (ONTARIO), téléphone 416-369-3133, ou avec M.B. MÉNARD, DIRECTEUR RÉGIONALE ADJOINT, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, BUREAU 1360, PLACE DU CANADA, MONTREAL 101, (QUEBEC), téléphone 514-879-5762.

Si les dates fixées pour les entrevues ne vous conviennent pas, veuillez adresser votre curriculum vitae à M.Y. LEMIEUX, PROGRAMME DE LA DIRECTION, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, TOUR "A", PLACE DE VILLE, OTTAWA 4 (ONTARIO).

Discrétion assurée

Conseiller technique (Ventes)

FONCTIONS:

- Susciter, par des conseils techniques ou autres, une plus grande utilisation de l'électricité, principalement en matière d'éclairage, de chauffage et de cuisson, chez les abonnés.
- Exercer les fonctions d'un agent de liaison auprès des ingénieurs-conseils et celles d'un conseiller en technologie auprès des représentants des ventes commerciales et industrielles.
- Communiquer avec les abonnés éventuels par l'intermédiaire des architectes et des ingénieurs-conseils.

EXIGENCES:

- Être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
- Posséder un minimum de 7 années d'expérience dans la construction domiciliaire ou commerciale.
- Connaître le chauffage, la climatisation et les codes de la construction.
- Être capable de faire des calculs de pertes de chaleur.

A NOTER:
Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae avant le 20 juin 1969, en indiquant le numéro 69-25-J-1 sur l'enveloppe.

Hydro-Québec
Direction Embauchage/12e
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 128, (Québec).

Représentant

Service des ventes

Une importante compagnie dans l'industrie canadienne du papier est à la recherche d'un représentant pour son Service des ventes à Montréal. Ses fonctions comprendront l'expansion du volume des ventes des produits nouveaux et courants auprès des clients accrédités de l'industrie du papier. Il devra également établir des contacts étroits avec les clients à qui il offrira assistance et service.

Le candidat choisi sera âgé de moins de 40 ans, de préférence bilingue et possédant de l'expérience dans la vente industrielle ou dans l'industrie des pâtes et papiers. Le salaire sera en rapport avec l'expérience et les qualifications du candidat.

Toute demande demeurera confidentielle et une réponse est assurée à chaque candidat.

Veillez mentionner le dossier 286M.

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807
Conseillers en Personnel depuis 1927

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTES STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY

invite instituteurs et institutrices à faire demande pour les postes suivants à compter de septembre 1969:

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-LAURENT CORNWALL, ONTARIO.

- Géographie, 9
- Français, 9 et 10

SALAIRES 1969-70

Catégorie 1	\$6,800 - \$11,100
Catégorie 2	\$7,100 - \$11,700
Catégorie 3	\$7,900 - \$13,300
Catégorie 4	\$8,400 - \$14,200

EXPERIENCE 2 x \$300;
1 x \$600; 2 x \$400; \$300, au maximum

Le Conseil d'éducation s'occupe présentement de faire une révision des salaires.

Si le poste vous intéresse, veuillez appeler:

M. R. Brisson, directeur,
800 est, Deuxième Rue,
Cornwall, Ontario.
Tél.: École - 933-1072
Résidence - 933-3177

B.E. Camrie, président
H.D. Shaw, directeur d'éducation

l'information

sportive

Les Expos égalent le record des Mets en perdant 9-3 contre les Giants

Maury Wills annonce sa retraite "Mudcat" Grant échangé aux Cards

par Roger Labonté

Les Expos de Montréal ont égalé hier soir le record de 17 défaites consécutives qu'avaient établi les Mets de New York à leurs débuts dans la ligue Nationale. Cette fois, les Expos ont baissé pavillon 9 à 3 devant les Giants de San Francisco au terme d'un match qui a vu le pilote Gene Mauch être expulsé par l'officiel du marbre pour la deuxième fois au Parc Jarry. Malgré une température de frigidité, 44 degrés et un vent de 15 milles à l'heure, 19 399 amateurs de baseball s'étaient rendus pour voir à l'oeuvre et leurs favoris, les Expos, et les grands noms des Giants, tels les Mays et McCovey.

Mais tout cela, ce n'est encore que faits divers puisque la soirée avait commencé

par l'annonce, par la direction des Expos, d'un échange. Puis, quelques instants avant le match, Maury Wills prenait tout le monde par surprise, y compris la direction des Expos, en annonçant sa retraite du baseball.

Les Expos auraient été les premiers à apprendre la nouvelle mais le gérant général Jim Fanning, occupé à bécoter un échange avec les Cardinals de St-Louis, n'avait pas une seule minute à accorder à Maury Wills qui lui avait demandé un entretien dans la journée. C'est donc peu avant le match, alors que Wills croissait les journalistes à l'entrée de la galerie de la presse, que la principale vedette des Expos allait annoncer sa décision de se retirer du baseball.

Le joueur étoile de 36 ans n'a voulu donner aucune raison

pour justifier son geste de retraite. Il n'a dit mot également à Jim Fanning, ne lui laissant qu'une simple note sur son dactylo, note dans laquelle il demandait à être inscrit sur la liste des joueurs retirés volontairement. On sait que Wills affichait une moyenne de 198 avec les Expos et qu'au cours des dernières 43 parties auxquelles il a participé, il fut même hué par la foule au Parc Jarry. Qui plus est, Wills était même allé jusqu'à trapper un confrère de langue anglaise au cours du dernier voyage des Expos à Houston. Wills, repêché des Pirates de Pittsburgh par les Expos, était depuis l'une des principales têtes d'affiche avec le lanceur Jim "Mudcat" Grant qui nous quitte également.

Grant est en effet celui qui a été échangé hier soir par les Expos aux Cardinals de St-Louis. Le vétéran lanceur a permis aux Expos d'obtenir en retour un lanceur de 28 ans qui officie en relève avec St-Louis, soit Gary Waslewski. A Montréal, Waslewski sera un lanceur débutant. C'est un lanceur droitier. Grant, maintenant âgé de 33 ans, s'est dit heureux de l'échange, même si ce n'est pas un peu de quitter la métropole où il se plaisait bien. A St-Louis, il se pourrait bien que "Mudcat" soit relégué au travail en relève.

Hier soir, c'est Bobby Wine qui a remplacé Maury Wills à l'arrêt-court. Après des débuts chancelants, Wine s'est bien tiré d'affaire et il s'est même signalé au bâton. Les

Expos ont cogné 10 coups sûrs dans la défaite de 9 à 3 mais ils ont laissé douze hommes sur les sentiers. — La chance n'était pas avec eux. De leur côté, les Giants ont également cogné 10 coups sûrs et sept des leurs sont demeurés sur les coussins.

Les Expos ont mal commencé le match en connaissant une troisième manche pitoyable, côté défensif. M. Stoneman ne l'avait tout simplement pas hier soir et il fut le principal, sinon le seul artisan de la défaite des siens. En 3 manches et un tiers, M. Bill a accordé 8 coups sûrs et 8 points des 9 points des Giants, tout en accordant trois buts sur balles. Il a aussi atteint Ken Henderson d'un lancer dans cette troisième manche et c'est ce qui a provoqué et la colère du receveur Ron Brand et celle du pilote Gene Mauch. Tous deux ont tant et si bien fait dans l'obstination qui a suivi avec l'arbitre Stello au marbre que Brand et Mauch ont été expulsés du match.

Ceux qui étaient venus au Parc Jarry pour voir les Willie Mays et Willie McCovey à l'oeuvre n'ont pas été déçus. Les deux ont été éclatés avec chacun un circuit au bâton. Le circuit de McCovey a valu trois points aux Giants.

Victoire des Cubs, 4-2

CHICAGO — Un simple de Randy Hundley à la sixième manche, et qui a brisé une égalité de 2-2, a valu hier une victoire de 4-2 aux Cubs de Chicago sur les Astros de Houston. Il s'agissait d'une cinquième victoire d'affilée pour les Cubs.

Le simple de Hundley a fait compter Ron Santo, qui avait réussi un double. Un double de Don Young, également dans cette manche, a scellé le sort des Astros. Les Astros avaient égalé le compte à 2-2 dans la première moitié de cette sixième manche en raison du septième circuit de la saison de Joe Morgan.

Palmer qualifié

PITTSBURGH — Arnold Palmer, qui a tourné une ronde de 70, deux sous la normale, lors de la première des deux rondes de qualification à l'occasion des États-Unis, hier matin sur le parcours du club de golf Youghiogheny, près de Pittsburgh, semble assuré de sa qualification.

C'est la première fois depuis 1959 que Palmer n'est pas qualifié d'office pour ce tournoi qui aura lieu cette année à Houston du 12 au 15 juin prochain.

Les jeux sont trop coûteux

LAUSANNE (AFP) — "Les jeux sont trop coûteux et trop importants. Je l'ai dit ce matin aux fédérations internationales et je le répéterai au congrès du C.I.O. à Varsovie", a déclaré M. Avery Brundage au cours d'une conférence de presse, hier, à Lausanne. Le président du C.I.O. répondait à la question concernant les demandes d'inclusion de nouveaux sports au programme des jeux olympiques.

"Il y a trop de sports et trop d'épreuves, a ajouté M. Brundage. D'ailleurs, le programme des jeux de Munich est déjà établi et si la question devait se poser d'ajouter de nouveaux sports aux jeux ce ne serait que pour 1976".

On sait que les fédérations internationales de softball, de roller-skating et de ski nautique ont fait part de leur désir de participer aux jeux olympiques et que les fédérations d'aviron, de cyclisme et de hand-ball voudraient inclure des épreuves féminines.

Après avoir souligné d'autre part, que les jeux de Tokyo avaient coûté dans leur ensemble trois milliards de dollars, le président du C.I.O. a fait remarquer: "pour l'organisation des jeux de 1972, nous avons eu dix-sept villes candidates, pour ceux de 1976, quatre, et pour ceux de 1978 deux villes seulement (Los Angeles et Montréal) ont fait officiellement acte de candidature".

Si les J.O. deviennent une entreprise trop coûteuse, il se peut que pour les jeux futurs qu'aucune ville n'ose présenter de candidature, a fait observer en substance M. Brundage.

Le président du comité international olympique, évoquant la réunion d'hier entre la commission exécutive du C.I.O. et les fédérations internationales, a fait part de son espoir que le C.I. acceptera la suggestion des fédérations in-

ternationales d'être seules responsables du contrôle de dopage, d'alcool et de sexe aux jeux olympiques.

Dan Sikes triomphe à San Francisco

SAN FRANCISCO (PA) — Dan Sikes a calmement calé un coup roulé de 30 pieds sur le 16^e vert hier et a vaincu Roberto de Vincenzo par deux coups en méritant la première bourse \$20,000 dans la série télévisée du Merveilleux Monde du Golf.

Le match sera retransmis à la télévision l'an prochain. Sikes a tourné un 70, un sous la normale, et de Vincenzo, un 72.

Après une normale 5 au 15^e trou, Sikes s'est assuré la victoire avec un birdie de huit pieds sur le vert suivant.

De Vincenzo, le populaire Argentin qui a récolté \$10,000 en se classant deuxième dans le tournoi éliminatoire, accusait un retard d'un coup sur le premier neuf, mais a roulé la normale sur le chemin du retour.

Sikes avait atteint la finale à la suite d'une victoire facile aux dépens de Frank Beard la semaine dernière tandis que de Vincenzo éliminait George Knudson, de Toronto, à Winnipeg par un coup.

Le tennis sur un pied d'égalité avec le golf

NEW YORK (AFP) — La fédération américaine de tennis en autorisant certains tournois non open d'offrir des prix en espèces aux joueurs "autorisés" a effectué hier un nouveau pas en avant vers la transformation totale du tennis dont elle veut être à l'avant-garde.

Cinq grands championnats ou tournois non open seront en effet dotés cet été d'un total de 100,000 dollars de prix dont 25,000 dollars pour le seul tournoi de Washington (7-13 juillet). Les autres épreuves pour lesquelles les prix ne sont pas encore déterminés sont les championnats nationaux sur terre battue (21-27

juillet à Indianapolis), les championnats de la côte est sur herbe (28 juillet — 3 août à South Orange, New Jersey), le tournoi du "Meadow Club" (4-10 août à Southampton, New York) et les championnats internationaux américains sur herbe (16-25 août, à Longwood, Massachusetts).

Les officiels de la fédération américaine qui s'efforcent de faire du tennis un sport de structures identiques au golf dans ce pays estiment que les prix en espèces aideront au développement de ce sport à divers échelons, grâce à l'accroissement de l'intérêt populaire et des soutiens publicitaires et commerciaux.

200 millions d'Américains partagent mon avis!

Il y a quelques années, j'eus l'idée (que certains européens qualifièrent d'idée folle, saugrenue ou que sais-je encore) d'écrire que le soccer, dû à son manque d'action, était un sport assez ennuyant, merci, du moins pour nous du continent nord-américain.

C'était à l'époque où on venait de fonder une ligue professionnelle de soccer aux États-Unis et où des géants de la finance pensaient y faire fortune. Moi, le sans-le-sou, je m'étais permis de dire qu'ils y perdraient leur chemise. J'ajoutai que ce n'était qu'une question de temps, une couple d'années tout au plus.

Je m'étais trompé: les millionnaires étaient encore plus riches que je ne le croyais. Ils ont duré trois ou quatre ans au lieu de deux ou trois! Mais le temps travaillait contre eux et le temps est arrivé, aujourd'hui même, où ils doivent porter un "turtle neck" . . . n'ayant plus de chemise. Car le soccer est mort aujourd'hui même aux États-Unis!

Je me rappelle être allé aussi loin que de dire que c'était aussi intéressant de regarder une partie de soccer que de regarder pousser le gazon dans une morne plaine, par un beau lundi et pluie!

Imaginez les réactions des européens établis ici au Québec depuis peu et qui souffrent le nostalgia chronique chaque fois qu'ils ont l'occasion de voir quelques uns des leurs malmenés un ballon de cuir au beau milieu des terrains abandonnés du versant ouest du Mont-Royal!

feuvert

Jean-Paul Colsky

C'est un jeu où on peut cultiver ses plate-bandes tout le long des lignes sans crainte d'être dérangés par qui que ce soit, tous les joueurs concentrant leurs efforts dans une limite de dix pieds de circonférence en plein centre du terrain. . . pendant que les deux gardiens de buts s'occupent à faire leur jeu de "patience" tranquillement chacun de leur côté, sans être dérangés eux non plus! (Je sais aussi que j'aurais dû employer le terme "solitaire" au lieu de jeu de patience, mais que voulez-vous, les jeux de cartes, on connaît ça aussi dans le Québec!)

Or pour en revenir à mon affirmation que le soccer est mort aux États-Unis et que les millionnaires portent maintenant le "turtle neck", non pour se plier aux caprices de la mode, mais bien parce qu'ils n'ont plus de chemise, les "California Clippers" de San Francisco, la meilleure équipe de soccer des États-Unis pliée bagage aujourd'hui même en raison de difficultés financières. Les Clippers viennent de vaincre la fameuse équipe "Fiorentina" d'Italie, qui connaissait une première défaite en 31 matches.

De dix-sept équipes qui participaient au championnat national de soccer des États-Unis, cinq seulement existent encore et leur dissolution paraît probable dès l'an prochain, le public n'ayant pas répondu à l'appel des généreux mécènes.

Pourquoi le public n'a pas répondu à cet appel? parce que le soccer est un sport de participation, et non un sport qui attire le spectateur.

Hola! Hola! messieurs les européens, je sais aussi qu'en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Écosse, des assistances de 100,000 personnes sont fréquentes, mais l'Europe, c'est l'Europe, et l'Amérique, c'est l'Amérique.

Si les Européens veulent à tout prix vivre encore à l'heure de Mistinguett, les Américains tiennent mordicus, eux, à lire l'heure au cadran d'une Katharine Hepburn.

Et je vais vous confier un petit secret (de polichinelle). Je n'ai pas encore vu un européen, au mois d'avril, regardant une partie de Coupe Stanley entre, disons, Boston et Canadien, ou encore une partie régulière de ligue entre Toronto-Chicago ou Canadien-Toronto, abandonner la TV pour parler de la saison de soccer à venir!

Un "fan" de hockey est un "fan" pour la vie. . . et le jour où les européens, chez eux, verront du hockey du calibre de la ligue Nationale, division-est, le soccer mourra chez eux comme il est mort aux États-Unis.

Le sort de l'équipe nationale entre les mains de Hap Emms

WINNIPEG (PC) — Les joueurs et le personnel de l'équipe nationale de hockey, après quatre mois d'incertitude, devraient apprendre aujourd'hui ce que l'avenir leur réserve.

Hap Emms, directeur-gérant de Hockey Canada, doit rencontrer joueurs et instructeurs à Toronto aujourd'hui jusqu'à jeudi.

On croit ici que le pilote et directeur-gérant Jackie McLeod, de l'équipe nationale, sera remercié de ses services ou bien se verra offrir un poste inférieur dans l'organisation.

On croit aussi que l'équipe nationale quittera Winnipeg.

Par ailleurs, Emms ne pourrait garantir l'avenir des jeunes joueurs, car la Fédération internationale de hockey sur glace ne prendra une décision qu'en juillet au sujet de la suggestion du Canada de trans-

mer le championnat amateur mondial en tournoi omnium.

Transfert

Il est certain, d'autre part, que Emms et les autres dirigeants de Hockey Canada prendront définitivement la direction de l'équipe nationale des mains de l'ACHA au cours de l'assemblée qui prendra fin vendredi.

Hockey Canada, un groupe de sportifs et d'hommes d'affaires ayant l'appui du gouvernement, a été créé afin d'assurer au Canada le club le plus puissant

Pas de changements

LAUSANNE (AFP) — Les jeux olympiques d'hiver doivent être maintenus dans leur programme et leur durée actuels: telle est la prise de position de l'assemblée générale des fédérations internationales sportives (A.G.F.D.) qui a terminé ses travaux hier à Lausanne.

Cette recommandation qui sera présentée aujourd'hui à la commission exécutive du comité international olympique (C.I.O.) implique que contrairement à l'opinion de M. Avery Brundage, président du C.I.O., les fédérations internationales estiment que le ski alpin ne doit pas être exclu du programme des jeux d'hiver.

Les pros dominant à Roland Garros

PARIS (AFP) — Trois joueurs australiens et un hollandais, tous quatre professionnels, disputent demain après-midi les demi-finales des seconds championnats internationaux de France de tennis open au stade Roland Garros.

La première de ces demi-finales mettra aux prises l'Australien Rod Laver, tête de série no 1 au Hollandais Tom Okker, et la seconde opposera les deux Australiens Ken Rosewall et Tony Roche.

Résultats:

Simple messieurs (quarts de finale) Okker (Hol) bat Newcombe (Austral) 5/7-6/2-4/6-6/2-6/2.

Doubles messieurs — 8èmes de finale: K. Rosewall — F. Stolle (Australie) battent J.L. Arilla — M. Orantes (Espagne) 6/4 6/1 6/3. R. Emerson — R. Laver (Australie) battent

T. Lejus — A. Metrevili (URSS) 6/1 6/2 6/2.

Double dames, quarts de finale: M.C. Court (Australie) — N. Richey (EU) battent L. Rossov — P. Walkden (Afrique du Sud) 6/3/6/0.

Surabondance

LONDRES (AFP) — Nombreux seront cette année les joueurs déçus de ne pouvoir participer aux championnats de tennis de Wimbledon. En effet, le All-England Club a reçu trois cent douze demandes pour le simple messieurs. Or il n'y a que 118 joueurs automatiquement qualifiés dix autres places restant à pourvoir par le tournoi qualitatif qui opposera 80 joueurs.

Les demandes de participation sont moins nombreuses pour le simple dames, les organisateurs n'ayant eu à rejeter que vingt noms.

Les Kings congédient le pilote Red Kelly

LOS ANGELES (PA) — Les Kings de Los Angeles, de la LNH, ont annoncé hier que le pilote Red Kelly était remercié de ses services.

Dans un communiqué conjoint du propriétaire Jack Kent Cooke et Kelly, on précise que le contrat de Kelly ne sera pas renouvelé à son expiration le 14 juillet.

Le départ prévu de Kelly obligera Cooke à remplir deux postes de pilote dans ses or-

ganisations sportives, car Breda Kolfk a démissionné comme instructeur des Larkers de Los Angeles le mois dernier et il a été aussitôt embauché par les Pistons de Détroit, de la Ligue nationale de basketball.

Les Kings ont terminé au 4^e rang dans la section Ouest de la LNH la saison dernière et, après avoir éliminé Oakland en demi-finale, ont cédé en quatre parties devant les Blues de St-Louis dans la finale de l'Ouest.

Kelly, âgé de 41 ans, avait connu une carrière spectaculaire dans la LNH avant de prendre la direction des Kings il y a deux ans. Les Kings ont affiché un bilan de 24-42-10 la saison dernière.

On connaît le successeur de Kelly vendredi matin. Kelly a évolué pendant 20 saisons dans la LNH, débutant avec Detroit avant de porter les couleurs du Toronto pendant huit ans.

Il a participé à un nombre record de 164 parties éliminatoires. Il a fait partie de huit clubs détenteurs de la coupe Stanley, y compris Toronto en 1966-67.

Tout en poursuivant sa carrière sportive avec Toronto, il a été élu député libéral fédéral de Toronto York West à deux reprises. Il a ensuite abandonné la carrière politique pour se consacrer exclusivement à celle du hockey.

Tarasov limogé!

MOSCOU — Un quotidien soviétique a révélé hier matin qu'Anatoly Tarasov, instructeur de l'équipe nationale de hockey de l'Union soviétique, avait été limogé.

Tarasov, qui avait été vivement critiqué dans son pays après le dernier championnat mondial à la suite des deux défaites subies par son équipe devant la Tchécoslovaquie, avait de nouveau été la cible des attaques de la presse à la suite de la finale du championnat de l'Union soviétique.

Lors de cette finale télévisée à travers l'Union soviétique, Tarasov avait retardé la partie pendant près de 30 minutes en refusant d'accepter une décision de l'arbitre défavorable à son équipe.



TOUS LES SOIRS À 7h.45
EXCEPTÉ LE JEUDI
LE DIMANCHE À 2h.00

Clancy cède!

TORONTO — Frank King Clancy, qui avait déclaré qu'il ne resterait pas à Toronto après le départ du gérant-général — instructeur Punch Imlach, a changé d'avis après maintes tergiversations.

Il n'y a qu'à Montréal qu'on peut perdre au jeu sans perdre ses amis.

A ce soir, 20h, au Parc Jarry, contre les Giants.

Billets: Parc Jarry, Place Ville Marie, Edifice Dominion Square, terminus d'autobus Dorchester, Simpson et magasins Miracle Mart. Renseignements, 875-2300.

Baseball

HIER

Ligue Américaine
Baltimore à Oakland
Detroit à California
Cleveland à Seattle
Washington à Kansas City
New York à Minnesota
Chicago à Boston

Ligue Nationale

Chicago à Houston
Los Angeles à New York
San Francisco à Montréal
San Diego à Philadelphia
Cincinnati à Pittsburgh
Atlanta à St-Louis

LANCEURS PROBABLES

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine

Baltimore (Phobius 5-1) à Oakland (Hunter 3-5) (Soir)
Detroit (Sparma 3-1) à California (Bruno 0-0) (Soir)
Cleveland (McDowell 4-6) à Seattle (Marshall 3-6) (Soir)
Washington (Cohen 2-3) à Kansas City (Draeg 3-2) (Soir)
New York (Stottelmyre 8-3) à Pittsburgh (Moore 5-2) (Soir)
Houston (Griffon 2-3) à Minnesota (Woodson 3-1) ou (Hall 2-3) (Soir)

Ligue Nationale

Los Angeles (Singer 7-4) à Oakland (Hunter 3-5) (Soir)
San Francisco (McCormick 2-2) à Montréal (Wegener 1-2) (Soir)
San Diego (Kulawski 2-4) à Philadelphia (Wise 5-4) (Soir)
Cincinnati (Culver 3-4) ou (Cloninger 3-6) à Pittsburgh (Moore 5-2) (Soir)
Houston (Griffon 2-3) à Chicago (Jenkins 7-2) (Soir)
Atlanta (Red 5-3) à St-Louis (Gosson 6-2) (Soir)

Ligue Nationale

Los Angeles (Singer 7-4) à Oakland (Hunter 3-5) (Soir)
San Francisco (McCormick 2-2) à Montréal (Wegener 1-2) (Soir)
San Diego (Kulawski 2-4) à Philadelphia (Wise 5-4) (Soir)
Cincinnati (Culver 3-4) ou (Cloninger 3-6) à Pittsburgh (Moore 5-2) (Soir)
Houston (Griffon 2-3) à Chicago (Jenkins 7-2) (Soir)
Atlanta (Red 5-3) à St-Louis (Gosson 6-2) (Soir)

Ligue Nationale

Los Angeles (Singer 7-4) à Oakland (Hunter 3-5) (Soir)
San Francisco (McCormick 2-2) à Montréal (Wegener 1-2) (Soir)
San Diego (Kulawski 2-4) à Philadelphia (Wise 5-4) (Soir)
Cincinnati (Culver 3-4) ou (Cloninger 3-6) à Pittsburgh (Moore 5-2) (Soir)
Houston (Griffon 2-3) à Chicago (Jenkins 7-2) (Soir)
Atlanta (Red 5-3) à St-Louis (Gosson 6-2) (Soir)

CLASSEMENT

Ligue Américaine

DIVISION EST

	G	P	Moy	Diff.
Baltimore	35	15	700	—
Boston	30	17	638	31
Detroit	25	20	556	74
Washington	26	27	491	104
New York	24	26	480	115
Cleveland	12	37	279	194

DIVISION OUEST

	G	P	Moy	Diff.
Minnesota	36	20	565	—
Oakland	34	21	533	114
Seattle	22	24	456	109
Chicago	22	27	476	4
Kansas City	21	27	438	6
California	15	30	333	104

Ligue Nationale

DIVISION EST

	G	P	Moy	Diff.
Chicago	33	16	673	—
Pittsburgh	28	19	596	77
New York	23	23	500	83
St-Louis	22	26	458	101
Philadelphia	19	26	459	74
Montréal	11	33	250	191

DIVISION OUEST

	G	P	Moy	Diff.
Atlanta	29	17	630	—
Los Angeles	23	19	596	110
Cincinnati	24	20	545	4
San Diego	24	23	511	51
Philadelphia	24	27	471	71
San Francisco	27	30	423	10

Ligue Américaine

DIVISION EST

	PJ	AB	PP	CS	Moy.
Carew, Minn.	47	156	31	32	333
Petrocelli, Boston	47	154	31	29	321
F. Robinson, Bal.	50	191	41	62	325
Murcer, N.Y.	47	154	31	29	321
C. May, Chicago	38	137	31	42	302
Harper, Seattle	45	170	33	32	306
Cater, Oakland	45				

Les négociations dans le bâtiment

La FTQ et les patrons signent un accord relatif à la sécurité sociale

par Jean-Luc Duguay

La médiation extraordinaire du ministre du travail, M. Maurice Bellemare, en vue de régler le conflit de la construction entre dans sa troisième journée. Hier, une entente est intervenue entre les cinq associations patronales et la FTQ relativement à la sécurité sociale, entente que la CSN, par la voix de son président, M. Marcel Pepin, a qualifiée d'«illégale».

Les négociations portent maintenant sur la sécurité d'emploi par le truchement des bureaux de placement, question considérée comme primordiale par la CSN qui en a fait son cheval de bataille. Tard hier soir, rien n'indiquait un déblocage de ce côté.

Vers l'heure du midi, hier, FTQ et parties patronales signaient une entente sur la sécurité sociale dont voici les principaux termes:

- les parties s'engagent à constituer des corporations à but non lucratif afin d'administrer, à compter du 1er mai 1969 (date d'expiration des décrets), les plans de pension et de retraite et d'autres bénéfices de sécurité sociale des salariés de la construction de la région de Montréal. L'entente précise que les parties s'engagent à "accomplir tous les

actes nécessaires" en vue d'atteindre ces fins.

- les postes du conseil d'administration des corporations seront également répartis entre la FTQ et la partie patronale, dans le cas où la CSN déciderait de participer à la formule, la représentation patronale serait égale à la représentation syndicale.

- les décisions du conseil d'administration sont prises majoritairement et, en cas d'égalité des voix, les parties peuvent requérir les services du ministre du travail pour qu'il nomme un juge qui agira comme arbitre et dont les décisions lieront toutes les parties.

- aucune partie n'a le droit de vote; en outre, la référence au comité conjoint est exclue. (On sait que jusqu'au 1er mai, c'était le département d'informatique de ce comité qui était chargé de l'administration des plans de sécurité sociale).

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a donné vers 18 heures, une conférence de presse où il s'est élevé contre cette entente qui, a-t-il dit, est "illégal", puisqu'elle a été conclue sans l'assentiment d'une des parties, contrairement à ce que prévoit

le bill 290 (loi des relations du travail dans l'industrie de la construction). M. Pepin fait remarquer qu'une entente de ce genre signée en avril dernier entre les travailleurs du fer ornemental et l'employeur avait été jugée irrecevable par le sous-ministre Donat Quimper.

De plus, la CSN voit dans cette entente la confirmation du désir de la FTQ et des parties patronales de confier l'administration des régimes de sécurité sociale à la firme Murray G. Bulger de Toronto. L'accord ne fait pas mention de la compagnie mais la CSN "suppose" que le transfert de l'administration des fonds est un de ces "actes nécessaires" dont il est question dans l'entente.

Un "incident" a marqué la journée d'hier, en fin d'après-midi. M. Pepin révélait aux journalistes que la médiation, à la demande du ministre Bellemare, était suspendue indéfiniment. On devait apprendre plus tard qu'il s'agissait d'une erreur d'interprétation et que le ministre avait en fait demandé la suspension de la "séance" de médiation pour permettre aux parties d'aller se restaurer. Quelques heures plus tard, fatigués mais le ventre plein, les négociateurs retournaient au travail.

Peu d'espoir de retrouver les 73 disparus du Frank E. Evans

PEARL HARBOR (Hawaii) (AFP) — L'espoir diminue de retrouver les 73 officiers et marins du contre-torpilleur américain "Frank E. Evans" coupé en deux mardi en mer de Chine au cours de manœuvres en haute mer des flottes des pays membres de l'OTASE.

Dix bâtiments ont participé aux recherches. Parmi eux se trouvaient outre les deux destroyers américains "Kyes" et "Larson", la frégate britannique "Cleopatra" et la frégate néo-zélandaise "Blackpool".

L'accident à propos duquel une enquête est ouverte tant du côté américain — par une commission présidée par le vice-amiral d'escadre William F. Bringle, commandant de la 7ème flotte, et à laquelle appartient le contre-amiral J. M. King, commandant du groupe de guerre sous-marine numéro un — que du côté australien, a causé la mort d'un marin américain et fait 73 disparus, six officiers et 67 marins, sur les 273 membres d'équipage du "Frank E. Evans".

Parmi les 199 survivants de cette catastrophe, certains, blessés, ont été hospitalisés et l'un d'eux se trouvait dans un état si grave qu'il dut être acheminé sur l'hôpital de la base américaine sud-vietnamienne de Can Ranh.

Les causes de la catastrophe — la septième qui frappe un bâtiment de guerre améri-

cain en mer en moins de trois ans — restent mystérieuses. Ce sera aux commissions d'enquêtes de les élucider. Le contre-torpilleur qui escortait le porte-avions australien "Melbourne" reçut l'ordre de passer derrière ce bâtiment alors qu'il naviguait côte à côte légèrement en avant de lui. C'est alors que la collision s'est produite, coupant littéralement le "Frank E. Evans" en deux, par babord. La proue du contre-torpilleur a coulé en deux minutes tandis que la partie arrière du bâtiment restait à flot.

Les secours étaient organisés aussitôt, les blessés transférés d'un bord à l'autre, la partie encore à flot du "Evans" amarrée à un autre bâtiment, tandis que l'on y sauvait les documents secrets du bord. Les dégâts à bord du "Melbourne" sont minimes bien que le pont d'envol du porte-avions et une de ses catapultes aient été endommagées.

C'est la seconde fois, depuis 1964 que le porte-avions "Melbourne" entre en collision avec un autre bâtiment. Le 10 février 1964 il avait également coupé en deux, dans des circonstances à peu près identiques à celles de mardi, un destroyer australien qui l'escortait, le "voyager". L'accident avait coûté la vie à 25 marins. Le "Frank E. Evans" est

un bâtiment qui en 1945 avait survécu à une attaque de bombardiers en piqués japonais et d'avions Kamikaxé.

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a annoncé hier la création d'une commission d'enquête de la marine chargée de déterminer les circonstances exactes de la collision survenue lundi dans la mer de Chine entre le porte-avions australien "Melbourne" et le contre-torpilleur américain "Frank E. Evans".

WASHINGTON (AFP) — M. John Gorton, premier ministre d'Australie, a exprimé ses condoléances au président Nixon au sujet de la collision survenue lundi dans la mer de Chine.

Collaboration mondiale pour conquérir la lune

LONDRES (AFP) — "Si un service régulier était établi entre la terre et une station installée sur la lune nous proposerions à des savants de toutes les parties du monde de collaborer avec nous pour sa mise en place," a déclaré, mardi à Londres, au cours d'une conférence de presse, M. Thomas Paine, directeur de la N.A.S.A. M. Paine faisait escale dans la capitale britannique avant de se rendre à Paris pour visiter le salon aéronautique du Bourget. La N.A.S.A., a-t-il précisé, transmettra des informations détaillées aux soviétiques sur tous les équipements qu'elle mettra sur la lune, de façon à ce qu'ils puissent, comme d'habitude sur d'autres pays "capter les émissions envoyées de la lune et en tirer des renseignements". M. Paine a par ailleurs indiqué qu'on pouvait espérer que la première cabine habitée à destination de Mars serait lancée aux environs de 1985: "Le problème ne sera pas, à cet égard, de maintenir les astronautes en vie pendant plusieurs semaines, a-t-il ajouté. Il faudra qu'ils vivent dans leur cabine pendant de nombreux mois, et il est vraisemblable que nous devons avoir recours à des fusées nucléaires. Si nous nous apercevons qu'il n'y a rien sur la planète Mars susceptible d'intéresser l'homme, nous ne donnerons pas suite aux travaux déjà engagés."

Poher maintient sa candidature

PARIS (AFP) — M. Alain Poher estime qu'il doit maintenir sa candidature afin d'éviter que MM. Pompidou et Ducloux ne se retrouvent face à face au deuxième tour de l'élection présidentielle.

Le candidat centriste qui a exposé sa position hier après-midi à Paris au cours d'une conférence de presse, a indiqué que sa campagne pour le second tour serait marquée "par la contestation des méthodes et des excès du régime d'hier... et par l'affirma-

tion de la nécessité d'un changement politique, d'une autre volonté nationale".

"Je me bats avec beaucoup de Français, a-t-il poursuivi, pour faire triompher un idéal de justice et de liberté. La France veut retrouver au-delà de toute propagande une vraie démocratie, celle où peuvent s'exercer les vraies libertés républicaines. C'est pour définir cette force vivante et démocratique que je m'engage dans la plus trébuchante de la vie politique française.

clair et honnête pour la démocratie et la République".

M. Alain Poher a enfin déclaré au sujet de la recommandation d'abstention du Parti communiste que cette décision "ne le gênait pas mais le libérait même en quelque sorte".

En confirmant officiellement sa candidature à la présidence de la République, M. Alain Poher a levé hier, l'inconnue la plus troublante de la vie politique française.

Le Canada et l'OTAN

Cadieux refuse de divulguer l'importance de la réduction de nos troupes d'outre-mer

OTTAWA (PC) — Le ministre de la défense, M. Léo Cadieux, a déclaré hier aux Communes qu'il serait injuste pour les forces armées et la population canadienne de révéler les propositions du gouvernement tendant à la réduction des troupes outre-mer. Les propositions faites par M. Cadieux au conseil ministériel de l'Alliance, la semaine dernière à Bruxelles, n'ont été soumises que comme bases de discussion au sein de la commission militaire de l'OTAN.

En réponse aux questions du chef de l'opposition, M. Cadieux a dit que les propositions pourraient être modifiées à la suite des discussions. En somme, a dit M. Stanfield, le ministre de la défense refuse de faire savoir à la Chambre ce qu'il a dit à Bruxelles. C'est là une interprétation injuste, a dit le ministre. Pour l'instant, le ministre ne peut dire avec certitude quels seront les résultats des discussions en cours; tout chiffre qu'il se hasarderait à rendre public pourrait être ou bien en deçà ou bien au-delà de la réalité.

Pour sa part M. Walter Dinsdale PC — Brandon-Souris, a demandé à M. Trudeau si des Alliés l'avaient informé qu'une réduction des forces canadiennes diminuerait l'influence politique du pays au sein de l'OTAN.

M. Trudeau a répliqué que personnellement il n'avait reçu aucune plainte du genre. Toutefois, il a souligné que certains membres de l'Organisation avaient exprimé "divers points de vue" sur la question lors de la réunion de Bruxelles.

Lundi, à la suite d'une déclaration de M. Cadieux sur la réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN, les conservateurs avaient reproché au gouvernement de laisser tomber l'Organisation, de renoncer à ses engagements au sein de cette alliance et de détruire la crédibilité du Canada auprès de ses alliés.

Quant aux néo-démocrates, ils avaient demandé le retrait complet de 10,000 militaires canadiens cantonnés en Europe dans le cadre de l'entente.

WASHINGTON (AFP) — La décision du Canada de réduire ses effectifs stationnés en Europe, dans le cadre des forces de l'OTAN, pourrait avoir des conséquences importantes pour l'avenir de l'alliance, a déclaré mardi, au cours d'une conférence de presse, M. Melvin Laird, secrétaire à la Défense.

M. Laird a fait remarquer que si l'exemple du Canada était suivi par d'autres membres de l'OTAN, l'alliance, démunie de la force de dissuasion que constituent les troupes traditionnelles, pourrait être obligée, en cas d'attaque soviétique, à utiliser plus tôt que prévu des armes nucléaires tactiques.

Querelle à propos de drapeaux

PARIS (PC) — Le Figaro, dans un article sur la foire internationale du livre, qui se tient actuellement à Nice, rapporte ce qu'il appelle un "incident diplomatique", dans lequel sont impliqués les drapeaux canadien et québécois.

Les gouvernements fédéral et québécois ont tous deux des stands à la foire du livre, et Le Figaro affirme que les représentants du gouvernement fédéral ont protesté contre le fait que le Québec avait hissé son pavillon.

Cette protestation, semblait-il "est parvenue aux oreilles du premier ministre Trudeau", continue l'article du Figaro. "Enlevez votre drapeau", auraient ordonné les autorités fédérales aux Québécois.

Ces derniers auraient, selon le Figaro, répliqué qu'ils "quitteraient Nice", plutôt que d'accéder à cette requête.

A la suite de cette dispute et d'une autre semblable survenue entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, les organisateurs de la foire ont demandé courtoisement à tous les pays participants de retirer leurs drapeaux respectifs, rapporte Le Figaro.

Réaction classique de l'opposition au budget de M. Benson

OTTAWA (DNC) — C'est une réaction de type plutôt classique qu'a eue l'opposition hier à l'exposé budgétaire du ministre des finances.

Parlant en Chambre au nom des conservateurs, M. Marcel Lambert a déclaré que le budget consacrait la faillite du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation et qu'il n'aurait rien réglé tant qu'il ne se sera pas attaqué directement et vigoureusement à la structure des taux d'intérêt qui est la seule vraie mesure de la confiance des Canadiens à l'égard du fonctionnement du système économique et financier.

Plus tard à l'extérieur de la Chambre M. Stanfield a ajouté plusieurs observations à cette réaction provisoire, mais il a surtout accusé le gouvernement de pratiquer une politique qui va contre la croissance, en mettant des freins à l'expansion dans les régions industrielles et les grandes zones urbaines.

Quant à M. Réal Caouette il ne tire pas trop de consolation du fait qu'il n'y ait pas d'augmentations de taxes. Il se plaint de ce que le gouvernement n'ait pas aboli la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction. Il déplore l'accroissement des coûts du service de la dette publique. Il voit dans le maintien des surtaxes une volonté

du gouvernement de rendre permanentes. Il critique l'imposition d'une taxe sur le coût des billets de transport par avion. Il prétend que les réductions tarifaires s'appliquant aux appareils de télé et sur les machines à laver ou à sécher le linge vont précipiter la faillite de plusieurs industries canadiennes. Il regrette enfin que les touristes canadiens soient mieux traités que des milliers de pauvres qui sont parmi nous.

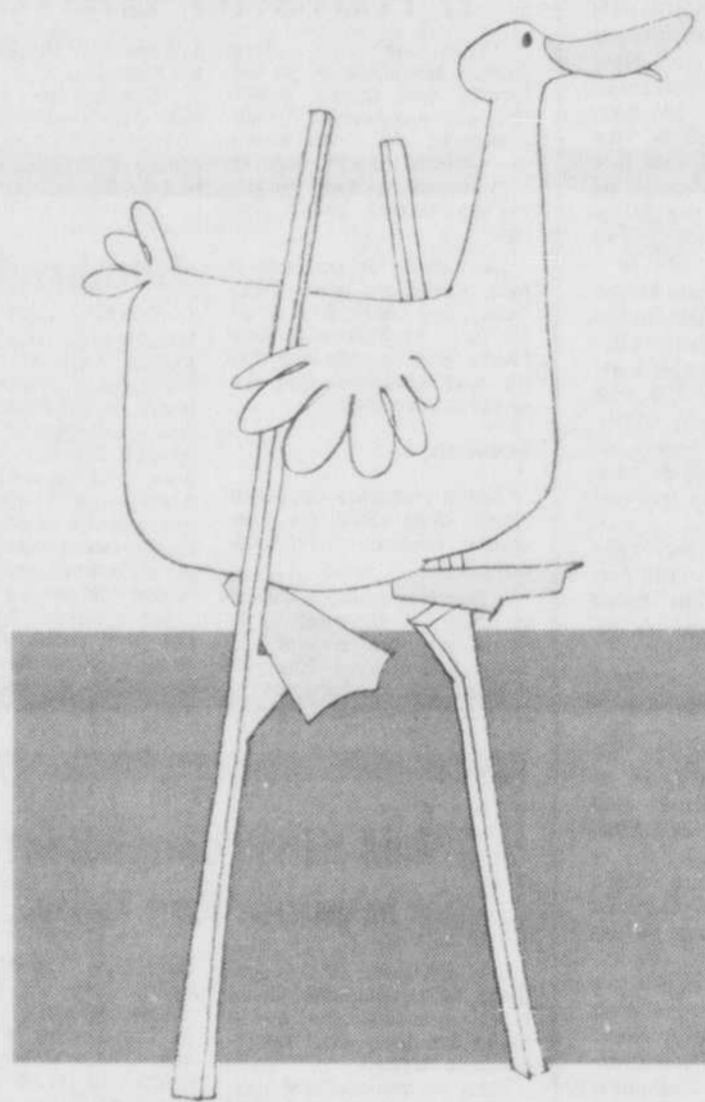
Le critique financier des néo-démocrates est encore plus percutant. M. Max Saltzman prétend que M. Benson nous garantit à la fois des prix et un taux de chômage extrêmement élevés et qu'il ne fait rien pour corriger l'iniquité d'un système fiscal dont le fardeau principal pèse sur les pauvres. Le ministre ne fait rien pour atténuer le désespoir des cultivateurs qui font face à la pire crise de l'histoire du pays. Il feint d'ignorer l'existence d'une forte proportion de pauvres au pays et fait mine, pour convaincre la population qu'il agit, d'équilibrer son budget.

Enfin, M. Saltzman accuse le ministre d'ignorer totalement que des mesures fiscales particulières s'imposeraient pour assurer que le pays survivra politiquement à côté de l'énorme puissance économique des Etats-Unis.

Le cardinal Léger à Rome

YAOUNDE (AFP) — Le cardinal Paul-Emile Léger, ancien archevêque de Montréal, établi au Cameroun depuis fin décembre 1967, a quitté Yaoundé pour Rome et Milan, où il accompagne deux petites Camarounaises, paralysées par la poliomyélite. Les fillettes, âgées de deux ans, seront soignées, avec l'aide de la Fondation Terre des Hommes, au Centre Don Gnocchi, de Milan, où le cardinal a déjà envoyé 18 petits Camarounais victimes de la polio.

Depuis qu'il est installé au Cameroun, dans la région de Yaoundé, l'ancien archevêque de Montréal consacre essentiellement son temps aux lépreux. Il se rendra prochainement aux Etats-Unis, pour recueillir des fonds destinés à son action en leur faveur. Mgr Léger envisage également la construction d'un centre pour handicapés physiques à Yaoundé.



Quebec sait faire chaussure à tout pied

Dandin Courte-Patte, canard de basse-cour, accepte mal sa condition de volaille. C'est un inadapté. "Avec mes courtes pattes", gémit Dandin à tout instant, "je suis condamné à tout voir de bas en haut. Perspective déprimante. J'essaie en vain de survoler la vulgaire poulailler: mes ailes ankylosées par la vie domestique ne me portent plus. Quelle déchéance pour un authentique descendant de malard!".

Un jour le voisin, excédé par les nasillements plaintifs de Dandin, décida de guérir la névrose du canard complexé. Ce voisin, maître-bottier émérite du Québec, savait faire toutes sortes de chaussures avec une habileté toute québécoise. C'est ainsi qu'il fabriqua une paire d'échasses sur mesure, parfaitement ajustées aux palmes de notre volatilité. Aujourd'hui, Dandin est un canard heureux. Fier comme Artaban, il domine à présent la basse-cour de toute la hauteur de ses nouvelles chaussures fabriquées au Québec.

Moralité: au Québec on sait faire des chaussures pour tous pieds et pour toutes occasions.

achetez du Québec d'abord



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{ts}
MONTRÉAL
521-1104